

## **Préface**

### **Rapport d'activité 2004**

Philippe Douste-Blazy,  
Ministre des Affaires Etrangères.

**2004** a été marquée dans le monde par des crises politiques et des catastrophes naturelles, des accidents et des actes de terrorisme qui ont gravement éprouvé les ressortissants français à l'étranger. Pour y faire face, le ministère des Affaires étrangères a dû déployer des moyens exceptionnels, en compétences et en logistique. Je tiens avant tout à exprimer ma reconnaissance aux hommes et aux femmes de cette maison qui ont su répondre aux urgences, notamment en Asie du Sud-Est et au Moyen Orient. Le Quai d'Orsay a prouvé une fois de plus sa capacité de réaction dans l'urgence.

Durant toute cette année, notre politique étrangère, sous l'autorité du président de la République, a su créer ou saisir des opportunités ; elle a été mobilisée par des crises ; elle a multiplié les interventions en gardant toujours comme ligne directrice son engagement au service de la paix, dans le respect du droit, pour construire un monde qui sera plus sûr s'il est plus juste. Pour relever les nombreux défis apparus dans toutes les régions du monde, la France a su faire preuve d'initiative et de persévérance. Elle a été active et a noué avec ses partenaires les coopérations nécessaires qui ont permis, en particulier, d'agir en faveur de la résolution de crises aussi diverses que celles de la Côte d'Ivoire, d'Haïti, du Liban ou de l'Ukraine.

La France se mobilise en permanence pour jouer le rôle qui doit être le sien, dans la fidélité à son engagement européen et international. Appuyée sur son histoire et les liens politiques, économiques et culturels qu'elle a tissés à travers le monde, elle porte notamment son ambition sur l'amélioration de la sécurité internationale, le progrès de la gouvernance multilatérale, dans le cadre des Nations unies, et le soutien résolu en faveur de l'aide aux pays en développement, priorités majeures de notre pays définies par le président de la République.

Notre action a continué à se développer en matière culturelle, scolaire et de coopération. Notre réseau, particulièrement dense, poursuit son adaptation pour demeurer un élément essentiel de la présence et de l'influence françaises dans le monde.

Dans le domaine des moyens, le ministère a continué d'adapter ses règles, ses méthodes, ses structures aux exigences de la loi organique sur les lois de finances (LOLF), qui va entrer en vigueur en 2006, en déployant notamment un système de contrôle de gestion moderne et performant.

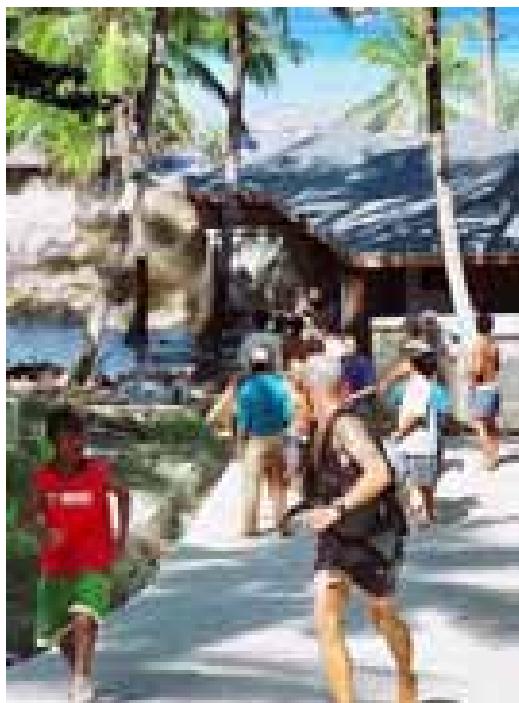
J'espère que, sur ces différents aspects du travail du Quai d'Orsay en 2004, ce cinquième rapport d'activité apportera les éclairages nécessaires au Parlement, qui doit pouvoir l'utiliser en tant qu'outil de contrôle et d'analyse des activités multiples du ministère des Affaires étrangères, à nos interlocuteurs étrangers, aux décideurs économiques, au monde universitaire et à tous les citoyens intéressés par les réalités internationales. Leurs réactions et leurs commentaires contribueront à perfectionner cet instrument d'information qui se veut avant tout utile pour mieux comprendre le monde actuel, ses défis et les réponses que, dans la durée ou dans l'urgence, cherchent à lui apporter la diplomatie française et ses agents.

**Philippe Douste-Blazy**

Ministre des Affaires étrangères

## **Les Français de l'étranger et les étrangers en France**

### **LA SECURITE DES PERSONNES**



Raz-de-marée à Koh Raya, Thaïlande.  
Le déferlement de la vague. 26.12.04

L'année a été marquée par une succession de crises d'une ampleur sans précédent : Charm el-Cheikh en janvier, Haïti en février, attentats de Madrid en mars, de Riyad en avril, d'Arabie saoudite en mai, troubles en République démocratique du Congo en juin, ouragans aux Etats-Unis et dans les Caraïbes - notamment en Haïti et en République dominicaine - en août et septembre, attentats de Taba et Ras Shitan en Israël en octobre, crise en Côte d'Ivoire en novembre et décembre, raz-de-marée en Asie en décembre.

La prise d'otages en Iraq de Christian Chesnot, Georges Malbrunot et Mohammed Al Joundi a également mobilisé le Ministère pendant quatre mois, tant à l'administration centrale que dans les ambassades au Proche et au Moyen-Orient, où se sont rendus en mission le ministre et de hauts fonctionnaires.

Dans ces circonstances difficiles, le Ministère s'est efforcé de porter assistance à nos compatriotes et d'assurer leur sécurité et leur rapatriement sur le territoire national dans les meilleures conditions. L'envoi de missions de soutien aux situations de crise composées d'agents rompus aux tâches consulaires, de médecins et de logisticiens de la Croix-Rouge a été systématique pour aider nos ambassades à gérer ces situations.

Le Ministère a poursuivi ses efforts d'équipement et d'organisation en matière de sécurité des Français à l'étranger. La concertation interministérielle engagée en 2003 s'est poursuivie et a permis de renforcer nos capacités d'anticipation des crises dans le cadre d'une politique de prévention : investissements importants de sécurité pour nos ambassades, nos consulats et nos communautés expatriées, amélioration des conditions de sécurité dans le périmètre des sites officiels, renforcement des réseaux de communication, prépositionnement de matériels logistiques dans la perspective de regroupements et d'évacuations. Des missions d'évaluation et de conseil se sont rendues auprès de nos postes au Nigeria, au Togo, en Thaïlande et en Turquie.

Une coopération renforcée entre les pays membres de l'UE se met en place, notamment avec nos partenaires allemand et britannique. Une organisation concertée des rapatriements de ressortissants a ainsi vu le jour lors de la dernière crise en Côte d'Ivoire. Conception conjointe des plans de sécurité, mutualisation des moyens de protection, interopérabilité des équipes sont les enjeux d'une coopération consulaire européenne.

Des relations de travail étroites ont été établies avec les professionnels du tourisme, de même qu'avec les sociétés françaises fortement implantées à l'étranger, dont les expatriés sont souvent confrontés à des situations difficiles (enlèvements, risque terroriste).

Dans le cadre d'une enveloppe budgétaire en progression, l'accent a été mis sur les équipements de communication des pays de l'Afrique subsaharienne et sur le prépositionnement de produits de première nécessité dans les pays sensibles.

Des actions de formation ont été mises en place au profit des diplomates en poste dans ces pays et des agents volontaires pour participer aux cellules de crise.

### **Le raz-de-marée en Asie**

Le 26 décembre, un tremblement de terre de magnitude 9 se produit au large de Sumatra et déclenche un raz-de-marée d'une dimension sans précédent. Les pays les plus violemment touchés sont l'Indonésie, le Sri Lanka, l'Inde, les Maldives et la Thaïlande. Les médias relaient des informations faisant état de plus de 200 000 victimes, dont de nombreux touristes français et étrangers se trouvant dans ces pays pour les vacances de Noël. Ouverte 24h sur 24 pendant 12 jours, la cellule de crise fera face à plus de 125 000 appels grâce à la mobilisation et au dévouement de plus de 400 agents volontaires travaillant en temps normal dans les différents services du ministère. Des missions de soutien aux situations de crise comportant plus de 30 agents du ministère seront envoyées en priorité aux Maldives, au Sri Lanka et en Thaïlande. Elles seront renforcées ensuite par des équipes médicales, des équipes logistiques de la Croix-Rouge ou de International SOS, des pompiers spécialisés dans la recherche de victimes et des experts chargés de l'identification judiciaire. Le difficile travail d'identification commence en coopération entre la cellule de crise et la cellule nationale d'identification des victimes de catastrophes du ministère de l'Intérieur. Comme lors de la catastrophe aérienne de Charm el-Cheikh, un diplomate a été désigné pour assurer le suivi de cette crise et rester en relation avec les familles des victimes et les associations les représentant.

### **L'ENSEIGNEMENT**

Avec un réseau de 410 établissements homologués par le ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche présents dans 130 pays et plus de 230 000 élèves scolarisés, l'enseignement français à l'étranger est un élément primordial de l'action extérieure.



Mme Alliot-Marie, ministre de la Défense,  
au lycée français de Port-au Prince,  
Haïti. 15.04.2004

Au cœur de ce dispositif unique au monde par son étendue et ses ambitions, l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public sous tutelle du ministère des Affaires étrangères, est chargée du suivi et de l'animation d'un réseau de 261 établissements dont la mission première est la scolarisation des élèves français, mais qui accueillent également une proportion importante d'enfants étrangers - environ 57 % de l'effectif total.

Pour inscrire ces établissements dans la politique générale d'attractivité de la France, trois axes principaux ont été définis.

Il apparaît nécessaire de soutenir le développement maîtrisé et accompagné du réseau d'enseignement, en particulier par la création de nouveaux établissements partout où elle serait rendue nécessaire par une demande significative de familles françaises expatriées. Ce développement implique une participation du ministère de l'Education nationale, seul habilité à se prononcer sur la dimension pédagogique et le renouvellement ou l'extension de l'homologation. L'accent est également mis sur le développement de partenariats entre les académies françaises et les pays d'implantation des établissements.

Le renforcement de la dimension internationale de l'enseignement français et l'affirmation de la vocation européenne des établissements implantés en Europe sont impératifs. Dans cette perspective, une réflexion est engagée sur la possibilité de mettre en œuvre un baccalauréat binational et la reconnaissance mutuelle des diplômes. La promotion des Eurocampus, en coordination avec d'autres écoles européennes, sur le modèle de ce qui existe à Manille, Shanghai ou Taipei fait partie intégrante de cet axe.

Nos établissements d'enseignement français à l'étranger doivent également être des acteurs de la coopération éducative et universitaire et inciter les meilleurs élèves à venir poursuivre leur formation supérieure en France. Cette action, qui rencontre déjà un large succès en Amérique latine du fait de l'existence de conventions de partenariat entre universités nationales et universités françaises et de l'octroi de bourses scolaires, doit être étendue à nos établissements d'Asie qui seront mis en situation d'accueillir un plus grand nombre d'élèves.

### **L'adoption internationale**

Dans un contexte international qui demeure difficile, en raison de la volonté de certains pays de privilégier l'adoption nationale et d'encadrer plus strictement, dans l'intérêt de l'enfant, les procédures qui conduisent à son adoption par des candidats étrangers, il convient de constater que le nombre d'enfants accueillis par des familles françaises a légèrement augmenté en 2004. Ainsi, 4 079 enfants étrangers sont entrés sur le territoire national contre 3 995 en 2003.

Les cinq principaux pays d'origine des enfants sont : Haïti, la Chine, la Russie, l'Ethiopie et le Viêt Nam. La répartition par continent d'origine est équilibrée : Afrique 27%, Asie 26%, Amérique 26%, Europe 21%.

Plusieurs actions ont été poursuivies ou engagées :

- En affichant, par rapport à 2003, une augmentation de 25% de son activité d'accueil et d'information des familles, la Mission de l'adoption internationale confirme son rôle et sa compétence dans ce domaine : 2 000 familles ont été accueillies dans ses locaux, 20 000 demandes de renseignements par courrier et 100 000 appels téléphoniques ont été traités. Son site Internet, qui fournit aux familles des informations actualisées et pertinentes, a fait l'objet de 800 000 consultations.
- L'obligation faite aux organismes autorisés et habilités de se mettre en conformité avec le décret du 18 avril 2002 a été confirmée et a conduit à un meilleur contrôle et une meilleure coordination de leur action. Ainsi, nos organismes agréés ont pu prendre en charge 41% des procédures contre 35% en 2003, soit une augmentation de 15 %.
- Sur la base des recommandations des inspections générales des Affaires étrangères, des Affaires sociales et des services judiciaires et des conclusions du groupe de travail interministériel, des travaux d'étude ont été menés afin d'élaborer le schéma de la réforme de l'adoption qui devrait intervenir dans le courant de l'année 2005.

### **LA DEMANDE DE VISAS SE STABILISE**

La demande de visas s'est stabilisée en 2004, à 2 500 000 environ. Les services consulaires délivrent quelque 2 000 000 de visas, ils en refusent près de 500 000.

Le tableau statistique ([cliquez ici](#)) reflète l'activité des 212 services des visas dans le réseau diplomatique et consulaire français entre 2001 et 2004.

## **Répartition des visas délivrés par zone géographique**

Afrique du Nord et Moyen-Orient 31,5 %, Europe 28,5 %, Asie 18 %, Afrique subsaharienne 15 %, Amériques 7 %.

## **Effectifs**

Quelque 750 agents travaillent dans les services des visas. Les effectifs sont composés de 28 % d'agents titulaires, 59 % d'agents de recrutement local et 13 % d'agents vacataires, ces derniers permettant de faire face aux pics saisonniers particulièrement sensibles dans certains pays.

## **Formation des agents consulaires**

L'évolution de la réglementation exige de la part des agents une grande souplesse et de réelles capacités d'adaptation. La formation est dispensée à l'Institut de formation à l'administration consulaire (IFAC, situé à Nantes) aux agents de toutes catégories. Elle comprend un volet communautaire (Instructions consulaires communes), un volet national (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et Instruction générale sur les visas), et des cours sur la lutte contre la fraude, l'appréciation des risques migratoire ou sécuritaire, la coopération consulaire locale, l'exploitation et les contrôles de fichiers, ainsi que le contentieux sous tous ses aspects : motivation des refus et jurisprudence, rôle de la Commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France.

## **Évolution du réseau**

Une demi-douzaine de services des visas ont été fermés et transférés : d'Alexandrie au Caire, de Luxembourg à Bruxelles, d'Osaka à Tokyo, de Port-Gentil à Libreville, de Recife à Brasilia et de Cracovie à Varsovie.

En revanche, un service des visas a été créé à l'ambassade à Chisinau (Moldavie), et la décision de créer un consulat général à Pékin a été prise.

## **Adaptation des législations européenne et nationale et développement de structures innovantes**

En Chine, a été signé à Pékin le 12 février un Protocole d'accord UE/Chine qui accorde à l'UE le statut de destination autorisée, définissant les conditions de traitement des demandes de visas des groupes de touristes et comportant une clause de réadmission.

La France, comme ses partenaires Schengen, poursuit activement le renforcement de la sécurisation des procédures de visas : conformément aux décisions européennes, l'intégration de la photographie d'identité aux vignettes de visas sera étendue à l'ensemble du réseau au plus tard le 1er juin 2005.

## **Accueil du public et développement de la télé-administration**

De nombreux postes ont mis en place des dispositifs destinés à améliorer l'accueil du public, notamment la prise de rendez-vous téléphonique (Londres, Genève, Pékin, New Delhi). Des expériences sont en cours pour permettre la saisie des demandes en ligne.

### **L'accident de Charm el-Cheikh**



Cérémonie en souvenir des victimes  
de l'accident de Charm el-Cheikh. 8.01.2004

Le 3 janvier, le vol FSH 604 s'abîme en mer peu de temps après le décollage de Charm el-Cheikh à destination de Paris. 134 touristes français et 13 membres d'équipage étaient à bord de l'appareil.

Dans les heures qui ont suivi la catastrophe, une cellule de crise a été ouverte au ministère des Affaires étrangères et le gouvernement s'est mobilisé pour apporter informations et soutien aux familles des victimes, notamment lors du voyage qui leur a permis de se recueillir sur place les 7 et 8 janvier.

Le Ministère a désigné un ambassadeur chargé du suivi de la crise et de l'information des familles, en relation avec les administrations concernées et en coopération avec les autorités égyptiennes.

## L'ASILE

La loi du 10 décembre 2003, qui a profondément réformé le droit d'asile, est entrée en vigueur le 1er janvier.

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) est désormais le guichet unique d'instruction pour toutes les demandes d'asile, qu'il s'agisse d'appliquer la Convention de Genève sur les réfugiés ou d'offrir une protection aux personnes menacées de peine de mort, de torture, de traitements inhumains ou dégradants ou subissant des menaces personnelles liées à un conflit. L'unification est effective sur le plan juridictionnel : la Commission des recours des réfugiés (CRR) est devenue la seule juridiction compétente en matière d'asile.

Les décrets d'application de la loi ont été publiés le 18 août. Ils fixent les modalités d'application concernant l'OFPRA et la CRR et les conditions d'admission sur le territoire des demandeurs d'asile. Les décrets tiennent compte des compétences respectives du ministère des Affaires étrangères dans le domaine de l'asile et du ministère de l'Intérieur en matière d'admission au séjour des étrangers sur le territoire.

Des règles ont été fixées quant aux délais de dépôt, d'instruction et de réexamen des demandes, afin de réduire la durée de leur traitement à moins de six mois. Les demandes doivent être déposées auprès de l'OFPRA dans les vingt et un jours qui suivent la délivrance au demandeur par la préfecture du premier titre de séjour provisoire. L'Office statue sur la demande d'asile dans un délai de quinze jours si celle-ci entre dans l'un des cas prévus par la loi pour mettre en œuvre la procédure prioritaire ou de 96 heures si l'intéressé se trouve en rétention administrative. Dans les autres cas, conformément au droit commun, l'Office est réputé avoir rejeté une demande sur laquelle il ne s'est pas prononcé dans les deux mois (le délai implicite de rejet était auparavant de quatre mois). L'autorité compétente pour saisir l'Office d'une demande de réexamen est, outre le demandeur, le préfet compétent.

Le requérant dispose de huit jours pour présenter sa demande à partir du moment où il est mis en possession d'un nouveau titre de séjour. Le directeur de l'Office décide alors dans les 96 heures s'il y a lieu de procéder à un réexamen du dossier.

L'Office est doté d'un conseil d'administration dont le rôle et la représentativité sont renforcés puisqu'il comprend, en plus des représentants de l'Etat, deux parlementaires et un représentant du personnel. Une personnalité nommée par le Premier ministre y siège, en plus des représentants des ministères compétents. Le délégué du HCR et trois personnalités qualifiées assistent à ce conseil, qui s'est réuni pour la première fois dans sa nouvelle composition le 9 décembre.

La responsabilité de l'avis rendu précédemment par le ministère des Affaires étrangères sur les demandes d'asile formulées à la frontière a été transférée à l'OFPRA par décret du 21 juillet. Le Ministère a rendu 2 513 avis en 2004.

D'importants moyens financiers ont été mis en œuvre pour assurer le succès de la réforme. Après l'emménagement de l'Office, fin 2003, dans des nouveaux locaux d'une superficie de 12 000 m<sup>2</sup>, la CRR a emménagé à l'automne dans un bâtiment vaste et moderne, doublant les superficies à sa disposition. Après les recrutements effectués en 2003 et en 2004, les effectifs totaux de l'OFPRA et de la CRR s'élèvent à 842 agents. Pour la seule CRR, ils sont passés de 140 à plus de 400 agents entre 2002 et 2004, parmi lesquels 125 nouveaux postes créés cette année.

Malgré le nombre toujours élevé de demandes d'asile, les délais de traitement ont été réduits. L'Office a ramené ses délais d'instruction de plus de dix mois en 2003 à moins de deux en 2004 et rendu plus de 68 000 décisions en 2004. Les premières demandes d'asile ont diminué, passant de 52 204 en 2003 à 50 137 en 2004.

La CRR, de son côté, a enregistré 51 107 recours en 2004, soit 17 % de plus qu'en 2003, et rendu 39 160 décisions, soit 32,7 % de plus qu'en 2003. Le délai moyen de traitement des recours est passé de 10,4 mois en 2003 à 9,3 mois en 2004.

### **La crise en Côte d'Ivoire**

Le 6 novembre, plusieurs avions militaires ivoiriens bombardent une unité française de l'ONUCI basée à Bouaké. Huit militaires français sont tués. Après la destruction des avions décidée par le président de la République, des émeutes éclatent à Abidjan et dans les principales villes de province, entraînant des pillages et des agressions à l'encontre de la communauté française de Côte d'Ivoire.

La violence des agressions nécessite l'organisation d'un rapatriement de grande ampleur et l'envoi sur place d'une mission de soutien aux situations de crise composée d'une dizaine d'agents du Ministère, de médecins du Samu et de personnels de la Croix-Rouge. Plus de 250 tonnes de produits de première nécessité, d'eau, de médicaments sont envoyés sur place pour assurer l'accueil de nos compatriotes au 43e Bima en attendant leur retour en France. Plus de 8 000 Français seront rapatriés en France par 14 vols affrétés par le Ministère, ainsi que par des vols militaires organisés par nos partenaires européens.

A Paris, en cellule de crise, 350 agents sont venus volontairement apporter leur soutien. A l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, un dispositif d'accueil de nos compatriotes est mis en place sous l'autorité du préfet de Seine-Saint-Denis pour assurer leur accompagnement psychologique, social et juridique. Le Comité d'entraide aux Français rapatriés (CEFR) organise le logement d'urgence et le transport des rapatriés dans leur famille ou vers des centres d'accueil. La capacité d'hébergement des établissements du CEFR est doublée. Au total, 3 700 personnes sont hébergées en urgence.

La coordination interministérielle a été déterminante dans la gestion de cette crise. Les opérations de regroupement et de rapatriement de nos ressortissants ont représenté un coût de plus de cinq millions d'euros.



Accueil des Français rapatriés de Côte d'Ivoire à Roissy. 14.11.2004

### **L'Assemblée des Français de l'étranger**

Cette institution, créée par la loi du 9 août, se substitue au Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE). La nouvelle dénomination rend mieux compte de son rôle d'Assemblée représentative des Français établis hors de France déjà inscrit dans la loi de 1982 relative au CSFE.

La loi du 9 août vise à conforter la représentativité de l'institution :

- Elle réduit de 20 à 12 le nombre des personnalités qualifiées nommées par le ministre des Affaires étrangères après chaque renouvellement partiel de l'Assemblée, "en raison de leurs compétences dans les questions concernant les intérêts généraux de la France à l'étranger et des Français établis hors de France". Ces membres participent aux travaux de l'Assemblée, mais désormais uniquement avec voix consultative.
- La loi modifie la carte électorale pour l'élection à l'Assemblée des Français de l'étranger en prenant en compte les évolutions démographiques des communautés françaises expatriées. Ainsi, le nombre des conseillers élus passera progressivement, à compter des renouvellements triennaux de 2006 et 2009, de 150 à 155 (y compris le représentant de la communauté française en Andorre, actuellement membre désigné, qui sera élu) et le nombre des circonscriptions électorales sera porté de 48 à 52.

La première assemblée plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger s'est réunie à Paris, sous la présidence du Ministre, du 27 septembre au 2 octobre.

## **La politique étrangère de la France**

### **Introduction**



Visite présidentielle en Chine,  
Picasso, le rideau de scène de Parade ;  
Hong Kong, 12.10.2004/© AFP

 **Dans cette rubrique**

- L'Union européenne
- L'action multilatérale de la France
- L'action économique
- Crises et enjeux internationaux
- La communication et l'information

## L'Union européenne



Parlement européen, Strasbourg

### 1. L'UNION EUROPEENNE

#### L'échéance de l'élargissement

Le 1er mai, l'Union européenne a franchi une étape historique. Avec l'entrée de dix nouveaux Etats membres d'Europe centrale et de la Méditerranée - République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie et Slovaquie -, le cinquième élargissement de l'Union scelle, quinze ans après la chute du mur de Berlin, l'unification du continent.

Cet événement est l'aboutissement d'un processus lancé en juin 1993 par le Conseil européen de Copenhague qui a offert à ces pays une perspective d'adhésion et défini les conditions d'entrée dans l'Union.

Ce cinquième élargissement constitue une chance qu'il nous appartient de faire fructifier. En étendant à dix nouveaux Etats le projet des pères fondateurs, il contribue à élargir l'espace de prospérité constitué par l'UE et offre la meilleure garantie de sécurité et de paix à l'échelle du continent. Il a conduit ces nouveaux Etats membres à engager des réformes courageuses pour participer pleinement au projet européen et il renforce la cohésion autour de valeurs partagées. En accueillant des économies en pleine expansion, il promeut la constitution d'un espace de croissance durable favorisant l'emploi, le progrès social et la protection de l'environnement.

Avec plus de 450 millions d'habitants représentant le quart de la richesse mondiale, l'Europe est plus forte pour peser sur les affaires du monde. à l'heure où les peuples réclament de la communauté internationale plus de justice, de dialogue et de respect de l'autre, l'Europe peut répondre à cette attente de manière privilégiée. Berceau des idéaux de liberté et de démocratie, trait d'union entre les religions et les cultures, revenu de tant de guerres et de luttes fratricides, notre continent est en mesure d'offrir à ses partenaires une vision du monde propre à favoriser la paix, la stabilité et la prospérité. Cela constitue pour la France un puissant relais d'influence dans le monde.

L'élargissement va se poursuivre avec l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie qui font partie de la même vague et qui devraient signer leur traité d'adhésion au printemps 2005, en vue de leur entrée dans l'Union en janvier 2007, comme l'a confirmé le Conseil européen des 16 et 17 décembre.

Ce dernier a pris des décisions importantes sur l'avenir du processus : des négociations d'adhésion avec la Croatie devraient être ouvertes le 17 mars 2005 et la vocation des autres pays des Balkans occidentaux à entrer un jour dans l'UE a été confirmée.

### Les rapports UE-OMC

Dans le cadre du cycle lancé en 2001 - Agenda de Doha pour le développement -, l'Union européenne défend la conception d'un développement maîtrisé des échanges et de la mondialisation. Après l'échec de la conférence de Cancun en 2003, elle s'est impliquée dans une relance des négociations qui a abouti le 1er août à un pré-accord intermédiaire en vue d'une conclusion du cycle en 2006. L'UE a veillé au maintien de l'équilibre entre les différents volets de la négociation (agriculture, tarifs industriels, services) et du parallélisme des efforts demandés aux différents pays développés, notamment sur l'agriculture. Elle a défendu la priorité du développement des pays les plus pauvres et les préoccupations des sociétés civiles (thèmes de "régulation", environnement, développement rural, services publics, diversité culturelle). L'UE a par ailleurs conclu ses négociations bilatérales avec la Russie et le Viêt Nam en vue de l'entrée de ces deux pays à l'OMC.

### L'Union européenne et la Turquie



M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre,  
et M. Recep Tayyip Erdogan, Premier ministre de Turquie.  
Paris. 19.07.2004.

Le Conseil européen des 16 et 17 décembre a décidé d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la Turquie le 3 octobre 2005, ce qui témoigne de l'importance du chemin parcouru par ce pays pour se réformer en profondeur et se rapprocher de l'Europe.

Il est dans l'intérêt de l'Union européenne, et de la France en particulier, d'engager cette négociation, que ce soit sur le plan du développement économique, de la paix, de la sécurité et de la stabilité comme sur celui de l'enracinement des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui fondent le projet européen.

Le Conseil européen a établi les modalités précises de ces négociations, qui devraient durer au moins jusqu'en 2013 : elles seront régies par le principe de l'unanimité et, à tout moment, chaque Etat membre pourra faire entendre sa voix. Des conditions rigoureuses pour progresser dans les négociations sont définies et de longues périodes transitoires ou des clauses de sauvegarde permanentes pourront être envisagées. Le respect par la Turquie des droits de l'homme et des libertés fondamentales fera l'objet d'un suivi permanent, et l'Union européenne pourra, en cas de violation de ces principes, suspendre les négociations.

Avec cette décision, l'Union européenne offre à la Turquie la possibilité de prouver aux Etats membres et à leurs populations qu'elle aura un jour la capacité de partager le projet européen. Cette perspective la conduira aussi, comme d'autres pays avant elle, à entreprendre, avec l'aide des historiens, un travail de mémoire sur son passé et à coopérer avec les Etats membres pour favoriser le règlement pacifique des différends non résolus.

Si le but de ces négociations est l'adhésion de ce pays à l'UE, il reste que les résultats de ce processus par nature ouvert ne peuvent être garantis à l'avance. C'est pourquoi, s'il s'avérait que l'objectif d'adhésion ne peut

être atteint, le Conseil européen a prévu que la Turquie restera ancrée aux structures européennes par le lien le plus fort possible.

Si le processus aboutit à une perspective d'adhésion de la Turquie à l'UE, les Français seront appelés à se prononcer par référendum sur cette question. Une disposition en ce sens devrait être introduite dans la Constitution.

### **Partenariat euro-méditerranéen : le processus de Barcelone**

Le processus euro-méditerranéen fêtera son dixième anniversaire en 2005. Les autorités espagnoles ont décidé de célébrer l'événement par l'organisation en novembre à Barcelone d'un sommet réunissant les trente-cinq chefs des Etats membres - les vingt-cinq pays constituant l'Union européenne et dix pays du sud de la Méditerranée.

Le processus euro-méditerranéen s'articule autour de trois piliers :

- un volet **politique et de sécurité** affecté par la persistance des crises dans la région, qui limitent la portée du dialogue et atténuent la confiance entre ses membres ;
- un volet **économique et financier**, qui fonctionne normalement. Les fonds générés par MEDA, sous forme de dons de l'Union européenne aux Etats du sud de la Méditerranée, ont atteint un milliard d'euros en 2004 ; les prêts consentis à ces mêmes Etats par la Facilité euroméditerranéenne pour l'investissement et le partenariat (FEMIP) se sont élevés l'année passée à deux milliards d'euros ;
- un volet **humain, social et culturel**, considéré à juste titre comme le parent pauvre du partenariat, mais qui devrait être dynamisé par la création de la Fondation Anna Lindh, chargée de favoriser, d'encadrer et de mutualiser les activités des Etats membres dans ces secteurs.

Le processus de Barcelone n'a certes pas satisfait tous les espoirs placés en lui, mais il a le mérite d'exister, faisant se côtoyer dans une même enceinte Européens, Arabes, Israéliens et Turcs, et d'avoir relevé de nombreux défis. La célébration de son dixième anniversaire devrait fournir l'occasion de dresser le bilan des activités passées, de réfléchir à la façon de les relancer, et de le placer sur de nouveaux rails, en l'adaptant à l'évolution des situations locale et internationale. La France travaille dans cette perspective, en étroite collaboration avec ses partenaires les plus motivés. Elle présentera des propositions concrètes et opérationnelles destinées à rénover un partenariat original, représentant une démarche inédite hautement symbolique, qu'elle entend poursuivre jusqu'à la réalisation des objectifs fixés par la déclaration de Barcelone : garantir la paix et la stabilité autour de la Méditerranée, assurer la prospérité des populations et favoriser les échanges humains.

### **La Constitution**

Malgré ses efforts et des avancées significatives enregistrées dans le cadre de la Conférence intergouvernementale (CIG) en octobre 2003, la présidence italienne du Conseil avait dû constater qu'il n'était pas possible de conclure la négociation lors du Conseil européen de décembre 2003. Après une pause de réflexion, les travaux ont repris sous l'égide de la présidence irlandaise, d'abord à la faveur de consultations bilatérales, puis, à compter de mai, dans le cadre de sessions ministérielles de la CIG. Des compromis ont été trouvés sur la plupart des points. Seul un nombre limité de questions, relatives pour l'essentiel au volet institutionnel, a été soumis aux chefs d'Etat et de gouvernement lors du Conseil européen de juin, menant à l'accord du 18 juin.

Symbole de la continuité avec les traités fondateurs de 1957, le traité établissant une Constitution pour l'Europe a été signé à Rome, au Capitole, le 29 octobre par les chefs d'Etat et de gouvernement. Le président de la République, le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères ont signé le traité pour la France. Cette signature a formellement ouvert la phase de ratification par chacun des Etats membres, en vue d'une entrée en vigueur le 1er novembre 2006.

La France a pris une part active à cette négociation. Elle a présenté, seule ou avec d'autres, de nombreuses contributions qui ont marqué et inspiré le cours des débats, par exemple sur la politique étrangère et de sécurité commune ou l'architecture institutionnelle ; dans le cadre de la CIG, elle a obtenu des améliorations sur des points importants, par exemple en matière de santé publique, pour la prise en compte des objectifs

sociaux dans l'ensemble des politiques de l'Union, sur le rôle des partenaires sociaux, sur le renforcement de la capacité de décision pour les Etats membres de la zone euro et sur le rééquilibrage des pouvoirs respectifs du Parlement européen et du Conseil dans l'approbation du budget.

Le texte répond largement aux objectifs de négociation que la France s'était fixés, même s'il faut regretter que des avancées plus importantes n'aient pu être enregistrées sur quelques sujets, en matière fiscale notamment :

- le traité clarifie **le cadre institutionnel de l'Union** : création d'une présidence stable du Conseil européen, renforcement du rôle du Parlement européen dans le cadre d'une procédure législative ordinaire ; extension de la majorité qualifiée à vingt-sept nouveaux domaines ;
- le traité clarifie **les compétences et les instruments** : redéfinition du système de vote à la majorité qualifiée, extension du rôle des Parlements nationaux, notamment au titre du contrôle du principe de subsidiarité ;
- le traité renforce **la capacité d'action extérieure de l'Union** : création de la fonction de ministre des Affaires étrangères et d'un service diplomatique européens. Il en va de même dans le domaine de la politique de défense : définition d'une clause d'assistance mutuelle, coopération structurée, création d'une Agence de l'armement ;
- le traité renforce **plusieurs politiques** : en matière de gouvernance économique ; pour la réalisation de l'espace de liberté, de sécurité et de justice ; en matière sociale (insertion de la Charte des droits fondamentaux, protection des services publics, clause sociale généralisée, reconnaissance du rôle des partenaires sociaux).

Le traité établissant une Constitution pour l'Europe répond largement au mandat qui avait été assigné à la réforme des institutions européennes : "L'Union doit devenir plus démocratique, plus transparente et plus efficace".

#### La PESC



60e anniversaire du débarquement en Normandie :  
le président de la République et le chancelier Schroeder.  
Caen.06.06.2004

La France a une ambition politique forte, celle d'une Union européenne qui s'affirme comme un acteur majeur sur la scène internationale. De fait, depuis Maastricht, et surtout depuis Amsterdam, la PESC n'a cessé de gagner en substance. La stratégie européenne de sécurité adoptée par le Conseil européen en décembre 2003 guide l'action de l'UE et son dialogue avec ses grands partenaires. L'UE continue d'œuvrer à la stabilisation des Balkans et des "nouveaux voisins", qu'il s'agisse des pays du sud de la Méditerranée avec le processus de Barcelone ou de l'Europe de l'Est, comme l'atteste sa contribution au dénouement de la crise politique en Ukraine en décembre. Elle bâtit une relation de travail efficace et équilibrée avec les Etats-Unis et un partenariat stratégique avec la Russie et prend toute sa part aux efforts internationaux pour relancer le processus de paix au Proche-Orient. Largement sous l'impulsion de la France, on assiste par ailleurs à un approfondissement de l'intérêt de l'UE pour l'Afrique et à la poursuite d'un dialogue régulier avec les pays

d'Amérique latine (sommet de Guadalajara en mai) ainsi qu'avec les pays d'Asie (sommet de l'ASEM en octobre). La PESD a connu également des évolutions importantes : les principaux outils de l'Europe de la défense sont en place et la PESD est entrée dans une phase opérationnelle avec la mise en place de missions de police et d'opérations militaires de l'UE au Congo, en Macédoine et en Bosnie-Herzégovine.

Le traité constitutionnel qui sera soumis à référendum en 2005 offre un cadre favorable à un nouvel approfondissement de la PESC et de la PESD. Comme la France l'a souhaité, il renforcera, une fois entré en vigueur, la visibilité, l'efficacité et la cohérence de l'action extérieure de l'UE. Il permettra à l'Union d'assumer ses responsabilités, tout en respectant la diversité des Etats et la spécificité de ses domaines. La structure juridique en piliers disparaîtra et un titre unique sera créé pour l'ensemble de l'action extérieure. Le président stable du Conseil européen conférera plus de visibilité et de continuité à cette institution. Enfin, un ministre des Affaires étrangères de l'UE sera institué. Il regroupera les fonctions de haut représentant pour la PESC et de vice-président de la Commission, chargé des relations extérieures, présidera un Conseil "Affaires étrangères" et sera à la tête d'un Service européen d'action extérieure.

## L'action multilatérale de la France



Attentats de Madrid.  
11.03.2004

### Au sein des organisations internationales

La gestion des crises représente une part importante des travaux du Conseil de sécurité des Nations unies, qui fait usage de toute la palette des instruments à sa disposition pour veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La France est particulièrement active sur ces questions.

En **Côte d'Ivoire**, la France a joué un rôle majeur dans la décision, prise par le Conseil, de déployer une opération forte de 6 240 casques bleus (résolution 1528), en vue de prendre le relais de l'opération de la CEDEAO. Les forces françaises de l'opération Licorne sont restées en Côte d'Ivoire, avec un mandat du Conseil de sécurité redéfini et recentré sur le soutien aux casques bleus de l'ONUCI. Après les graves événements du début du mois, le Conseil de sécurité a décidé, dès le 15 novembre, à l'unanimité, d'imposer un embargo sur les armes et l'assistance militaire à destination de la Côte d'Ivoire, et de mettre en place un mécanisme de sanctions individuelles destiné à faire pression sur les acteurs de la crise, dans l'hypothèse où les blocages du processus constatés au cours des mois précédents persisteraient (résolution 1572).

La France a porté au Conseil de sécurité plusieurs initiatives tendant à accompagner les processus de transition en cours dans la région africaine des **Grands Lacs**. À la demande de l'Union africaine, une opération des Nations unies au **Burundi** (ONUB) est venue prendre le relais de la mission interafricaine (MIAB), en vue d'accompagner les étapes suivantes du processus de transition, en particulier le désarmement et la démobilisation des combattants et la préparation des échéances électorales prévues par l'Accord d'Arusha (résolution 1545). En **République démocratique du Congo**, les effectifs de la mission de l'Organisation des Nations unies (MONUC) ont été substantiellement accrus afin de prévenir toute reprise des hostilités dans l'est du pays (résolution 1565), tandis qu'un mécanisme de surveillance a été mis en place (résolution 1533) afin d'améliorer l'efficacité de l'embargo sur les armes en vigueur dans cette région.

La France a pris, en outre, une part active aux travaux du Conseil de sécurité sur le **Soudan**. La réunion exceptionnelle que le Conseil a tenue à Nairobi, les 18 et 19 novembre, a donné une impulsion politique qui a contribué à la signature d'un accord final le 9 janvier 2005 sur le sud Soudan. Parallèlement, le Conseil est pleinement engagé pour trouver une issue à la crise du Darfour. C'est grâce à l'assistance des Nations unies dans le domaine de la planification que l'opération de l'Union africaine a pu mettre en place et renforcer son opération de surveillance du cessez-le-feu dans cette région (AMIS). Le Conseil de sécurité a également imposé un embargo sur les armes à destination des groupes armés du Darfour (résolution 1556), et décidé de l'envoi

d'une commission internationale chargée d'enquêter sur les graves violations des droits de l'homme commises au Darfour (résolution 1564). La France plaide sans relâche pour que ces violations ne restent pas impunies.

Les Nations unies ont également joué, en **Afghanistan**, un rôle essentiel dans l'organisation des élections présidentielles, qui ont permis l'expression démocratique du peuple afghan et qui ont conduit à l'élection du président Karzai. Elles poursuivent leur action dans la perspective de la tenue, cette année, des élections parlementaires et locales.

Enfin, l'ONU a contribué, malgré de difficiles conditions sur le terrain, à l'organisation des élections parlementaires en **Iraq**, tout en poursuivant son action humanitaire au bénéfice des populations.

### **Les Opérations de maintien de la paix des Nations unies**



Visite de M. Michel Barnier à Abou Shouk (Soudan). 27.04.2004.

► **Une tendance générale à l'augmentation du nombre d'OMP** : alors que le milieu des années 1990 avait été marqué par une relative désaffection pour les opérations sous casques bleus, la tendance est de nouveau à l'augmentation de leur nombre. Trois nouvelles opérations ont été créées en 2004 par le Conseil de sécurité - l'ONUCI en Côte d'Ivoire (avril), la MINUSTAH en Haïti et l'ONUB au Burundi (juin) -, portant à 17 le nombre d'OMP.

On observe également une **augmentation des effectifs** prévus pour chaque opération ainsi que de leur composante de police civile (1 622 policiers pour la MINUSTAH) : en juillet 1996, 15 OMP représentaient un effectif de 12 360 hommes, tandis qu'en juillet 2004, 17 opérations comptent au total 58 756 hommes. Outre la création des nouvelles OMP, dont les plafonds de composante militaire vont de 5 600 à 6 700 hommes, la MONUC a vu ses effectifs militaires renforcés en 2004 de 10 800 à 16 700 et ses personnels de police civile de 134 à 475 (résolution 1565 du 1er octobre), devenant ainsi la plus importante OMP des Nations unies.

Parallèlement à cet accroissement des effectifs, **les tâches confiées aux OMP sont de plus en plus diverses** et dépassent de loin le seul domaine sécuritaire : état de droit, droits de l'homme, processus politique et constitutionnel, assistance économique et humanitaire.

► Ces évolutions représentent **un véritable défi pour l'ONU** ; elles mettent à l'épreuve la capacité des Nations unies à engager une stratégie de sortie de crise réussie et posent la question des moyens disponibles, tant en termes d'effectifs que de ressources financières et de formation. Les besoins sont particulièrement cruciaux s'agissant des OMP francophones (RDC, Côte d'Ivoire, Haïti, Burundi) qui manquent cruellement de contingents, de policiers notamment, parlant le français.

► Dans ce contexte, **la contribution de notre pays aux OMP a augmenté** : de 30e avec 320 personnels en novembre 2003, la France est passée au 21e rang des contributeurs de troupes avec 611 personnels. Notre effort porte essentiellement sur la FINUL, l'ONUCI et la MINUSTAH, sans compter notre participation substantielle aux forces de stabilisation autorisées par les Nations unies mais conduites par d'autres organisations (l'OTAN en Afghanistan, au Kosovo et en Bosnie, l'UE en RDC, en Bosnie et en Macédoine) ou par la France elle-même (dispositif Licorne en Côte d'Ivoire) et non comptabilisées à ce titre dans les statistiques des Nations unies.

En dépit d'une quote-part en légère diminution (fixée en 2005 à 7,26 % du budget des OMP) et de notre passage de la quatrième à la cinquième place des contributeurs, derrière les Etats Unis (26,49 %), le Japon (19,47 %), l'Allemagne (8,66 %) et le Royaume-Uni (7,38 %), notre contribution financière au budget des OMP des Nations unies a augmenté en 2004 en raison de la création de nouvelles OMP : de 140 millions d'euros en 2003, elle est passée à 201 millions. Exprimée en dollars américains, monnaie dans laquelle les budgets sont établis et les paiements effectués, l'augmentation est encore bien plus importante, notre contribution passant de 153 millions de dollars en 2003 à 252 millions, soit + 65 %.

### **Vers une Organisation des Nations unies pour l'environnement**

Le 23 septembre 2003, devant l'Assemblée générale des Nations unies, le président de la République a appelé à la création d'une Organisation des Nations unies pour l'environnement (ONUE) à partir de l'actuel Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Une telle organisation renforcerait l'efficacité et la cohérence de la gouvernance internationale de l'environnement.

Un groupe de travail intergouvernemental informel a été lancé à New York et Nairobi en février. Il regroupe les pays partageant notre objectif ou simplement ouverts au dialogue : Allemagne, Afrique du Sud, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chine, Colombie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Kenya, Luxembourg, Maroc, Mexique, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Sénégal, Suède, Suisse, République tchèque, Royaume-Uni, Viêt Nam, ainsi que la Commission européenne.

De nombreuses réunions se sont tenues : ministres des Affaires étrangères le 22 septembre à l'Assemblée générale des Nations unies ; ministres en charge de l'environnement (en février, avril et décembre) ; ambassadeurs à New York et Nairobi ; enfin, une dizaine de réunions techniques au niveau des experts. Les travaux du groupe devraient déboucher début 2005 sur un rapport résumant les débats. En 2005, l'objectif de la diplomatie française sera d'inscrire cette question à l'agenda des Nations unies.

Cet effort diplomatique s'est accompagné d'un relèvement significatif de la contribution de la France au PNUE, dont elle est devenue le 6e contributeur.



Convoi des Nations unies au Congo. 29.12.2004.

### **POUR RENFORCER LA SECURITE COLLECTIVE**

#### **La défense européenne en marche**

## **L'Europe de la défense est aujourd'hui une réalité concrète.**

Elle s'incarne principalement dans la **Politique européenne de sécurité et de défense (PESD)**, qui a réalisé d'importants progrès depuis cinq ans.

► **Au plan opérationnel**, l'Union européenne avait conduit ses premières opérations militaires en 2003, dans l'Ancienne République yougoslave de Macédoine et en République démocratique du Congo. Elle a pris en décembre la relève de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine. Cette opération militaire est la plus importante, à ce jour, de l'Union européenne (7 000 hommes). L'Union poursuit également des opérations civiles, principalement une mission de police en Bosnie-Herzégovine.

► **D'un point de vue institutionnel**, le traité établissant une Constitution pour l'Europe, signé en octobre, prévoit de nombreuses innovations de nature à accélérer le mouvement vers une défense européenne commune. Il s'agit en particulier de la clause d'assistance mutuelle en cas d'agression contre un Etat membre, de la clause de solidarité en cas d'attaque terroriste ou de catastrophe et de la coopération structurée permanente. De même, le futur ministre des Affaires étrangères de l'UE contribuera à la cohérence de la diplomatie et de la défense européennes.

► **Enfin, en ce qui concerne les capacités militaires et civiles de gestion de crise**, l'Union s'est dotée d'outils visant à combler ses lacunes et à éviter toute duplication inutile des efforts entre Etats membres. L'Agence européenne de défense, mise en place cette année et institutionnalisée par le traité constitutionnel, doit promouvoir l'effort de défense des Etats membres. L'UE met par ailleurs en place de nouveaux moyens de planification et de conduite d'opérations, à son Etat-major de Bruxelles. A l'initiative de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, les Etats membres ont décidé de constituer des groupements tactiques (1 500 hommes chacun), adaptés à la réaction rapide aux crises.

Outre la PESD, de nombreuses initiatives multilatérales contribuent au renforcement de l'Europe de la défense. La France participe ainsi à des forces multinationales telles que les Euroforces ou le Corps européen. Ce dernier a assumé, au deuxième semestre, le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) conduite par l'OTAN en Afghanistan. Dans le domaine de l'armement, de grands projets industriels, tels que l'A 400-M (avion de transport stratégique) ou le Tigre (hélicoptère de combat), mobilisent des groupes de pays résolus à développer ensemble leurs moyens militaires.



Visite en Afghanistan de M. de Villepin.  
13.02.2004.

### **La France dans l'opération de l'OTAN en Afghanistan**

La **Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS)** a été déployée en 2001 (résolution 1386 du Conseil de sécurité des Nations-Unies). Sa mission est d'aider l'Autorité intérimaire afghane à promouvoir la sécurité à Kaboul et dans ses environs. Sur la base de la résolution 1510 (octobre 2003) du Conseil de Sécurité, la force a étendu son champ d'action au nord de l'Afghanistan (Kunduz, Mazar e Sharif) en été. Son extension à l'ouest (région d'Hérat) était prévue début 2005.

La France est présente dans la FIAS depuis l'origine. Avec près de 600 hommes sur le terrain, elle est le 4e contributeur, derrière l'Allemagne, le Canada et la Turquie. Notre pays a commandé la force pendant six mois, au sein de l'état-major du Corps européen (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Luxembourg), d'août 2004 à février 2005. Au cours de cette période, la FIAS a apporté son soutien à la sécurisation des élections présidentielles afghanes.

La France est également présente dans la coalition sous commandement américain « Liberté immuable », au sein de laquelle elle contribue notamment à la formation de l'armée nationale afghane.

## **Terrorisme et prolifération**

**Aux Nations unies**, la France a contribué aux initiatives prises pour renforcer la sécurité collective contre le terrorisme. Afin d'améliorer le régime de sanctions du Comité 1267, le Conseil de Sécurité a adopté la **résolution 1526**, qui renforce le mandat de son groupe de suivi. La France a participé activement à la définition des missions confiées à la nouvelle "équipe d'appui technique et de surveillance des sanctions", composée de huit membres, dont **un expert français**. Ce groupe a notamment pour mission de fournir une analyse "indépendante" et approfondie des difficultés rencontrées par les Etats dans la mise en œuvre des sanctions. Il doit également présenter, sous sa responsabilité, des rapports sur les cas d'application insuffisante des sanctions par certains Etats membres.



Centre de traitement de l'uranium. Isfahan (Iran). 20.11.2004.

Par la **résolution 1540**, le Conseil de sécurité a également décidé de renforcer l'action du Comité du contre-terrorisme (CCT) en créant une direction exécutive (CTED) et en nommant à sa tête M. Ruperez, ancien ambassadeur d'Espagne à Washington.

Enfin, à la suite des événements de Beslan, la **résolution 1566**, adoptée le 8 octobre, a rappelé avec force que les actes terroristes sont injustifiables et a demandé à tous les États de prévenir ces actes et, à défaut, de faire en sorte qu'ils soient réprimés par des sanctions à la mesure de leur gravité.

**S'agissant de l'Union européenne**, après les attentats de Madrid et afin de mettre en œuvre la stratégie européenne de sécurité, le Conseil européen a adopté une déclaration très complète, le 25 mars, conforme aux vues françaises, et qui s'attache à développer une réponse globale à l'escalade du terrorisme en traitant l'ensemble de ses facteurs : frustrations, injustices, conflits régionaux, mais aussi vecteurs de financement, de propagande et de recrutement. **La France a soutenu la création du poste de coordonnateur européen** pour la lutte contre le terrorisme et a participé à la mise en place d'une **capacité de renseignement** couvrant tous les aspects du terrorisme.

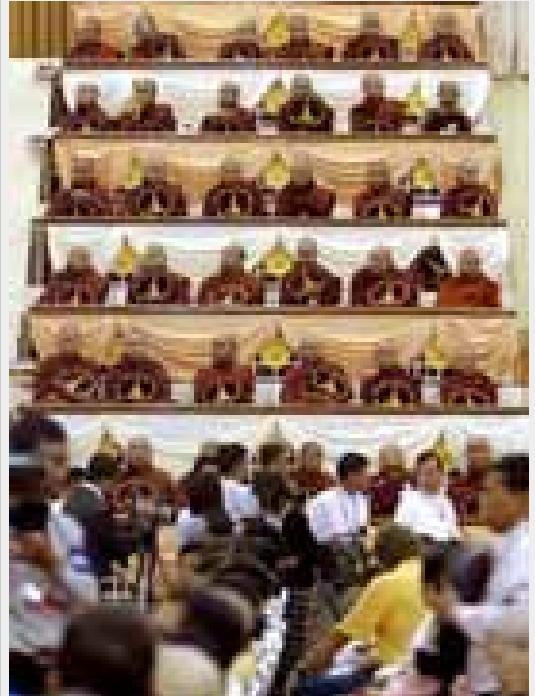
**Dans le cadre du G8**, la France a souscrit à l'initiative visant à renforcer la sûreté des déplacements internationaux. Son plan d'action demande aux experts de renforcer les normes, de moderniser les procédures et d'échanger plus activement les informations afin de mieux contrer la menace terroriste. **La France a encadré cette initiative par des principes fondamentaux** : respect de la souveraineté nationale, protection de la vie privée et rappel du rôle que doivent jouer les organisations multilatérales dans l'harmonisation des normes. Avec ses partenaires du G8, elle a également veillé, au sein du **Groupe d'action contre le terrorisme**, à accroître la cohérence de l'offre d'assistance technique, à renforcer le rôle et faciliter l'action du CCT des Nations unies, et à mobiliser les organisations internationales concernées. Elle a enfin contribué aux nouvelles démarches entreprises auprès des Etats qui ne sont pas parties à la Convention des Nations unies pour la répression du financement du terrorisme. Le nombre d'Etats parties à cette Convention d'initiative française est passé en 2004 de 104 à 120.

La France fait de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs une priorité. Contre cette menace, une approche globale est indispensable. Dans ce cadre, notre action s'articule autour de deux axes principaux :

## **Une implication active dans le renforcement du régime international de non-prolifération**

- La France apporte un soutien constant aux efforts déployés **pour mettre en œuvre et renforcer les traités et accords multilatéraux** en matière de non-prolifération et de désarmement. Elle soutient en particulier les institutions multilatérales chargées d'en vérifier et garantir le respect, en reconnaissant le rôle central de l'ONU.
- La France a activement œuvré pour l'adoption le 12 décembre 2003 par le Conseil européen de la stratégie européenne de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Cette initiative souligne la capacité de l'Union à développer une approche intégrée, qui s'articule essentiellement autour du **renforcement des initiatives multilatérales** pour la mise en œuvre et l'universalisation des normes en matière de non-prolifération et de désarmement, ainsi que de la **promotion d'un environnement régional et international stable** comme condition d'une lutte efficace contre la prolifération.
- La France s'est portée coauteur du texte de **la résolution 1540 sur la prolifération des armes de destruction massive (ADM)** adoptée le 28 avril par le Conseil de sécurité. Cette résolution, placée sous chapitre VII de la Charte, réaffirme la menace que constituent pour la paix et la sécurité internationales la prolifération des ADM et de leurs vecteurs, ainsi que leur possible acquisition par des acteurs non-étatiques. Elle impose notamment aux Etats l'adoption de mesures législatives visant à prévenir et sanctionner les trafics liés aux ADM.

**La France a rendu compte des mesures adoptées** dans ce cadre via un rapport remis au Conseil de sécurité le 28 octobre.

 <p>Sommet bouddhiste mondial au Myanmar. 09.09.2004.</p>	<p><b>Le Conseiller pour les affaires religieuses</b></p> <p>Le poste de Conseiller pour les affaires religieuses du ministère des Affaires étrangères a été créé en 1920, avant la reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Essentiellement occupés par des questions d'ordre juridique - statut des biens des congrégations religieuses, entre autres - et les relations avec les églises d'Orient, les conseillers pour les affaires religieuses furent jusqu'en 1992 de grands juristes ou des professeurs d'université.</p> <p>Le poste est occupé depuis cette date par des diplomates de carrière. Le Ministère a ainsi manifesté son souci de suivre au plan politique l'incidence des faits religieux sur les relations internationales et sur notre diplomatie : montée des fondamentalismes religieux, xénophobie et anti-sémitisme, nouveaux mouvements religieux, mention du religieux - et débat sur les "racines chrétiennes" - dans le traité constitutionnel européen, débat sur la laïcité et loi du 15 mars 2004 sur le port des signes religieux ostensibles, mise en place du Conseil français du culte musulman. Cette évolution témoigne d'une imbrication étroite entre les dimensions intérieure et internationale du fait religieux et d'un positionnement nouveau de la fonction au sein des administrations françaises. Cela a conduit le Conseiller pour les affaires religieuses à multiplier les contacts avec nos représentations auprès de l'OSCE - initiative sur le racisme et l'antisémitisme sur les réseaux Internet par exemple - ou du Conseil de l'Europe.</p> <p>Interprète des positions françaises à l'étranger, le Conseiller doit aussi expliquer aux services de l'Etat les réactions de</p>
--	---

	<p>nos partenaires étrangers face à nos initiatives ou à nos pratiques en matière de laïcité et de liberté de conscience. Il représente le Ministère au sein de plusieurs instances comme la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) ou l'Institut européen des sciences des religions et contribue à la préparation des réunions du comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.</p> <p>Il est enfin amené à entretenir des contacts avec les représentants des différentes confessions et avec les universitaires et chercheurs qui réfléchissent à la place du religieux dans l'espace social et politique.</p>
--	---

### **La promotion d'un multilatéralisme efficace, via des propositions d'actions concrètes au sein des enceintes existantes**

- La France joue un rôle actif au sein des **régimes de contrôle des exportations de matières, équipements et technologies sensibles**, qui contribuent efficacement à la réalisation des objectifs fixés par les traités.
- La France est également active au sein d'initiatives ad hoc, contribuant ainsi aux efforts de la communauté internationale. Ces actions sont notamment développées **dans le cadre du G8** (Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, Plan d'action du G8 sur la non-prolifération) et de **l'initiative de sécurité contre la prolifération** (participation au cadrage politique ainsi qu'à des exercices d'interception).
- Ces actions visent en particulier à prévenir l'acquisition de biens ou de technologies relatifs aux ADM par des groupes terroristes, en œuvrant à différents niveaux : contrôle des exportations, sécurisation des matières et équipements, interception éventuelle.

### **Dans le cadre de ses engagements, la France joue un rôle clé, avec ses partenaires britannique et allemand et l'Union européenne, dans la poursuite du processus diplomatique engagé fin 2003 avec l'Iran sur son programme nucléaire**

- **L'accord du 15 novembre entre la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'UE et l'Iran** prévoit notamment la suspension complète et non limitée dans le temps par l'Iran, vérifiée par l'AIEA, de ses activités liées à la conversion, l'enrichissement et au retraitement de l'uranium, ainsi que la fourniture de garanties objectives de la finalité pacifique du programme iranien.

**A la suite de cet accord et sous réserve de son respect**, les Européens ont entamé avec l'Iran la négociation d'un accord à long terme **dans les domaines politique et de sécurité, nucléaire et de coopération économique**.

### **L'élimination des mines anti-personnel**

L'année 2004 a marqué un sommet en matière d'action contre les mines anti-personnel et d'assistance aux victimes. La convention d'Ottawa étant entrée dans sa sixième année, une conférence d'examen s'est tenue à Nairobi, du 28 novembre au 3 décembre, pour faire le bilan du travail déjà réalisé et des difficultés rencontrées, et envisager les actions à prévoir dans les cinq prochaines années. Un plan d'action ambitieux mais réaliste a été adopté par les 144 Etats parties à la Convention.

La France, qui était représentée par le ministre délégué à la Coopération, au développement et à la francophonie, M. Xavier Darcos, a manifesté son attachement à cette cause en annonçant deux projets de déminage majeurs pour 2005, l'un, d'un montant de 3 millions d'euros, à destination de l'Angola, l'autre, de 2

millions d'euros, consacré à l'Afrique orientale (Sud-Soudan, Erythrée). Ces projets nouveaux s'ajoutent à ceux qui sont en cours de réalisation en Croatie ou en Bosnie.

M. Darcos a confirmé que la France achèverait avant 2007 le déminage de l'emprise militaire de La Douddah, à Djibouti, et que ce site pourrait être considéré, à cette date, comme entièrement "libre de mines".

La part prise par la France aux programmes de déminage de l'Union européenne a été soulignée, l'Europe étant, avec quelque 240 millions d'euros, le premier acteur mondial en la matière.

#### **La Mission des fonctionnaires internationaux sur Internet**

Le portail Internet de la MFI, accessible par le site Diplomatie.gouv.fr, a reçu en moyenne 47 329 visites mensuelles au cours de l'année contre 41 985 pour la même période en 2003, la fréquentation du site progressant de 13%. Les périodes estivales (juillet-août) et de fêtes de fin d'année (décembre) sont celles où les consultations sont les moins nombreuses (sous la barre des 40 000). A l'inverse, les mois de janvier et mars ont enregistré des pics de fréquentation (respectivement 49 262 et 48 502 visites).

Les sujets arrivant largement en tête des visites restent les avis de vacance de postes et les postes spécifiques pour jeunes professionnels. Une nouvelle rubrique entièrement consacrée aux candidatures en ligne est en cours d'élaboration. Les candidats à ces programmes pourront désormais télécharger les descriptifs de postes vacants et déposer leur candidature directement sur le site.

Concernant le contenu et la présentation du site, la nouvelle version mise en ligne en mai présente dès la page d'accueil un menu thématique détaillé comportant un accès direct aux informations. Un outil de recherche de postes a été mis en place sur une base de données de plus de 300 annonces dont une centaine de nouvelles chaque semaine. Il est interrogable à partir de plusieurs critères permettant aux candidats de sélectionner plus rapidement les emplois qui les intéressent en fonction de l'Organisation internationale, de la spécialité professionnelle ou du lieu d'affectation souhaité, ou encore d'effectuer une recherche libre par mot clé.

Début 2005, outre la nouvelle rubrique pour les postes de jeunes professionnels, une liste de discussion (forum) destinée aux Français en poste dans les organisations internationales a été lancée sur le site.

## L'action économique



L'Airbus A380, Blagnac, 15.12.2004

### Les questions industrielles et les exportations sensibles

Le ministère des Affaires étrangères est chargé, en étroite coordination interministérielle, de trois missions :

- le contrôle des exportations de matériels sensibles,
- le suivi de contrats dans les domaines militaire, spatial et nucléaire,
- le soutien aux entreprises françaises.

Le contrôle des exportations de biens sensibles couvre les matériels de guerre et assimilés, les biens à double usage - civil et militaire - ne relevant pas de la non-prolifération, ainsi que les hélicoptères civils et leurs pièces détachées. Le Ministère contribue aux travaux de la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre et conduit la délégation française dans les enceintes multilatérales. à ce titre, il a participé au renforcement du code de conduite européen sur le contrôle des exportations d'armements, à l'exercice de revue par les pairs des systèmes de contrôle des exportations de tous les Etats membres au sein du groupe double usage et à la promotion de dialogues avec des Etats comme l'Afrique du Sud, le Brésil et la Chine.

Dans le domaine spatial, le MAE s'est impliqué dans la mise en œuvre du programme Galiléo, le renforcement des systèmes européen et international d'observation de la terre, et le lancement du programme Soyouz à Kourou.

En matière d'énergie nucléaire civile, il participe à la promotion des technologies françaises et à la diffusion d'une culture de sûreté nucléaire dans les pays dotés de réacteurs anciens, en s'associant aux actions de démantèlement des réacteurs non sûrs.

### L'environnement

La France entend jouer un rôle actif dans les négociations environnementales. Le ministère des Affaires étrangères s'est donc doté de moyens adaptés : un ambassadeur délégué à l'environnement, une sous-direction spécialisée et un réseau de "correspondants environnement" dans plus de 80 ambassades.

Elle cherche à contribuer à l'amélioration de la gouvernance internationale dans le domaine de l'environnement, en plaident pour la création d'une Organisation des Nations unies pour l'Environnement (ONUE). La France a ratifié la plupart des accords multilatéraux sur l'environnement qui la concernent. La lutte contre le changement climatique et la conservation de la biodiversité ont constitué des priorités thématiques importantes.

### **Climat**

L'année a été marquée par la ratification du protocole de Kyoto par la Russie, pour laquelle la France a beaucoup œuvré avec ses partenaires européens.

Dans ce contexte, le bilan politique de la 10e conférence des parties à la convention climat de Buenos Aires est resté en deçà de nos attentes : un seul séminaire intergouvernemental, au mandat limité, sera organisé en mai 2005 pour évoquer le régime international qui pourrait, après 2012, succéder au protocole de Kyoto. En revanche, des avancées ont eu lieu en ce qui concerne les modalités techniques de mise en œuvre du protocole : registres, méthodologie, séquestration de carbone, mécanisme de flexibilité.

Nos efforts seront poursuivis pour utiliser les mécanismes de flexibilité du protocole à travers le lancement de projets, notamment avec la Russie, la Chine et l'Amérique latine, appuyer les initiatives britanniques des présidences du G8 et de l'UE, continuer à associer les Etats-Unis à nos travaux, et poursuivre le dialogue avec la société civile.

### **Diversité biologique**

La 13e conférence des parties à la convention de Washington et le congrès de l'Union mondiale pour la conservation de la nature à Bangkok ont permis de débattre de la préservation des espèces, de dresser un bilan des enjeux et des perspectives concernant la perte de la biodiversité. Une conférence internationale sur la biodiversité et la gouvernance (Paris, janvier 2005) a souligné la forte implication de notre pays.

### **La Mission entreprises**

Crée en 1998, la Mission entreprises a développé une expertise en matière de stratégie internationale des grands groupes français et de relation entre ceux-ci et notre appareil diplomatique. Elle est chargée des relations du Ministre avec les chefs d'entreprise, notamment sous la forme de rencontres à rythme mensuel avec les plus importants d'entre eux.

La Mission apporte son soutien aux directions géographiques dans le traitement des demandes d'intervention - appui politique, règlement de contentieux - présentées par les entreprises. Elle accompagne des délégations d'entreprises à l'étranger (Russie, Afrique du Sud et Croatie en 2004). Elle informe nos ambassadeurs des éléments recueillis auprès des entreprises, plus particulièrement pour les grands contrats à l'exportation, le développement durable, les partenariats public-privé, les actions humanitaires, les enjeux de sécurité des expatriés. Sur ce dernier point, la Mission entreprises est associée aux travaux menés par la cellule de veille de la direction des Français à l'étranger.

En tant qu'intermédiaire avec le monde des affaires, la Mission a pour tâche d'éclairer les entreprises sur le contexte politique de leurs projets, notamment dans les pays émergents. La Mission tient régulièrement informées les entreprises des analyses développées par nos postes à l'étranger. Elle organise des réunions de cadrage politique entre les entreprises et les directions géographiques (en 2004 : Algérie, Libye, Asie du Sud-Est, Argentine) et participe aux structures interministérielles mises en place dans le domaine de l'intelligence économique. Depuis décembre, le responsable de la Mission est également délégué général du Ministère pour l'intelligence économique. Il s'attachera, à ce titre, à sensibiliser les diplomates aux enjeux de l'intelligence économique et proposera aux entreprises un exercice de veille partagée sur un certains nombre de pays clés pour notre expansion.

### **Les affaires financières internationales**



Bourse de New York, 12.01.2005

## **G8**

Succédant à la France, les Etats-Unis ont assuré la présidence du groupe des pays industrialisés. Le sommet de Sea Island des 8-10 juin a conduit à l'adoption de déclarations et de plans d'action sur une vaste gamme de sujets : politique (Moyen-Orient élargi et Afrique du Nord, Gaza et paix au Proche-Orient, Soudan), sécurité (initiative pour la sécurité et la facilitation des transports, non-prolifération, partenariat mondial, maintien de la paix en Afrique), économie et régulation de la mondialisation (commerce, dette, plan d'action sur l'esprit d'entreprise, transparence et lutte contre la corruption, famine, santé, science et technologie au service du développement).

Initiative la plus marquante de la présidence américaine, le plan sur le "Grand Moyen-Orient" a été amendé à notre demande, afin de mettre l'accent sur l'équilibre à maintenir entre promotion des réformes et résolution des conflits, sur la nécessité de ne pas imposer de prescriptions de l'extérieur, sur le respect de la diversité des situations des pays de la région et sur la préservation de l'autonomie des instruments de coopération bilatéraux et communautaires (Euromed). Par ailleurs, afin de rééquilibrer l'approche de la présidence américaine, la France a plaidé en faveur de l'augmentation de l'APD pour atteindre les objectifs du millénaire et a engagé le débat sur les financements innovants.

### ***Nouveaux mécanismes de financement du développement***

Le Ministère a pris une part active dans les discussions relatives au financement du développement. Les rapports du groupe Landau, et du groupe quadripartite (Brésil, Chili, Espagne, et France, plus Allemagne), reposent sur un diagnostic partagé : l'aide publique au développement est insuffisante en volume et inadaptée dans ses modalités. La mise en place de mécanismes innovants de financement additionnels est la condition de la réalisation des objectifs du millénaire en 2015. La France soutient donc l'instauration d'une facilité de financement internationale permettant d'accélérer l'utilisation de l'aide et estime nécessaire l'instauration de taxes internationales susceptibles d'apporter les ressources stables et prévisibles dont ont besoin les pays pauvres. Les premières réactions démontrent que cette problématique ne constitue plus un tabou : la déclaration finale de la réunion du 20 septembre à l'ONU a notamment été soutenue par près de 110 pays. Le président de la République a proposé au forum de Davos, en janvier 2005, la création d'une taxe pilote destinée à financer la lutte contre le sida, pouvant être perçue sur quatre assiettes : transactions financières internationales, flux entrant ou sortant des pays maintenant le secret bancaire, carburants utilisés par les transports aériens et maritimes.

### ***Attractivité du territoire***

Le Ministère a contribué à la politique de renforcement de l'attractivité du territoire de plusieurs manières. La concertation entre services consulaires et culturels a été renforcée et les formalités de visa ont été allégées pour les publics prioritaires ou recherchés dans le cadre de notre offre de formation. La politique des bourses d'études s'inscrit dans ce cadre : orientation des meilleurs étudiants, accent mis sur les mastères et les doctorats, action spécifique en direction des jeunes francophones issus des établissements français à l'étranger.

Les moyens alloués aux programmes de bourses les plus incitatifs ont été fortement accrus. Dès avril 2005, des centres pour les études en France permettront, dans plusieurs pays pilotes, de mieux traiter les demandes de séjour des étudiants, d'offrir un service amélioré de conseil et d'orientation et mettront à même les établissements d'enseignement supérieur de se prononcer de façon plus pertinente sur les demandes.

Le MAE a en outre été associé à la négociation de conventions bilatérales de sécurité sociale, dont une convention franco-coréenne conclue en décembre. Il a pris part aux discussions interministérielles et à la rédaction de circulaires relatives aux conditions d'entrée et de séjour en France des cadres dirigeants ou de haut niveau et de leurs conjoints, assouplies depuis le printemps. Des formules destinées à faciliter la venue et l'accueil des artistes et professionnels étrangers de la culture sont en cours d'élaboration. Les conditions d'accès aux professions commerciales, artisanales ou industrielles sont assouplies depuis la suppression en mai de la carte de commerçant pour les ressortissants de certains Etats.

Le MAE contribue enfin à la campagne conduite par l'Agence française pour les investissements internationaux afin de remodeler une image internationale souvent en décalage par rapport à l'attractivité réelle de notre pays.



M. Muselier et Mme Wangari Maathai,  
Prix Nobel de la paix 2004.  
Nairobi (Kenya), 27.10.2004

### **Les transports**



Gare de Lille-Flandres, Janvier 2004

### **Transports ferroviaires**

La nouvelle ligne projetée entre Lyon et Turin est au cœur du grand corridor européen Lyon-Budapest, et au-delà Lisbonne-Kiev. Le succès du Lyon-Turin dépend de l'excellence de nos relations avec l'Italie et s'appuie sur la capacité d'initiative de l'Union européenne. Il illustre notre préoccupation de développement durable. En France, cette liaison s'inscrit dans l'ensemble des liaisons transfrontalières d'importance européenne, en particulier le tunnel franco-britannique sous la Manche, le projet de liaison Perpignan-Figueras et le projet de TGV Est en cours qui reliera la France et l'Allemagne.

Le projet fait désormais partie du programme des ouvrages prioritaires et urgents approuvé au Conseil européen de décembre. Les négociations financières entre la France et l'Italie ont abouti le 5 mai à la signature d'un mémorandum qui établit la répartition de la charge budgétaire. Les parties sont parvenues à un accord de financement des études et des travaux de reconnaissance jusqu'en 2009. Les études sont désormais avancées et devraient permettre de lancer les enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique. Un accord entre les deux gouvernements a été signé le 3 décembre pour la prise en compte de la sûreté.

### **Transports aériens**

Une étape majeure a été franchie dans le domaine de la consolidation des transporteurs aériens européens : Air France et KLM ont fusionné et donnent ainsi naissance à un groupe aux dimensions mondiales :

- premier groupe en termes de chiffre d'affaires ;
- deuxième pour l'emport de fret, avec plus de deux millions de tonnes ;
- deuxième prestataire d'entretien aéronautique ;
- quatrième pour le nombre de passagers transportés, presque 70 millions par an.

Une société financière, holding de droit français, Air France-KLM, contrôle les deux entreprises qui ont décidé, pour le moment, de garder leur identité. Air France-KLM représentait, au titre de l'année fiscale 2003/2004, 18,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires (dont 12,3 pour Air France et 5,9 pour KLM), 106 030 salariés, une flotte jeune d'environ 560 avions déployés vers plus de 85 pays. Cette fusion permet le développement des synergies entre les deux réseaux, élargit les facilités données à la clientèle de combiner des voyages sur les deux compagnies, rationalise l'utilisation de Paris-Charles-de-Gaulle et Amsterdam/Schiphol, renforce le pôle Air France/KLM au sein de l'alliance SkyTeam. La fusion a permis au nouveau groupe de renforcer ses positions et de maîtriser ses coûts dans une conjoncture difficile.

### **Airbus**

Ces deux dernières années, Airbus a dépassé Boeing, devenant le leader mondial. En 2004, Airbus a livré 320 avions et pris 370 commandes fermes contre 285 appareils livrés et 277 commandes fermes pour son rival. Pour 2005, 350 à 360 avions devraient être livrés. L'essor des marchés d'Airbus repose sur une innovation permanente dans le domaine technologique. C'est ainsi que deux nouveaux appareils viendront enrichir la famille d'Airbus : l'A 380, plus gros avion du monde, transportera de 555 à 840 passagers. C'est le nouveau symbole de la coopération industrielle européenne. 144 appareils ont déjà été commandés et les aéroports du monde entier se préparent à l'accueillir. Son premier vol est prévu au printemps 2005. La première livraison, pour Singapour Airlines, aura lieu au printemps 2006. Le nouvel A 350 sera mis en ligne en 2010 selon deux configurations. Il répond pour partie au projet de Boeing, le B787.

### **Les correspondants environnement**

Pour améliorer l'efficacité de l'outil diplomatique au service de la protection de l'environnement et du développement durable, le Ministère, en liaison avec les ministères de l'Ecologie et du Développement durable, de l'Economie, des finances et de l'industrie, et de la Coopération et de la francophonie, a créé un réseau de correspondants chargés des questions environnementales dans plus de 80 ambassades.

Ce réseau a pour objectifs de permettre l'échange d'informations régulières, de contribuer aux grandes négociations internationales et de soutenir nos actions bilatérales, régionales et multilatérales dans le domaine de l'environnement.

Le correspondant environnement est chargé de la veille permanente sur les questions environnementales, des contacts avec les instances concernées - administrations, organismes publics ou privés, ONG -, de la rédaction d'une note annuelle sur l'action extérieure en matière d'environnement menée par le pays de résidence (priorités, enjeux, organisation administrative), de la diffusion de nos positions.

## **Crises et enjeux internationaux**



60e anniversaire du débarquement.  
Le président de la République  
et le président George Bush.  
Colleville, 06.06.2004

### **Le Kosovo**

La France a poursuivi son fort engagement, à la fois civil et militaire, en faveur de la démocratisation, du respect des droits des minorités, et du rapprochement européen, engagement rappelé par le Ministre lors de la visite qu'il a effectuée au Kosovo en septembre. La présence française est demeurée très sensible au sein de la MINUK, deux de ses quatre "piliers" étant dirigés par des Français, mais aussi au sein de la KFOR, dirigée par le général de Kermabon pour un an, depuis septembre, et forte d'un contingent français qui reste l'un des plus importants et qui a montré sa compétence en réagissant efficacement aux événements violents de la mi-mars. La stabilité a pu être rétablie assez rapidement et s'est depuis lors maintenue.

Sur le plan politique, en tant que membre du Groupe de contact, la France a poursuivi ses efforts diplomatiques afin de faire avancer le Kosovo sur la voie de la démocratisation et de la stabilité. Les élections législatives d'octobre se sont ainsi déroulées dans le respect des principes démocratiques, et une liste de normes à respecter a été élaborée. Aux côtés de ses partenaires du Groupe de contact et en coordination continue avec la MINUK et l'ONU, la France s'engagera en 2005 sur la question du statut final, afin que celui-ci respecte le droit des minorités et la stabilité régionale.

Le rapprochement européen et le respect des normes européennes est également au centre des préoccupations de la France. La vocation des pays de la région à rejoindre l'Europe, qui avait été affirmée lors du sommet UE/Balkans de Zagreb en 2000, a été rappelée à Thessalonique en juin 2003. S'agissant du Kosovo, le rôle croissant de l'Union européenne dans ce territoire est nécessaire et doit faire partie intégrante des réflexions sur son statut futur.

### **La Russie, l'Ukraine et le Caucase**



Manifestation à Kiev, 01.12.2004

La relation franco-russe est sortie renforcée de la communauté d'analyse et de la coopération qui ont prévalu entre les deux pays sur la situation en Iraq et sur la plupart des dossiers internationaux tels que la lutte contre la prolifération et les efforts européens pour inciter l'Iran à renoncer à ses activités d'enrichissement nucléaire.

La coopération économique bilatérale a été marquée par une forte croissance des échanges et des investissements français en Russie, en particulier dans les secteurs aéronautique et automobile. La signature d'un accord bilatéral visant à faciliter la délivrance des visas s'inscrit dans les efforts visant à la promotion des échanges et au rapprochement des sociétés civiles.

La France attache une importance prioritaire à la construction du partenariat UE-Russie qui a surmonté l'étape de l'élargissement de l'Union grâce à l'extension par la Russie aux nouveaux Etats membres de l'Accord de partenariat et de coopération UE-Russie et a permis la conclusion des négociations avec l'UE sur l'accession de la Russie à l'OMC et la ratification par ce pays du protocole de Kyoto.

Ayant suivi avec vigilance le déroulement de la campagne électorale pour les élections présidentielles ukrainiennes, la France s'est exprimée immédiatement après le deuxième tour du scrutin pour dénoncer les manquements aux règles démocratiques. Elle a soutenu la médiation conduite par le haut représentant Javier Solana et les présidents polonais et lituanien et s'est prononcée en faveur d'un renforcement des relations UE-Ukraine dans le cadre de la politique de voisinage.

La visite en France du président Saakashvili en janvier a témoigné de la volonté de la France de soutenir avec ses partenaires européens la volonté de réforme et de rapprochement avec l'Europe des nouvelles autorités géorgiennes. La France a poursuivi son action en faveur du règlement des conflits séparatistes dans cette zone, qu'il s'agisse de la situation des provinces abkhaze et ossète du sud en Géorgie ou du conflit du Haut-Karabakh.



Visite de M. Michel Barnier en Israël.  
Jérusalem (Yad Vashem), 18.10.2004

## **Répondre aux problèmes du Moyen-Orient : la mort d'Arafat, la crise des otages, la relance des relations franco-israéliennes**

2004 a été une année charnière pour le Moyen-Orient, en particulier sur deux de ses terrains les plus sensibles : la Palestine et l'Iraq. La disparition du président Arafat a créé une situation nouvelle pour les Palestiniens et les Israéliens. Les Palestiniens ont dû, et ont su, se doter d'une nouvelle direction et ont engagé une politique de réconciliation avec Israël, qui passera par la fin de l'usage de la violence. La France a accompagné cette transition. Quelle que soit l'évolution du contexte régional, elle continuera d'apporter son soutien aux Palestiniens pour favoriser l'avènement de leur état et la mise en place d'une paix juste et durable.

L'année a également vu un renforcement de nos relations avec Israël, déjà intenses dans de nombreux domaines et qui ont connu un réchauffement sur le plan politique. La visite du Ministre en Israël en octobre a marqué une nouvelle étape dans ce rapprochement.

2004 aura également été pour la France l'occasion de réitérer son attachement à l'indépendance et à la souveraineté du Liban. Nous avons coparrainé et voté avec les Etats-Unis, début septembre, la résolution 1559 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui demande le retrait des troupes étrangères du territoire libanais et le désarmement des milices qui s'y trouvent. L'application de cette résolution a fait l'objet d'une attention particulière de la communauté internationale.



Retour en France des otages en Irak,  
Georges Malbrunot et Christian Chesnot.  
Villacoublay, 22.12.2004

Confrontée à une grave crise des otages en Iraq, la France s'est mobilisée pour obtenir la libération des journalistes Christian Chesnot et Georges Malbrunot, pris en otage en août et retenus pendant quatre mois. Le travail patient et discret des services de l'Etat a finalement abouti le 21 décembre, jour de leur remise à notre ambassade à Bagdad. Mais quelques jours après cette libération, une autre journaliste française, Florence Aubenas, était à son tour enlevée avec son accompagnateur iraquier.

## **L'Afrique du Nord, un enjeu important à nos portes**

### ***La visite du président de la République en Libye***

Construire un partenariat durable avec les pays d'Afrique du Nord est une priorité de l'action de la France, renforcée par la volonté de relancer le processus euro-méditerranéen et d'appuyer le rapprochement de nos partenaires de l'Union européenne. Avec le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, nous partageons une histoire commune, notre appartenance à la Méditerranée, la pratique de la langue française et des liens humains très denses - les étudiants maghrébins représentent plus du quart des étudiants étrangers accueillis en France. Nos destins sont liés et nous travaillons à l'accélération du développement et des réformes en vue de créer un espace méditerranéen où chacun puisse vivre en paix, dans la prospérité et la sécurité d'un état de droit. Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie sont les premiers bénéficiaires de l'aide publique française et de notre effort de coopération éducative, culturelle, scientifique et technique. La France est leur premier partenaire économique (25 % de leurs échanges). L'année 2004 a été décisive pour le renforcement de nos relations avec l'Algérie, en vue de conclure un traité d'amitié en 2005.

L'année a aussi été marquée par la normalisation de nos relations avec la Libye, rendue possible par la signature d'un accord le 9 janvier sur l'indemnisation des familles des 170 victimes de l'attentat contre le DC10 d'UTA.

La visite du président de la République à Tripoli les 24 et 25 novembre, la première d'un chef d'Etat français en Libye, s'est inscrite dans le mouvement de réinsertion internationale de ce pays permis par la réorientation de sa politique extérieure : indemnisation des victimes d'attentats (Lockerbie, UTA, discothèque La Belle), engagement dans la lutte antiterroriste, renonciation aux armes de destruction massive. Ces gestes ont conduit à la levée des sanctions de l'ONU (septembre 2003) et à celle de l'embargo européen (octobre 2004). La visite du président de la République a marqué notre volonté de lancer un dialogue politique sur l'Afrique, le Maghreb et la sécurité, de développer une coopération ciblée - échanges universitaires, tourisme, archéologie -, et d'encourager la participation des entreprises françaises à la modernisation des secteurs stratégiques pour le développement libyen tels que l'énergie, les infrastructures, l'eau et l'aéronautique.



Le président de la République et le président Qaddafi.  
Tripoli, 24.11.2004

## **L'Afrique : la ligne politique française, l'action avec les partenaires européens**

### **Afrique occidentale**

L'année a été marquée par des interventions et démarches régulières auprès de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux pour concourir :

- **à la résolution des conflits** dans les principaux foyers de crise, en Côte d'Ivoire, en Centrafrique, en Guinée-Bissao.
- **à l'appui aux processus d'ouverture politique dans le cadre défini par l'Accord de Cotonou entre l'UE et les Pays ACP** - notamment pour ce qui concerne les consultations engagées au titre de l'art. 96 de l'Accord de Cotonou pour le Togo et la Guinée-Conakry. Les scrutins électoraux ont fait l'objet d'une attention particulière (Cameroun en octobre, Niger, Ghana au second semestre).
- **au renforcement des capacités des Etats de la zone dans leur processus de réforme et leur lutte contre la pauvreté** - notamment au Tchad, Mali, Niger, Bénin.
- **à la stabilité et à la cohésion régionale** par notre soutien aux pays et aux organisations les plus investis dans l'intégration régionale - CEDEAO, UEMOA et CEMAC.

Des échéances importantes ont nourri nos relations politiques avec les responsables africains : sommets de l'**Agence du Bassin du Niger** à Paris en avril, du **10e anniversaire de la fin de l'apartheid** organisé par

l'Union africaine à Addis-Abeba en juillet, de la **commémoration du débarquement** à Toulon en août et de la **Francophonie à Ouagadougou** en novembre.

### **Afrique centrale**

**En RDC comme au Burundi, la France a soutenu des processus de transition** en progrès, par son action bilatérale (contacts réguliers au plus haut niveau, appui à la reconstruction de l'état de droit, notamment des forces de sécurité) et par son action au sein de l'Union européenne et des institutions multilatérales. La France a notamment joué un rôle significatif au Conseil de sécurité, qui, par sa résolution 1565, a porté les effectifs de la force des Nations unies en RDC (MONUC) à 16 800 hommes, soit l'opération de maintien de la paix la plus nombreuse dans le monde, et par sa résolution 1545, qui a créé une opération de maintien de la paix au Burundi, l'ONUB. La France a également participé à la conférence internationale sur la paix et la sécurité dans les Grands Lacs (Dar es-Salaam, 19-20 novembre).

### **Corne de l'Afrique**

**Dans cette zone, le dossier des conflits soudanais, dans le sud du pays comme au Darfour, a constitué notre priorité.**

**Au Sud**, la France a soutenu le processus qui a conduit, le 31 décembre, à la conclusion d'un accord de paix complet et définitif : un envoyé spécial a été nommé et dépêché sur le lieu des négociations ; le secrétaire d'Etat, M. Renaud Muselier, s'est rendu sur place et a rencontré le chef de la rébellion sudiste, John Garang.

**Au Darfour, en revanche, une nouvelle guerre a éclaté le 10 février.** La France a compris très tôt la gravité de cette crise (voyage de M. de Villepin au Tchad et au Soudan du 19 au 21 février) et s'est investie politiquement et diplomatiquement auprès des parties (voyage de M. Barnier à El-Fasher le 27 juillet, participation d'un envoyé spécial aux négociations de paix). Elle a contribué à l'effort de la communauté internationale, et notamment de l'Union européenne, tant sur le plan humanitaire (60 millions d'euros, pont aérien à partir de notre dispositif militaire au Tchad) qu'en soutien à l'opération d'observation du cessez-le-feu de l'Union africaine (AUMIS).

**En Somalie**, le processus de paix a débouché sur la mise en place d'institutions crédibles : parlement, président (10 octobre), gouvernement (1er décembre). M. Renaud Muselier a rencontré le nouveau président somalien, le 27 octobre, à Nairobi.

### **Afrique australe et océan Indien**

Le renforcement de notre partenariat avec l'Afrique du Sud s'est traduit par une accélération de nos consultations bilatérales (Forum du dialogue politique et commission mixte en juin). Le Ministre, M. Michel Barnier, s'est rendu à deux reprises à Prétoria. La visite du chef d'Etat-major des armées, ou, sur un autre registre, le déplacement d'une délégation du MEDEF conduite par M. Seillièvre, illustrent également cette volonté de renforcement de nos relations.

La Réunion, en tant que région ultrapériphérique de l'Union européenne, devait pouvoir faire valoir ses intérêts particuliers dans le contexte de la négociation des accords de partenariat économique négociés par l'UE avec les communautés économiques régionales africaines (SADC et COMESA). En novembre, une conférence tenue à Saint-Denis a porté sur l'intégration régionale de ce département d'outre-mer.

Dans le contexte de la présidence française de la commission de l'océan Indien (mai 2004 - janvier 2005), la France a favorisé l'adoption des nouvelles orientations stratégiques qui fixent les priorités de cette organisation.

Aux Comores, poursuivant son effort de stabilisation, la France a **appuyé la mise en œuvre du processus de Fomboni**, financièrement (650 000 € au Fonds fiduciaire pour la mise en place des nouvelles institutions et

l'organisation des élections), et politiquement, au sein du comité de suivi qui réunit les partenaires extérieurs des Comores.

## L'Amérique du Nord

### **Etats-Unis**

Après la période difficile liée à la crise irakienne en 2003, des échanges nourris de visites au cours de l'année ont témoigné de la vitalité de la relation franco-américaine : visites en France de membres du "Caucus France" rassemblant des élus des deux chambres du Congrès, visite du président Bush à l'occasion des célébrations du 60e anniversaire du débarquement allié en Normandie, déplacements aux Etats-Unis de membres du gouvernement français (ministres des Affaires étrangères, de l'économie et des Finances, de la Défense, de l'Intérieur, etc.), rencontres en marge des réunions du G8 sous présidence américaine. Ces rencontres ont permis de souligner nos convergences sur la plupart des dossiers : coopération exemplaire dans la lutte contre le terrorisme et face à des situations de crise : Afghanistan, Balkans, Haïti, Syrie et Liban.

Au lendemain de sa réélection, le président George W. Bush a exprimé son intérêt pour le renouvellement de la relation transatlantique et du dialogue avec les partenaires européens. C'est dans ce contexte que le Ministre a publié dans la presse américaine une "Lettre à un ami américain", dans laquelle il exprimait la même volonté d'un dialogue renouvelé, et qu'il s'est rendu aux Etats-Unis, le 15 décembre, pour rencontrer le secrétaire d'Etat, M. Colin Powell, et son successeur désigné, Mme Condoleezza Rice. L'année s'est conclue sur cette note positive et avec l'annonce d'un déplacement en Europe du président Bush en février 2005.

### **Canada**

La très riche relation que la France entretient avec le Canada a été illustrée par la célébration du 400e anniversaire du fait français en Amérique du Nord (commémoration de la fondation du premier établissement permanent français le 26 juin 1604 sur l'île de Sainte-Croix, en présence du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie) et par la première visite officielle en France du nouveau Premier ministre, M. Paul Martin, en octobre, qui a été l'occasion de réaffirmer un attachement commun au multilatéralisme et la convergence des positions dans la résolution de crises régionales (Haïti, Darfour). La visite officielle en France du Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, en mai, a par ailleurs témoigné de la vitalité de la "relation directe et privilégiée" entre la France et le Québec.

### **Le troisième sommet des chefs d'Etat et de gouvernement Union européenne-Amérique latine et Caraïbes (Guadalajara, mai 2004)**

Faisant suite à ceux de Rio de Janeiro (juin 1999) et de Madrid (mai 2002), le troisième sommet UE - Amérique latine et Caraïbes s'est tenu à Guadalajara (Mexique) les 28 et 29 mai. C'était la première rencontre de ce type depuis l'élargissement de l'Union européenne et ce sont donc 58 pays qui se sont retrouvés autour d'un ordre du jour consacré à l'examen de deux thèmes principaux : le multilatéralisme effectif et la cohésion sociale.

L'intervention du président de la République sur l'établissement nécessaire d'un "Etat de droit international" a donné le ton et les débats ont confirmé une très grande convergence dans l'éloge du multilatéralisme. Forts de ce constat, les participants ont souligné leur attachement à un partenariat renforcé entre l'Union européenne et la zone Amérique latine-Caraïbes ; les pays d'Amérique latine ont souhaité l'engagement de négociations d'accords d'association entre l'UE, la Communauté andine des nations (CAN) et les Etats d'Amérique centrale, sur le modèle de l'accord en discussion entre l'UE et le Mercosur et de ceux déjà conclus avec le Mexique et le Chili. L'accent a été mis sur la nécessité d'achever rapidement la négociation en cours avec le Mercosur ; il a été convenu que la mise en chantier de nouveaux accords avec la CAN et les Centraméricains s'engagerait le moment venu, en fonction des progrès réalisés en matière d'intégration et en liaison avec l'achèvement du cycle de Doha.

L'UE a affirmé sa disposition à mettre son expérience au service du développement social dans les pays d'Amérique latine, au travers du programme de coopération Eurosocial (30 millions d'euros). Les participants au sommet se sont par ailleurs accordés sur le renforcement des actions de soutien aux institutions démocratiques et à la bonne gouvernance, l'extension jusqu'en 2008 du plan d'action pour l'établissement d'un espace

commun d'éducation supérieure et le lancement d'un partenariat scientifique et technique entre les deux continents.

### **L'Amérique latine et les Caraïbes**

L'année a été marquée par notre volonté d'établir avec l'Amérique latine et les Caraïbes un véritable partenariat, fondé sur une vision partagée de l'organisation des relations internationales ayant pour objectif un système multilatéral efficace. Cette volonté s'est exprimée sur le plan bilatéral, à l'occasion de la tournée du Ministre au Chili, en Argentine, au Brésil et au Mexique en février - et, plus particulièrement, dans le discours prononcé le 4 février à Brasilia -, lors de la commission franco-mexicaine réunie à Paris les 21 et 22 octobre sous l'autorité des deux ministres des Affaires étrangères. L'initiative lancée en janvier à Genève pour la lutte contre la faim par le président de la République et les présidents Lagos du Chili et Lula da Silva du Brésil va dans le même sens. Elle a connu des prolongements avec la réunion du 20 septembre à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, où l'Espagne s'est associée au processus. Elle s'est également manifestée à l'échelle de l'Union européenne, lors du sommet de Guadalajara du mois de mai. En ces diverses occasions, la France a encouragé l'émergence d'un espace latino-américain et caraïbe plus solidaire et plus organisé - notamment par le progrès de l'intégration régionale -, qui puisse constituer un pôle de stabilité.

L'année a également été marquée par un événement majeur en Haïti, avec le départ du président Aristide en février, qui a ouvert la voie à un formidable élan de solidarité internationale afin de permettre au peuple haïtien de retrouver le chemin de la démocratie et du développement économique et social. Illustration des convergences constatées avec nos partenaires des Amériques, cet élan rassemble quasiment l'ensemble du continent, du Canada à l'Amérique du Sud en passant par les Etats-Unis, au sein d'une action collective menée sous l'égide de l'ONU. La France y a pris toute sa part dès le début, par l'envoi de forces pour assurer la sécurité du pays au lendemain du départ du président Aristide, par sa contribution à la mission de stabilisation des Nations unies et par sa volonté de contribuer à la reconstruction d'Haïti, exprimée notamment lors de plusieurs visites ministrielles.

### **La contribution française à la reconstruction de Bam**

La ville iranienne de Bam a été frappée le 26 décembre 2003 par un tremblement de terre qui a fait près de 32 000 victimes. La France a immédiatement envoyé sur place une équipe d'une soixantaine de personnes de la sécurité civile, un hôpital de campagne et des médicaments. Cette aide humanitaire, coordonnée par la délégation à l'action humanitaire, s'est élevée à 5,22 M€. Un effort complémentaire a été ultérieurement fourni dans le cadre de la reconstruction : une aide budgétaire du ministère des Affaires étrangères de 500 000 € et une subvention de 160 000 € sur trois ans du ministère de la Culture. Le total des contributions françaises consacrées aux efforts de reconstruction de Bam représente à ce jour 3 477 500 €, en incluant les dons des entreprises françaises et du Comité national des conseillers du commerce extérieur. Ces contributions sont essentiellement consacrées à l'achèvement et à la mise en service d'un hôpital de 96 lits. Les autres projets sont la numérisation des cartes de la ville et de la citadelle, la fourniture de stations sismographiques portables, et un appui aux efforts iraniens en matière d'urbanisme et de restauration du patrimoine et à l'élaboration du dossier de présentation du patrimoine culturel de Bam auprès de l'UNESCO. Ces projets ont été validés et suivis par un comité de pilotage mixte de l'aide française co-présidé par l'ambassade d'Iran à Paris et le Ministère.

### **L'émergence de l'Asie et de l'Océanie**

Alors que l'Asie-Océanie confirme son rôle de moteur de l'économie mondiale, et pèse d'un poids croissant dans les affaires internationales, la diplomatie française est mobilisée sur tous les plans :

► les partenariats politiques s'approfondissent ; le président chinois s'est rendu à Paris pour le 40e anniversaire des relations diplomatiques et le président de la République a effectué une visite d'Etat en Chine ; le chef de l'Etat s'est également rendu à Singapour et au Viêt Nam ; des visites du ministre des Affaires étrangères ont eu lieu au Pakistan et en Inde. Nos dialogues stratégiques et nos coopérations de défense se sont intensifiés.

► les années France-Chine se sont confirmées comme un grand succès. L'année de la France en Chine, qui a mobilisé un budget de plus de 30 millions d'euros, a permis à un large public d'accéder à la culture française : des centaines de milliers de Chinois ont visité des expositions consacrées à l'impressionnisme ou au design, des centaines de millions de Chinois ont suivi à la télévision un concert de Jean-Michel Jarre à la Cité interdite.

► les partenariats entre l'Union européenne et l'Asie gagnent en substance. C'est notamment le cas avec le Japon, la Chine et l'Inde. Le cinquième sommet Europe-Asie (ASEM) s'est tenu à Hanoï en octobre. La France appuie résolument ce rôle croissant de l'Europe en Asie et en Océanie.

► les autorités françaises soutiennent la mobilisation des entreprises vis-à-vis des marchés émergents de la région. Il s'agit "d'aller chercher la croissance là où elle est" pour soutenir l'emploi en France. Des succès très encourageants ont été obtenus sur les grands contrats : aéronautique civile, hélicoptères, satellites, transports urbains et ferroviaires. Le KTX (TGV coréen) a été inauguré en mars et constitue une référence de premier ordre. L'effort français concerne aussi les P.M.E., dont le rôle est incontournable : les pouvoirs publics appuient leur implantation et le gouvernement promeut l'attractivité de la France auprès des investisseurs asiatiques.

- la France, avec ses partenaires, consacre une attention et des moyens importants aux situations de crise et de sortie de crise. Notre engagement en Afghanistan s'est intensifié avec la reprise du commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité par l'Eurocorps. Le succès des élections présidentielles du 9 octobre confirme le bien-fondé de cette action. Notre pays s'est, d'autre part, mobilisé sur-le-champ pour venir en aide aux pays riverains de l'océan Indien frappés par le raz-de-marée du 26 décembre.



Année de la France en Chine.  
Concert de Jean-Michel Jarre  
à Pékin, 10.10.2004

#### **Le sommet de l'ASEM à Hanoï (7-9 octobre)**

Créé en 1996 à l'initiative conjointe de la France et de Singapour, le dialogue Europe-Asie (ASEM) a tenu son 5e sommet à Hanoï, du 7 au 9 octobre. Il a revêtu une importance particulière puisqu'il a été marqué notamment par l'entrée dans l'ASEM des dix nouveaux membres de l'Union européenne.

Ce forum de dialogue est destiné à renforcer les liens dans tous les domaines entre les deux régions et aborde tous les sujets : politiques, économiques et financiers, culturels. Le sommet de Hanoï a été l'occasion, pour l'Europe et l'Asie, de réaffirmer leurs préoccupations communes face aux grands défis du monde contemporain.

Les chefs d'état et de gouvernement ont réaffirmé leur attachement commun à un système multilatéral rénové autour des Nations unies et leur engagement à lutter contre le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et la criminalité organisée. Ils ont rappelé la priorité qu'ils accordent au développement durable. Le président de la République a particulièrement insisté sur la nécessité de promouvoir une mondialisation maîtrisée, plus solidaire et visant une prospérité partagée. Ces préoccupations ont été relayées par nombre des partenaires de l'ASEM. La promotion de la diversité culturelle et du dialogue entre les cultures et civilisations, thème introduit à l'initiative de la France, a été jugée prioritaire. La déclaration finale reflète la volonté d'agir ensemble sur les grands sujets d'actualité et identifie de nouveaux champs de coopération.

La France accueillera à Paris, en juin 2005, la deuxième réunion des ministres de la Culture de l'ASEM. Un plan à long terme de coopération entre l'Europe et l'Asie pour la promotion de la diversité culturelle doit être adopté à cette occasion.

#### **L'accord FRANZ (France-Australie-Nouvelle-Zélande)**

Les Etats insulaires du Pacifique-Sud sont régulièrement victimes de catastrophes naturelles (cyclones, raz-de-marée, sécheresse, tremblements de terre, éruptions volcaniques). C'est dans ce domaine en particulier que la solidarité océanienne se devait de se manifester au travers de mécanismes de coopération régionale.

Signé en décembre 1992 par la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, l'accord FRANZ a pour objet de coordonner et de rationaliser l'aide civile et militaire aux Etats et territoires du Pacifique insulaire victimes de ces catastrophes naturelles.

Prépositionnés en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, des stocks de matériels d'urgence, financés sur le Fonds de coopération économique, sociale et culturelle du Pacifique-Sud (Fonds Pacifique), sont affectés à la mise en œuvre de cet accord. Des moyens de secours médicaux mobiles peuvent être déployés par les forces armées stationnées en Polynésie française. Des opérations d'assistance ont été menées ces dernières années : cyclone Waka à Tonga, cyclone Ivy au Vanuatu, cyclone Heta à Niue, inondations à Fidji.

L'accord Franz fait l'objet d'une évaluation annuelle. Ce suivi contribue à son efficacité par l'ajustement de ses modalités, notamment le développement d'un système d'alerte précoce et des politiques de prévention en liaison avec les organisations spécialisées de la région et les ONG.

Cet accord exemplaire illustre l'action de la France, à partir des collectivités d'outre-mer, et en coopération avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, au profit des pays et territoires insulaires du Pacifique.

### **La coopération militaire et de défense**

La DCMD apporte une dimension politique aux actions de coopération militaire et de défense de la France dans le monde, et propose une coopération structurelle, complémentaire d'une coopération opérationnelle menée par l'Etat-major des armées.

Une action multiformeEn 2004, les 94,7 millions d'euros alloués ont permis notamment d'assurer le financement et le soutien (52,6M€) de quelque 359 coopérants dans 41 pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie, d'Europe centrale et orientale et du Moyen-Orient. Cette somme globale est restée la même que celle fixée en 2003. Des ajustements internes ont cependant été effectués afin de recadrer les efforts dans certains domaines d'expertise comme la formation ou les infrastructures.

Formation (22,5 M€) : 1 395 stagiaires ont été formés en France, et 1 232 dans les 17 écoles nationales à vocation régionale (ENVR) d'Afrique et celle de Roumanie. Six sessions IHEDN/CHEAR ont également été organisées ;

Infrastructures (1,2 M€) : participation à la réhabilitation ou à la construction d'établissements militaires ou de santé locaux, au Bénin, au Burkina Faso, au Cambodge, au Mali, au Sénégal et au Tchad ;

Conseil, audit, soutien (18,2 M€) : réorganisation de certains pays en sortie de crise, comme la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, ou Madagascar (restructuration des forces armées et de leurs services de santé, rétablissement de l'Etat de droit) ;

Actions multilatérales (150 000 €) : participation aux différents forums régionaux et internationaux et implication dans le domaine du maintien de la paix. Ce dernier s'est notamment concrétisé en fin d'année au Bénin, par l'organisation du séminaire politique précédent l'exercice biennal de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAM IV). En Europe, l'effort a été concentré sur la participation au fonctionnement d'organismes comme le Peace Support Operations Training Center (PSOTC) en Bosnie-Herzégovine et le Regional Arms Control Verification And Implementation Assistance Center (RACVIAC) en Croatie.

Perspectives et orientationsLe Ministère poursuit une politique de projets en partenariat, tout en élargissant le concept de mutualité. Il compte développer, entre autres axes d'effort, l'enseignement du français en milieu militaire et les stages de haut niveau "à la carte", tous deux vecteurs de l'influence de la France à l'étranger, grâce à la constitution d'un vivier d'officiers francophones. L'enseignement du français sera également conduit au profit des contingents préparant des opérations de maintien de la paix en pays francophones.

Graphique : Programmation de répartition des dépenses par zone géographique en 2004 (M€). [Cliquez ici](#)

## **La communication et l'information**



Journées Centenaire de l'Entente cordiale.  
Course cycliste Paris-Londres.  
23.10.2004

La fonction du porte-parole est de présenter et d'expliquer la politique étrangère de la France. A cet égard, 2004 a été dominée par l'Iraq, plusieurs crises africaines et par les questions européennes.

L'activité de la Direction de la communication et de l'information (DCI) se traduit d'abord par la présentation et la mise en valeur des positions de politique étrangère des autorités françaises. Qu'il s'agisse de leur donner de l'écho, à travers le point de presse quotidien du porte-parole, des interviews écrites ou audiovisuelles à des organes de presse français ou étrangers, de les faire connaître à travers le bulletin d'information de la DCI, et surtout à travers la rubrique Actualités du site France diplomatie, traduite en quatre langues (anglais, allemand, espagnol, arabe - 400 000 visites par mois environ), ou d'encourager les postes à diffuser et à faire reprendre ces prises de position par les organes de presse de leur pays de résidence, les porte-parole et la direction s'attachent à fonctionner en réseau. Cette action s'appuie sur certains postes régionaux qui assurent, aux meilleures conditions d'efficacité et de coût, la traduction et la diffusion dans les principales langues.

L'institution quotidienne du point de presse - en face à face ou à travers le système électronique -, formulée rodée et systématisée avec succès depuis 2002, est cruciale. Elle permet, avec toute l'autorité et la prévisibilité qui est celle d'un rendez-vous régulier, de faire entendre notre position par voie de déclaration, mais aussi de répondre aux questions des journalistes. En marge du point de presse, les porte-parole communiquent en "off" avec leurs interlocuteurs. L'association des directions à la préparation du point de presse a été renforcée depuis 2003 par la tenue d'une réunion quotidienne sous la direction du secrétaire général.

La communication en "off" est essentielle. Elle s'exerce spontanément à travers les très nombreuses réponses aux appels des journalistes. Les porte-parole n'y suffisent évidemment pas : une bonne part de cette communication est effectuée par les adjoints au porte-parole, au nombre de six, chacun doté d'une double spécialisation géographique et fonctionnelle.

Au cours de l'année écoulée, la DCI a poursuivi son effort pour renforcer et moderniser sa capacité à communiquer avec les journalistes selon d'autres modalités.

De nombreux argumentaires ont vu le jour, en "off" comme en "on" et les principales rubriques du site France diplomatie ont pu être actualisées. Le porte-parole organise désormais sur une base hebdomadaire des rencontres "off" avec le concours des différentes directions sur des sujets liés à l'actualité. Les journalistes apprécient ce type de contact et les retombées positives dans les médias sont sensibles.

Les méthodes de travail renouvelées l'an passé ont été développées et améliorées : multifax, abonnement au point de presse (7 000 destinataires quotidiens dans le monde), envoi de courriels aux journalistes intéressés, doublant systématiquement notre méthode de communication classique via Internet, le télégramme de presse et le "fil DCI".



Finale des Trophées de la langue française :  
Bernard Pivot et M. Abdou Diouf.  
Mars 2004

### **La communication au service d'une politique d'influence**

Le développement d'une politique d'influence est la raison même de notre politique de communication. Les outils au service de cet objectif sont multiples et constamment affinés.

Le **programme d'invitations de journalistes** est un instrument majeur de cette politique. Il nous a permis d'accueillir, en 2004, 158 journalistes provenant de 64 pays et de leur offrir une vue approfondie de la société française au travers de contacts avec des interlocuteurs de haut niveau dans l'administration et le monde des affaires, des arts ou la société civile. Face à une demande soutenue des postes diplomatiques et consulaires qui voient dans ce programme un moyen de prolonger leur action, la DCI cherche à optimiser ses ressources en organisant des invitations thématiques ou des séminaires : séminaire sur les perceptions croisées des médias français et israéliens, séminaire franco-germano-polonais sur l'élargissement, table ronde des correspondants de presse français en Allemagne et allemands en France, invitations groupées de correspondants de la presse européenne accréditée auprès de l'Union. Dans le même objectif, des modules sont insérés dans nombre d'invitations bilatérales pour amplifier la promotion des thèmes de notre communication (attractivité du territoire, Lille 2004, capitale européenne de la culture).

Les thèmes de notre communication se déclinent également sur d'autres supports.

■ Ainsi la célébration du Centenaire de l'Entente cordiale a fait l'objet d'actions spécifiques de **communication événementielle** tout au long de l'année : logo, manifestations avec nos partenaires britanniques, site Internet.

■ Outil naturel d'influence, le **magazine trimestriel Label France** est mobilisé au service d'une communication d'ensemble. L'élargissement de l'Union européenne a tenu une grande place, l'année écoulée, avec un numéro spécial "2004, année de l'Europe" prolongé par deux éditions en polonais et en serbo-croate.

■ **Internet** reste le socle permanent d'une communication ciblée et performante. La réactivité de cet outil permet, en situation de crise, d'apporter aux familles comme à tous les internautes une information actualisée en permanence et des réponses rapides et adaptées. Constamment réactualisé, France.diplomatie reste le premier site institutionnel public français. Notre présence dans ce secteur trouve son prolongement dans l'action de nos postes dont près d'une centaine se sont dotés ou vont se doter du nouveau canevas développé à

leur intention, qui leur permet de s'affranchir de tout investissement technique lourd et de se consacrer à la mise en valeur de l'action de la France et au développement de notre influence auprès des publics locaux.

► **Les supports écrits de communication** n'ont pas été négligés avec la réédition, en partenariat avec la Documentation française, de l'ouvrage "France" qui offre une présentation exhaustive mais attractive de notre pays en un volume de 200 pages, disponible en français et en anglais. Dans un souci d'optimisation des coûts et de la diffusion, les versions dans d'autres langues sont disponibles sur Internet. Le même souci a amené la DCI à diffuser désormais sur CD-ROM le recueil des principaux textes de politique étrangère : les six volumes annuels font place à deux CD semestriels. Ce panorama est complété par "Voici la France", une brochure plus succincte disponible en quatre langues et par "la France en bref", une plaquette réalisée en partenariat avec l'INSEE pour présenter les principales données chiffrées.

► Le Ministère, attentif à l'**image donnée** de lui-même et de son action **par les médias audiovisuels**, notamment en période de crise, apporte son concours aux programmes produits par les grands opérateurs que sont Arte, M6 ou l'ECPAD. Pour son propre compte, il s'attache à mettre à disposition des chaînes et en ligne sur son site Internet, les images des activités du Ministre en France comme à l'étranger.

La préoccupation centrale reste de développer les synergies entre ces instruments au sein d'une stratégie globale de communication. Une telle démarche n'a de sens que si elle est prolongée par nos ambassades et consulats. Une véritable politique de réseau est donc mise en œuvre pour que cet impératif soit intégré dans la stratégie des chefs de poste. Toutes les opportunités sont saisies pour sensibiliser les acteurs de ce réseau : conférence des ambassadeurs, préparation des instructions des ambassadeurs, examen de leur plan d'action, suivi des missions d'inspection, sessions de formation des chefs de postes, numéros deux, attachés de défense, attachés et conseillers de presse.

#### **France diplomatie : un média réactif, relais de la communication de crise**

En temps de crise, Internet devient un moyen de communication essentiel, complétant la cellule de crise téléphonique et en fournissant à toute heure et en tout lieu, l'information indispensable.

Dans les 24 heures suivant le raz-de-marée en Asie, la DCI, en coopération étroite avec l'ensemble des services, a mis en place un dispositif de communication Internet spécifique : dossier d'actualité et boîte à lettres spéciale (crise.reponse@diplomatie.gouv.fr).

Le site du Ministère a relayé efficacement sa communication **en fournissant une information riche, constamment actualisée** aux familles, aux médias, aux entreprises et aux collectivités :

les éléments factuels concernant la situation sur place et le dispositif de crise à Paris ont pu être diffusés au plus tôt (numéro vert, coordonnées des voyagistes, des ambassades ou des ONG pour l'aide d'urgence, le soutien psychologique ou les dons, cartes, etc.),

chaque soir, à l'issue de la réunion de crise, le dossier a été actualisé et enrichi.

#### **Le courrier électronique** a constitué **une alternative précieuse au téléphone** :

lors des pics d'appels, nos correspondants ont toujours pu nous joindre,

ils ont pu recevoir une réponse rapide adaptée et autorisée,

la messagerie a permis de collecter des données précises et fiables à intégrer dans la base de gestion de crise "Crisetel" tandis que les signalements et les photos, joints aux messages, étaient transmis à la "cellule d'identification des victimes de catastrophe" du ministère de l'Intérieur et aux postes,

près de 5 000 demandes ont été traitées.

#### **Un effort de promotion a permis de faire de France diplomatie un site de référence :**

1 500 sites de médias, d'ONG, de voyagistes mentionnaient la cellule de crise,

le 4 janvier, notre dossier était référencé en première position par Google (premier moteur de recherche mondial),

avec un pic de consultations de 43 700 visites, le 28 décembre, une fréquentation en hausse de 70 %, sur la période.

## La culture et la science



Jean-Michel Othoniel,  
série Bannières, le Cortège endormi.

La diplomatie culturelle et scientifique vise à renforcer le rôle de la France comme acteur des échanges internationaux dans les secteurs de la culture et de la communication, des langues, de l'université et de la recherche, et à faire progresser un dialogue susceptible de rapprocher les opinions publiques autour de la reconnaissance de la diversité culturelle.

La **Direction générale de la Coopération internationale et du Développement** (DGCID) coordonne les actions des ministères concernés et les initiatives des autres acteurs publics et privés. Elle fait appel à de grands opérateurs (Association française d'action artistique, Alliance française, Radio France Internationale, Edufrance) et s'appuie sur un réseau étendu de services de coopération, d'établissements culturels et d'instituts de recherche.

Les actions mises en œuvre dans les pays développés, qui constituent la cible principale, ont été dotées de 346 M€ recouvrant le programme LOLF "rayonnement culturel et scientifique". Elles visent au renforcement de l'attractivité du territoire pour les étudiants et les chercheurs et à la consolidation du rôle de puissance culturelle de la France.

## PRENDRE PART A LA FORMATION DES ETUDIANTS ETRANGERS

L'action de coopération universitaire privilégie l'approfondissement des relations avec les réseaux mondiaux d'excellence dans les domaines du savoir et de la formation. Cette politique se traduit par l'augmentation de la présence d'étudiants en provenance des pays où ces réseaux sont les plus denses : 56 929 étudiants issus de pays développés inscrits, en 2003-2004, dans les universités françaises pour un nombre global d'étudiants étrangers de 200 723, soit une augmentation de 9,2 % par rapport à 2002-2003. La France a ainsi consolidé son 4e rang mondial pour l'accueil d'étudiants et plusieurs initiatives ont contribué, en dehors de la politique de bourses, à resserrer les liens avec les réseaux académiques les plus développés :

- La mise en place, aux Etats-Unis, d'un **Fonds incitatif pour la coopération universitaire** de 300 000 \$ pour faciliter et accroître la mobilité étudiante et enseignante dans le cadre de projets de recherche conjoints. Le Fonds devrait, d'ici trois ans, être doté de 1 200 000 \$.

■ La consolidation du **Collège doctoral franco-japonais** pour la mobilité de 30 doctorants en cotutelle de part et d'autre au sein de consortiums d'établissements. La création de nouveaux collèges est à l'étude au Brésil, en Inde et en Chine.

■ La mise aux normes européennes des filières francophones, qui sont plus de 200 dans le monde et scolarisent près de 18 000 étudiants, est en cours dans les nouveaux Etats membres de l'UE ainsi qu'en Russie.

## SOUTENIR LE RAYONNEMENT DE LA RECHERCHE

La coopération scientifique apporte son appui au rayonnement de la recherche en faisant porter son effort sur la mobilité des chercheurs et sur le renforcement de notre présence dans les enceintes multilatérales et dans les grands débats : eau, développement durable, biodiversité. Dans l'espace mondial de la recherche, notre pays se classe déjà au 5e rang pour les publications scientifiques et au 4e pour les brevets.

Cette politique s'est illustrée par :

- le développement et la mise en réseau des programmes d'actions intégrées, finançant des projets scientifiques avec 46 pays dont 32 en Europe, qui participent à la construction de l'Europe de la recherche ;
- le lancement d'un nouveau programme de coopération décentralisée de formation à la recherche en direction des pays émergents, en partenariat avec les régions ;
- la participation du Ministère aux rendez-vous de l'agenda scientifique international : programme de recherche mondial sur le climat, suites du Forum mondial de l'eau, du sommet de Johannesburg sur le développement durable, préparation de la Conférence mondiale sur la biodiversité ;
- l'information des acteurs français sur l'état de la recherche et de la technologie des pays partenaires est développée en liaison avec l'Agence pour la diffusion technologique et avec l'observatoire des sciences et des techniques.



Le laboratoire de haute sécurité pour l'étude du prion au CEA.  
Fontenay-aux-Roses. 2004

## ACCROITRE LE RAYONNEMENT CULTUREL DE LA FRANCE

Pour consolider le rôle de la France dans le débat d'idées, sur le marché des images et des langues, le Ministère a utilisé des instruments rénovés et accentué la concentration de ses actions sur les milieux et les zones géographiques présentant de forts enjeux.

### **Promouvoir la langue française**

Cinquième langue la plus parlée et deuxième langue enseignée, le français a un statut de langue officielle et de langue de travail dans les grandes organisations internationales. Il rassemble, au sein de l'Organisation internationale de la francophonie, un Etat sur quatre. Le Ministère a continué, parallèlement à son soutien à la francophonie multilatérale, à mener une politique de promotion du Français en constituant des plans d'action par grandes aires géopolitiques ou géolinguistiques.

L'année a été marquée par le maintien de la priorité aux pays de l'Union européenne, l'enjeu majeur étant d'assurer la présence du français dans les institutions communautaires. Un plan triennal a été mis en place pour la formation de 2 000 enseignants de français dans les dix nouveaux Etats membres de l'Union, ainsi qu'en Roumanie et en Bulgarie. Pays prioritaire pour la diffusion du français en Europe, l'Allemagne a bénéficié d'un programme d'action spécifique : promotion de la langue de l'autre dans les écoles par des véhicules sillonnant les deux pays (DeutschMobile et Francemobile), site Internet franco-allemand FplusD, développement de l'enseignement bilingue, coopération institutionnelle.

2004 a vu la mise en route d'un Plan de relance pour le français en Amérique latine, qui permettra d'assurer la relève des professeurs, la diffusion de la méthode audiovisuelle Reflets sur les chaînes de télévision, la présence de lecteurs dans les systèmes éducatifs, la mise en place de bourses, à coûts partagés avec les familles, en faveur des anciens élèves des établissements à programme français.

Le Ministère a poursuivi l'animation du réseau des professeurs de français, dont le Congrès mondial d'Atlanta a constitué le point fort, en appuyant la formation des enseignants et la mise en place de matériels pédagogiques.

Quatorze ambassades ont bénéficié du lancement d'un plan pour professionnaliser et valoriser l'offre de cours de français dans les instituts, centres culturels et Alliances françaises. Enfin, la France a travaillé à la présence aux Jeux olympiques de la langue française, langue officielle au même titre que l'Anglais. Un lexique trilingue français-anglais-grec des termes sportifs a été édité et l'ensemble de la documentation promotionnelle était disponible en français à Athènes.



Installation du Fifre de Manet à la galerie nationale de Chine.  
Beijing, 08.10.2004

#### Quelques chiffres sur la coopération culturelle et linguistique

153 établissements à autonomie financière ont disposé d'un budget global de 161 M€, dont 92 M€ en recettes propres et 69 M€ de subvention du Ministère. 475 détachés les animent, aidés de 3 569 recrutés locaux permanents et de 135 volontaires internationaux. 175 000 élèves y sont inscrits à des cours de français pour 16 millions d'heures/élèves dispensées.

283 Alliances françaises ont été subventionnées (40 M€).

400 médiathèques-centres d'information sur la France ont prêté plus de 6 millions de documents à plus de 400 000 adhérents.

7 500 formations individuelles en français ont été assurées à des fonctionnaires européens, des pays membres ou candidats à l'adhésion, ainsi qu'à des traducteurs, interprètes et journalistes des pays d'Europe orientale.

1 500 jeunes ont bénéficié des programmes trilatéraux de l'Office franco-allemand pour la jeunesse dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les Balkans ; 42 rencontres internationales de jeunes ont mobilisé, 680 jeunes âgés de 18 à 25 ans issus de 62 pays.



Pierre et Gilles - Legend. (1990) Modèle : Madonna.

#### ***Assurer la présence de la France dans le débat d'idées et sur les scènes artistiques : 13 000 manifestations en 2004***

Le réseau français a connu deux zones d'expansion majeures : la Russie (extension des Alliances françaises à Irkoutsk, Saratov, Perm, Ekaterinbourg) et la Chine (inauguration du Centre culturel français à Pékin et ouverture d'Alliances à X'ian et Dalian, portant à 10 le nombre des Alliances). Il a également développé le partenariat avec l'Allemagne, par des implantations communes avec le Goethe-Institut à Glasgow et à Ramallah et par le développement du Fonds franco-allemand d'aide aux actions conjointes.

Le Ministère a poursuivi son soutien à la diffusion des livres et revues. Instrument majeur de cette politique, les Programmes d'aide à la publication ont bénéficié, depuis 1990, à 74 pays et permis la publication en langue étrangère de plus de 8 000 titres. Créé en 2004, le Plan Traduire permettra de doter chaque grande zone géolinguistique - anglaise, espagnole, arabe, chinoise - de pôles de traduction pour les livres et les articles de revues qui permettront de renforcer la formation de nouvelles générations de traducteurs, d'améliorer la qualité des traductions et d'en accroître le nombre. La participation de la France aux débats d'idées implique également la présence à l'étranger, pour des interventions publiques ou des colloques, d'intellectuels ou d'experts français : le Fonds D'Alembert a permis de soutenir 51 débats impliquant une participation française.

Le premier centre culturel franco-allemand hors d'Europe, inauguré le 19 juin à Ramallah par le Ministre, est un espace commun au centre culturel français et au Goethe-Institut, tous deux présents à Ramallah depuis la fin des années 1990. Installé dans un immeuble d'environ 1 000 m<sup>2</sup> et composé d'une médiathèque, d'une salle polyvalente pour quarante personnes, de six salles de cours, il a bénéficié du soutien de la Commission européenne et de la chaîne de télévision ARTE.

Un semestre après son ouverture, les résultats sont tangibles : augmentation du nombre des élèves des deux langues, diversification des publics, gains de visibilité de la présence française et allemande.



Exposition, Les cinémas du futur bouleversent l'écran : Landscape n°1.  
Janvier 2004

2004 a été marquée par l'achèvement du programme théâtral Tintas Frescas en Amérique latine, après trois années de spectacles et d'échanges dans 19 pays. Ce modèle devrait être transposé dans les pays germanophones et en Afrique. L'AFAA a soutenu de nombreuses manifestations en Ukraine, où le Printemps français a réuni plus de 50 000 spectateurs, en Corée du Sud et en Thaïlande, où se tenaient les premiers Mois de la photo, en Italie où Francia si muove a présenté la danse contemporaine française. Circasia, est destiné à favoriser pendant trois ans la diffusion du nouveau cirque français en Asie. Génération Musiques a permis à des représentants de la scène musicale d'exporter leurs talents en Afrique du Nord et au Proche-Orient. La présence des artistes français été assurée à chaque grand rendez-vous de l'art contemporain (Biennales de São Paulo, Manifesta V, Sydney), sans oublier l'architecture avec l'exposition « Métamorphoses durables » à la Biennale de Venise.

Le Ministère a intensifié son appui à l'exportation des biens culturels par les mécanismes du marché. Dans le secteur du disque, il a soutenu la présence française au Popkomm de Berlin, dont la France était l'invitée d'honneur. Chargé de piloter la création d'un Bureau européen de la musique, le Bureau Export de la musique a mis en place la préfiguration d'une représentation européenne à New York avec l'aide de l'UE. Dans le secteur des industries cinématographiques, la convention signée avec Unifrance a permis d'organiser des festivals de cinéma français à Pékin, Moscou, Budapest ou Mexico. Ces manifestations, qui rassemblent chaque année un public croissant, engendrent des retombées commerciales significatives dans des zones peu prospectées jusqu'ici.

Le Ministère a continué d'assurer la diffusion non commerciale (cinémathèques, établissements culturels) du cinéma français. Détenteur des droits de diffusion culturelle de 300 titres de fiction sous-titrés en anglais, espagnol et arabe, et de 3 000 films documentaires, il a envoyé à l'étranger 2 320 copies de longs métrages et 20 000 VHS et DVD documentaires. Il a mis en place, avec la société "Le meilleur du cinéma français", un portail Internet qui permet au réseau culturel de disposer de films par téléchargement et d'organiser des projections publiques.

91 longs métrages ont été proposés sur ce site. La France a poursuivi sa politique d'accueil des cultures étrangères sur son territoire : avec L'année de la Chine en France (octobre 2003-juin 2004), qui a permis de toucher plus d'un million de Français et a été fortement relayée par les médias et avec la saison polonaise, Nova Polska, qui a donné lieu à quelque 600 manifestations, organisées dans 180 villes.

## **Le XIe Congrès mondial des professeurs de français à Atlanta**

Le congrès a réuni 1 300 professeurs de français en provenance de 180 pays autour du thème le défi de la diversité.

Au cours de ce congrès, M. Xavier Darcos, ministre délégué à la Coopération, au développement et à la francophonie, a annoncé trois initiatives en faveur de la communauté mondiale des professeurs de français : la création d'un Fonds d'innovation pédagogique destiné à soutenir les projets novateurs, conçus par les associations de professeurs en faveur de l'enseignement du français langue étrangère ; l'organisation, au bénéfice des responsables d'associations, de stages de formation aux techniques de recherche de partenariats ; la prise en charge par le Ministère, à l'intention des structures d'enseignement ou d'enseignants isolés dans les pays défavorisés, de 1 000 abonnements supplémentaires à la revue des professeurs de français Le français dans le monde.



Site archéologique de Méroé (Soudan).

## **L'UNESCO et la diversité culturelle**

A l'initiative de la France, l'UNESCO s'est engagée dans la mise au point d'une convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. Le lancement de ce projet traduit la volonté des Etats membres de contribuer à l'élaboration d'un cadre international permettant de relever les défis posés par la mondialisation à l'expression et au développement des cultures, condition d'un dialogue équilibré entre nations. Les négociations du projet de convention ont commencé en septembre. Elles devraient se poursuivre jusqu'en juin 2005. L'Union européenne défend une position commune, manifestant sa cohésion et son engagement en faveur de la préservation et de la promotion de la diversité des cultures et des langues. La France siège au comité de rédaction chargé de synthétiser les remarques des Etats membres sur le projet.

La France souhaite que cet instrument, qui devra consacrer en droit l'égale dignité de toutes les cultures, la possibilité pour les Etats de conduire des politiques publiques soutenant la création, ainsi que le caractère exceptionnel des biens culturels, puisse être adopté en 2005.

## **PRENDRE PART A LA SOCIETE MONDIALE DE LA COMMUNICATION**

La France est un des rares pays à disposer de chaînes de radio et de télévision internationales. Le Ministère a continué à leur apporter son soutien.

TV5 a conforté ses positions. En 2004, elle était accessible 24h sur 24 à 158 millions de foyers dans le monde et enregistrait une audience cumulée hebdomadaire de 73 millions de téléspectateurs. La chaîne a pu faire son entrée sur les réseaux câblés de nouvelles grandes villes américaines, sur le bouquet sud-africain Multichoice, sur des bouquets satellitaires nationaux en Inde et aux Philippines. Elle a introduit le russe et le danois dans son sous-titrage, portant à neuf le nombre de langues étrangères traitées. Enfin, elle a produit un journal quotidien consacré à l'Afrique, a réalisé un "24 heures" dédié à l'élargissement de l'Europe et couvert le sommet francophone de Ouagadougou.

Le projet de création d'une chaîne de télévision satellitaire d'information franco-arabe centrée sur le Maghreb, Médi 1 Sat, a trouvé sa cohérence. Adossée à un média qui a fait ses preuves en radio, associant des journalistes français et maghrébins, reposant sur une programmation originale en français et en arabe et ayant une vocation régionale méditerranéenne, elle renouvelera l'offre audiovisuelle dans le monde arabe. L'apport financier de la France dans ce projet réunit l'Agence française de développement, la Caisse des dépôts et consignations et le MAE.

Le Ministère a continué à soutenir les opérateurs privés qui contribuent à assurer la présence audiovisuelle à l'étranger. Une convention a été passée avec la société Media Overseas, filiale de Canal+, qui porte les activités du groupe au plan international (Afrique, océan Indien, Caraïbes, Océanie, Europe de l'Est).

Le Ministère est demeuré aux côtés de TVFI pour promouvoir l'exportation des programmes de télévision. Les résultats sur la dernière période connue, 2003, démontrent une amorce de reprise après une année de recul. De nouveaux marchés comme la Chine s'ouvrent aux productions françaises : TVFI a organisé avec succès sa première démonstration à Pékin en décembre. Le Ministère a élargi son action à la promotion de la filière française du jeu vidéo en mettant en ligne le portail "France-game.org" en collaboration avec l'Agence française du jeu vidéo. La vocation de cet outil est de mettre en contact et d'organiser des échanges d'informations entre les créateurs de jeux en France et leurs partenaires étrangers.

### Les acquisitions des Archives



Lettre d'Arthur Rimbaud au consul de France à Beyrouth (1887).

Si le fonds des Archives du ministère des Affaires étrangères s'est essentiellement constitué, depuis le ministère de Charles Colbert de Croissy (1680-1696), à partir des dossiers et des correspondances produits par ses bureaux et ses chancelleries, les premiers gardes des archives n'ont pas ignoré la nécessité de compléter les versements de l'administration par l'acquisition de fonds d'archives ou de bibliothèques se rapportant à la conduite de la diplomatie.

Dès 1705, le Ministère acquiert les papiers du cardinal de Richelieu, dont avait hérité sa nièce, la duchesse d'Aiguillon. Entre 1723 et 1732, sont achetés ceux de Claude de Mesmes, comte d'Avaux, négociateur des traités de Westphalie, puis les archives du cardinal Mazarin. L'un des soucis des experts chargés d'en négocier le prix est alors d'empêcher leur achat par des « amateurs » étrangers. En 1762, à l'initiative du duc de Choiseul, sept ans après la mort du duc de Saint-Simon, le département des Affaires étrangères recueille le fonds de manuscrits du mémorialiste pour en éviter le démembrement. Les Mémoires ainsi que des titres privés seront cependant restitués à sa famille par la suite.

Cette politique d'achat se poursuit au cours des XIXe et XXe siècles, avec la création de deux collections. Celle des Papiers d'agents est constituée par les dons ou dépôts d'archives privées de diplomates. Celle des Acquisitions extraordinaires est formée de pièces isolées ou de fragments de fonds d'archives dispersés, acquis par achat auprès de libraires spécialisés et, plus couramment, à l'occasion de ventes publiques, où la direction des Archives bénéficie du droit de préemption. De temps à autre, des achats sont effectués de gré à gré auprès de particuliers.

Parmi les acquisitions réalisées depuis 1990 - plus de 540 articles représentant tantôt une simple lettre, tantôt plusieurs cartons de correspondance -, se trouvent des archives de ministres et de diplomates des XVIIe et XVIIIe siècles : Charles d'Angennes, ambassadeur en Piémont puis en Espagne entre 1614 et 1627, le cardinal Mazarin, le marquis de Louville, chef de la maison civile de Philippe V d'Espagne de 1701 à 1703, et le chevalier d'éon. En 2001, le diplôme enluminé de grand d'Espagne du duc de Saint-Simon, décerné à l'occasion de son ambassade extraordinaire à Madrid a rejoint le fonds acquis en 1762.

Les bouleversements politiques du début du XIXe siècle et l'absence d'immeubles diplomatiques et consulaires fixes ayant amené bien des agents à conserver leur correspondance politique au même titre que leurs papiers privés, de nombreux fonds d'archives de diplomates ou de ministres du premier Empire ou de la Restauration apparaissent périodiquement sur le marché. Ainsi ont été acquis des papiers de Louis Guillaume Otto, ambassadeur de Napoléon à Londres puis à Vienne, du maréchal Clarke, duc de Feltre, diplomate puis ministre de la Guerre de Napoléon et de Louis XVIII, ceux de Denis Simon de Vandœul, Georges de Caraman, Durant de Mareuil, de Miot de Mélito et de Pierre David, consul général en Bosnie (1806-1814) puis à Smyrne (1819-1826).

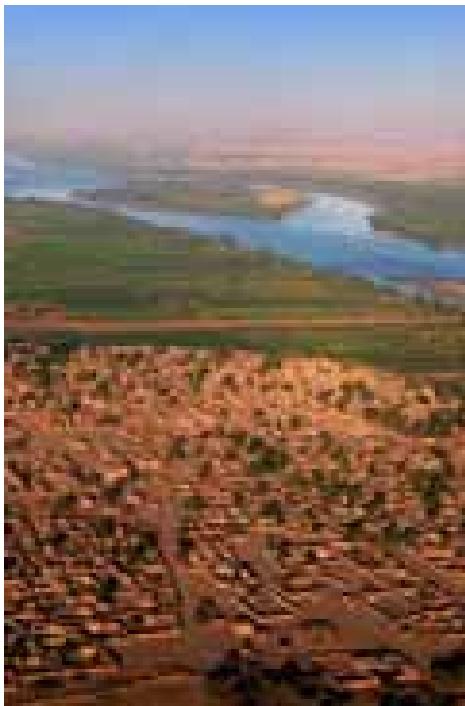
La politique d'acquisition s'étend aux documents contemporains : lettres ou portraits des écrivains diplomates Paul Claudel, Jean Giraudoux et Jacques Maritain, manuscrits ou articles de Jules Cambon, Georges Clemenceau, Raymond Poincaré, Joseph Caillaux, Henry de Jouvenel et Charles de Gaulle, et même quelques lettres adressées par Arthur Rimbaud aux consuls à Aden et à Beyrouth. Une collection d'environ 7 800 cartes postales du Maroc et de Tunisie et un grand nombre de photographies - portraits, immeubles, scènes de la vie diplomatique, albums constitués par des familles de diplomates - ont, d'autre part, enrichi les fonds iconographiques.

Le dépouillement des catalogues de vente conduit régulièrement à identifier des documents d'archives publics. La direction des Archives se doit alors d'en faire reconnaître le caractère et de les faire retirer de la vente. Correspondances échangées par un agent de l'Etat dans le cadre de ses missions et, a fortiori, registres provenant d'une ambassade ou d'un consulat, ils sont, le plus souvent, remis aux Archives du Ministère, qui versent, en contrepartie, une indemnité au possesseur dont la bonne foi est établie.

Depuis sa fondation en 1992, l'Association des amis des archives diplomatiques contribue à l'enrichissement des collections, directement ou grâce au mécénat d'entreprises. En 2004, elle a permis l'entrée aux Archives de mémoires et de rapports diplomatiques de Jean Pelet de la Lozère, membre du Comité de salut public, datés de 1794 et 1795.

Une fois classés, inventoriés, foliotés et estampillés, les documents sont microfilmés en vue de leur consultation. Leur entrée aux Archives fait le bonheur d'historiens en quête de sources inédites et de pistes de recherche nouvelles ; quant au grand public, il peut apprécier le caractère spectaculaire de certaines de ces pièces dans les vitrines des expositions.

## L'action humanitaire et le développement



Le Nil au Soudan.

La solidarité internationale est une priorité de la politique étrangère de la France. Le Ministère est chargé de décliner en stratégies opérationnelles les grandes orientations de cette politique et d'assurer le pilotage des acteurs publics qui les mettent en application sur le terrain. En 2004, il a consacré plus de 1,8 M€ à la coopération, participé au renforcement de l'APD, auquel notre pays s'est engagé, et a poursuivi sa recherche de mécanismes innovants de financement. Il a intensifié ses efforts en vue d'une plus grande efficacité de l'aide en mettant en application la réforme du dispositif d'aide au développement. Sur le terrain, il a concrétisé la priorité française à la réalisation des Objectifs du millénaire en Afrique. Il a continué d'accompagner les processus de réforme politique et s'est employé à renforcer les capacités, dans les domaines de la culture et de la communication, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### **DES MOYENS RENFORCES ET ADAPTES**

#### ***Une aide publique au développement en augmentation***

La France a continué d'accroître le volume global de son aide et y a consacré 0,42 % de sa richesse nationale, contre 0,32 % en 2001. Elle est ainsi en bonne voie pour atteindre le niveau de 0,5 % en 2007, étape vers l'objectif de 0,7 % en 2012. En tout état de cause, cet effort permet à la France de demeurer le plus important donateur parmi les grands pays industrialisés (G7). Cette augmentation de l'APD repose en grande partie sur l'effet des allègements de dettes accordés aux pays en développement (PED) dans le cadre de l'initiative "pays pauvres très endettés", mais n'a cependant pas vocation à se limiter à ce mécanisme.

Le Ministère a consacré plus de 100 M€ supplémentaires à l'aide-projet bilatérale et au Fonds européen de développement (FED).

#### ***Vers des mécanismes innovants de financement du développement***

L'ampleur des besoins des PED oblige à rechercher des mécanismes innovants de financement. La France propose d'avancer dans deux directions, qui exigent des efforts conjoints des Etats et des entreprises. Imaginée par le Royaume-Uni, la première est celle de la Facilité financière internationale qui permettrait de mobiliser sans délai, par l'emprunt, des sommes importantes sur les marchés financiers. Inspirée par le président de la République, la seconde est celle des taxes internationales. Un rapport a été commandé à un groupe d'experts

formé avec le Brésil, le Chili et l'Espagne et présidé par M. Landau sur les mécanismes innovants ; remis en 2004, il propose, pour le prélèvement international de solidarité, une série d'options techniquement réalisables.

### ***Une mobilisation accrue des acteurs non gouvernementaux***

En même temps que de nouveaux financements, l'aide au développement a besoin de nouveaux acteurs. Le milieu associatif et les pouvoirs publics locaux sont des instruments privilégiés pour œuvrer au renforcement, dans les pays du Sud, de la société civile et des libertés locales ; ils apportent une capacité d'innovation et sont en mesure de créer une solidarité concrète entre populations.

Le Ministère a donc renforcé le soutien qu'il apporte à leur action internationale. Sa mission pour la coopération non-gouvernementale a cofinancé, pour un montant global de 50 M€, plus de 600 projets : 282 d'ONG et 323 de collectivités territoriales et a permis l'envoi à l'étranger, pour un travail en ONG, de 2 000 volontaires. Le Ministère a également organisé plusieurs "assises de la coopération décentralisée" afin de développer l'action internationale des collectivités locales, notamment en Algérie et dans les pays d'Europe orientale.

### ***Un dispositif réformé pour une aide plus efficace***

Le dispositif français de solidarité internationale a été adapté. Cette réforme vise à améliorer la coordination en désignant un chef de file, le ministre délégué à la Coopération, au développement et à la francophonie. Elle apporte une clarification des compétences des divers acteurs publics. L'Agence française de développement (AFD) est renforcée dans son rôle d'opérateur et se voit transférer une part de l'aide-projet jusqu'ici gérée par le Ministère. De son côté, ce dernier est confirmé dans son rôle de pilote de l'ensemble de l'APD.

La DGCID a commencé à mettre en place les instruments permettant au Ministre et au ministre délégué de renforcer leur pilotage de l'APD et leur tutelle sur les opérateurs : rédaction pour l'AFD de nouveaux statuts, d'une convention-cadre et d'un contrat d'objectifs et de moyens ; élaboration des documents-cadres de partenariat qui définissent des stratégies-pays s'imposant à tous les acteurs publics ; rédaction des documents de stratégie sectorielle qui fixent notre politique dans les six secteurs prioritaires ; mise en place de la Conférence d'orientation et de programmation qui permet l'examen de la programmation de l'ensemble des publics de l'APD. Le Ministère a commencé à transférer à l'AFD l'aide-projet et les aides-programmes dans les secteurs où, jusqu'ici, il intervenait conjointement avec elle dans les pays de la Zone de solidarité prioritaire. Ces transferts ne concernent que l'aide-projet, le Ministère restant compétent pour l'action multilatérale et continuant de mettre en œuvre les actions d'aide au développement dans les secteurs de la gouvernance et de l'appui aux politiques publiques, de la culture et de la francophonie, de l'audiovisuel, de l'université et de la recherche.

### **Le codéveloppement, nouvelle dimension de la coopération**

La question des rapports entre migrations et développement est au cœur de la réflexion des partenaires du développement (organisations internationales, pays donateurs et pays bénéficiaires), et le concept de codéveloppement tend à s'imposer pour désigner des actions de coopération valorisant les compétences, les capacités contributives et les réseaux de relations des ressortissants de pays en développement qui ont émigré vers des pays du Nord, au profit de leurs pays d'origine.

La France a joué un rôle pionnier dans l'émergence de ce concept. Un poste d'ambassadeur délégué au codéveloppement, rattaché au ministre délégué à la Coopération, au développement et à la francophonie, a été créé en 2002, et les grandes orientations de la politique française ont été arrêtées en Conseil des ministres le 8 octobre 2003. Les deux objectifs principaux de cette politique sont :

■ la mise en place, en liaison avec les institutions spécialisées du secteur privé (banques, réseaux de micro-crédit, etc.), de mécanismes appropriés en vue :

du transfert rapide, dans de bonnes conditions de sécurité et à un coût raisonnable, de fonds épargnés par les migrants et destinés à leurs parents ou amis restés au pays ;

de la canalisation d'une part de ces fonds vers l'investissement productif dans le pays d'origine ;

► l'aide à la réalisation de projets élaborés à l'initiative de migrants hautement qualifiés (universitaires, chercheurs, médecins, ingénieurs, cadres du privé, etc.) et la mise en place de partenariats entre les institutions françaises employant ces étrangers qualifiés et des institutions homologues de leur pays d'origine.

Par ailleurs, la coopération française conduit également des actions de codéveloppement consistant en :

► des cofinancements de projets réalisés dans les villages et régions d'origine par des associations de migrants installés en France ;

► des aides (aide au montage de projets, formation, subvention, aide au suivi de gestion) aux migrants désireux de rentrer au pays pour y créer une activité économique en vue de leur réinsertion.

Des programmes sont actuellement en cours avec le Maroc, le Mali, le Sénégal. 2005 verra l'adoption et le démarrage de programmes nouveaux avec plusieurs autres pays partenaires.



Coopérative de Zongo. Niamey, 20.08.2004

#### **PRIORITE AUX OBJECTIFS DU MILLENAIRE EN AFRIQUE**

Sur le terrain, le Ministère s'est attaché à concentrer son action sur la priorité géographique à l'Afrique et la priorité sectorielle aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Les évolutions du monde en développement sont contrastées. Si certaines régions, comme l'Asie de l'Est et du Sud, ont opéré leur décollage économique, d'autres, comme l'Afrique subsaharienne, présentent une situation préoccupante. Sur l'ensemble de cette région, l'extrême pauvreté a augmenté au cours des dix dernières années, passant de 47 à 49 %. L'Afrique au sud du Sahara est aussi la région qui reste la plus touchée par les guerres et celle qui, avec 70 % des cas dans le monde, paye le plus lourd tribut au sida. L'aide au développement a donc vocation à rester concentrée sur ce continent et à bénéficier aux pays les plus pauvres. Notre objectif est de doubler d'ici 2012 la part de l'APD consacrée aux pays les moins avancés. En 2004, le Ministère a consacré plus de 70 % de ses crédits de coopération bilatérale à l'Afrique et a inscrit ses actions dans le cadre des priorités définies par les Africains au sein du NEPAD. à ce titre, il a fortement soutenu les dynamiques d'intégration régionale, portées par les instances régionales des pays de la zone franc ou par les organisations régionales économiques.

L'aide recentrée sur les pays les plus pauvres de la ZSP doit être en majorité affectée aux OMD : réduire de moitié l'extrême pauvreté et la malnutrition d'ici 2015, assurer l'éducation primaire pour tous, diminuer des 2/3 la mortalité des enfants de moins de cinq ans, enrayer le sida et le paludisme, réduire de moitié la part de la population mondiale privée d'accès à l'eau. L'APD a vocation à être concentrée sur six secteurs : éducation, eau et assainissement, santé et lutte contre le sida, agriculture et sécurité alimentaire, développement des infrastructures et protection de l'environnement.

L'année a été marquée, dans le domaine de l'éducation, par un soutien renforcé à l'initiative Fast track qui vise à coordonner les efforts en vue d'atteindre la scolarisation primaire universelle en 2015. Ce soutien s'est traduit par la signature de deux conventions d'aides-programmes avec le Niger et le Burkina Faso, et par l'approbation d'un projet au Sénégal. Il s'est accompagné de progrès dans l'harmonisation de nos actions avec celles de la Commission européenne, de l'UNESCO, de la Banque mondiale et de nos partenaires bilatéraux.

Dans le secteur de la santé, le Ministère a renforcé son concours à la lutte contre le sida. La contribution française au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a été triplée pour atteindre 150 M€.



M. Xavier Darcos et Mme Nkosazana Dlamini-Zuma,  
ministre des Affaires étrangères d'Afrique du Sud.  
18.06.2004

La France figure au deuxième rang des pays contributeurs de ce Fonds qui, en moins de trois ans, est déjà intervenu dans plus de 120 pays pour un montant supérieur à 3 Md \$. Sur le plan bilatéral, des projets d'appui à la lutte contre le sida financés par le Fonds de solidarité prioritaire se sont poursuivis dans plus de 25 pays.

Dans le secteur agricole, le Ministère a poursuivi son action de prévention et de gestion des crises alimentaires, de sécurisation des conditions de production, d'amélioration des conditions de vie en milieu rural, de formulation et de mise en œuvre des politiques agricoles, d'amélioration de la compétitivité des filières.

Il a intensifié ses efforts dans le domaine du développement durable : lutte contre l'invasion de criquets en Afrique, gestion des forêts tropicales et gestion intégrée des ressources en eau.

#### **Le Plan d'action franco-britannique en matière de développement**

Le 18 novembre, le 27e sommet franco-britannique a adopté un Plan d'action conjoint en matière de développement qui doit constituer la base d'une action de lutte contre la pauvreté. Il comprend des engagements politiques forts : accroissement des ratios d'APD par rapport à la richesse nationale, promotion des nouvelles modalités de financement du développement (emprunt à long terme, taxation internationale), propositions de réforme de l'architecture internationale de l'aide. Le Plan d'action prévoit en outre de continuer à accorder la priorité à l'Afrique et de mettre en œuvre des projets conjoints de coopération dans plusieurs pays, notamment le Ghana, le Viêt Nam et la République démocratique du Congo. Il affirme également la volonté, par le biais de rencontres régulières, d'élaborer des stratégies communes dans plusieurs secteurs : éducation, endettement, infrastructures, finances.

#### **L'action humanitaire : une année de crises majeures**

Ouverte alors que la communauté internationale se mobilisait pour venir au secours des sinistrés du tremblement de terre de Bam (Iran), l'année s'est achevée sur l'un des cataclysmes les plus meurtriers de ce siècle : le gigantesque raz-de-marée qui, à la suite d'un tremblement de terre au large de l'île de Sumatra, a dévasté le 26 décembre les côtes de plusieurs pays riverains de l'océan Indien et causé environ 300 000 morts et de très importants dégâts matériels.

Entre ces deux catastrophes, la Délégation à l'action humanitaire a été sollicitée tout au long de 2004. Elle a dû gérer les conséquences humanitaires de crises politiques complexes - Darfour, Haïti, Territoires palestiniens, Iraq -, qui ont absorbé les deux tiers des 9,2 millions d'euros dont est doté annuellement le Fonds d'urgence humanitaire. Elle a également été amenée à faire face à plusieurs catastrophes naturelles : invasion de criquets pèlerins en Afrique occidentale, ravages provoqués par les cyclones Ivan et Jeanne qui, en septembre, ont dévasté les Caraïbes et conséquences du raz-de-marée en Asie du Sud et du Sud-Est, notamment au Sri Lanka, aux Maldives et en Indonésie.

La Délégation a financé et organisé une centaine d'interventions dans une cinquantaine de pays, consacrant une partie importante de ses moyens (44 % du Fonds d'urgence humanitaire) à subventionner les ONG urgentistes, tout en contribuant à l'activité des organisations internationales qui interviennent dans les situations d'urgence (26 %), et en permettant à nos postes, par la voie des délégations de crédits (16 %), de mener des actions sur place.

Du point de vue géographique, ce souci d'être présent sur tous les terrains s'est traduit par une répartition assez équilibrée des interventions. Si c'est en Afrique subsaharienne que s'est concentrée la moitié des actions financées, en grande partie en raison de la persistance de la situation d'urgence au Darfour soudanais et tchadien, les autres régions du monde n'ont pas été oubliées : les crises en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ont mobilisé 29 % du fonds, l'Amérique (essentiellement la zone caraïbe) 12 %, l'Asie et l'Océanie 8 % - étant entendu que les effets du raz-de-marée se feront essentiellement sentir sur le budget 2005 - l'Europe 2,8 %.



Criquets pèlerins en Afrique du Nord.

#### **ACCOMPAGNER LES REFORMES POLITIQUES**

La France a le souci d'accompagner les processus de réforme politique. Elle aide nombre de pays de l'Europe en transition, du Moyen-Orient et d'Afrique à consolider l'état de droit et la démocratie et à renforcer les capacités de leurs administrations. Cette action s'inscrit le plus souvent dans un cadre multilatéral, qu'il s'agisse du Partenariat euro-méditerranéen, du Pacte de stabilité pour les Balkans, du NEPAD ou encore du consensus de Monterrey.



Conférence des chefs d'état de l'Autorité du Bassin du Niger.  
Paris, 26.04.2004

### ***Consolider l'état de droit et la démocratie***

Le Ministère a continué d'apporter son expertise aux institutions capitales dans la mise en œuvre de l'état de droit et de la démocratie : assemblées parlementaires, hautes juridictions (Conseil d'Etat, Conseil constitutionnel, Cour des comptes), institutions judiciaires, police, commissions nationales des droits de l'homme, médiateurs, barreaux.

La conférence régionale de Doha sur la justice dans le monde arabe a constitué un temps fort de cette coopération.

Afin de renforcer la prise de conscience par les populations de leurs droits fondamentaux, le Ministère a continué d'agir en direction des sociétés civiles. Avec les organisations compétentes des Nations unies, il est venu en appui aux associations de défense et de promotion des droits de l'homme.

Il a accompagné l'affirmation de médias indépendants et professionnels et apporté son appui à la formation des journalistes de Centrafrique pour la couverture des élections. En Afghanistan, il a livré de nouveaux studios à la radio nationale, informatisé sa rédaction et mis en œuvre avec RFI un plan de formation des techniciens et journalistes ; il a continué de soutenir la faculté de journalisme de Kaboul.

### ***Le Fonds mondial sida***

Conformément à l'engagement du président de la République au sommet du G8 d'Evian, la contribution française au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a été triplée pour atteindre 150 millions d'euros, mettant ainsi la France au deuxième rang des pays contributeurs à ce Fonds qui, en moins de trois ans, s'est déjà engagé dans le soutien à des projets de lutte contre ces maladies dans plus de 120 pays et pour un montant supérieur à 3 milliards de dollars.

Au plan bilatéral, des projets d'appui à la lutte contre le sida financés par le Fonds de solidarité prioritaire se sont poursuivis dans plus de 25 pays ou régions, avec l'appui d'une soixantaine d'assistants techniques mis à la disposition des autorités sanitaires locales.

### ***Renforcer les capacités de gestion des pouvoirs publics***

Un appui a été apporté :

- aux programmes nationaux de réforme de l'Etat ;
- à une gestion saine et transparente des finances publiques : sécurisation des recettes ; définition de politiques fiscales ; lutte contre les inégalités ; transparence des circuits de la dépense ; élaboration

d'indicateurs de suivi/évaluation. Le Ministère a commandé une étude sur la mobilisation des recettes fiscales en Afrique subsaharienne ;

- aux processus de décentralisation et au renforcement des collectivités locales, qui entraînent une redéfinition du rôle de l'Etat, élargissent le champ d'expression des politiques et ouvrent de nouveaux espaces de dialogue et de débat ;
- à l'aménagement du territoire et à la définition des politiques publiques dans le domaine de la gouvernance urbaine.



Coopération universitaire européenne.

#### **PROMOUVOIR L'ACCÈS AU SAVOIR ET A LA CULTURE**

Il est essentiel que les pays en développement disposent d'une capacité autonome de création culturelle, qu'ils aient la capacité de produire et de diffuser des connaissances, notamment scientifiques et qu'ils aient accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

##### ***Participer à la diversité culturelle***

Le Ministère a soutenu la création artistique et favorisé son accès aux circuits de distribution internationaux. Il a appuyé la professionnalisation des opérateurs culturels et apporté une assistance aux Etats désireux de mettre en place des politiques culturelles. Pour ce faire, il s'est appuyé sur son réseau d'établissements culturels, sur le programme Afrique en créations de l'AFAA et le Plan Images Afrique. Il a disposé de la ressource que constitue le Fonds de solidarité prioritaire.

Dans le domaine des arts de la scène et des arts visuels, deux nouveaux programmes ont été lancés par l'AFAA : Visas pour la création, résidences montées en partenariat avec des structures d'accueil en Afrique et en France et Ateliers du monde, campagne d'ateliers régionaux de formation. L'association a soutenu l'exposition Africa Remix, plus grande manifestation d'art contemporain africain organisée à ce jour. Les expositions issues des Rencontres photographiques de Bamako ont circulé dans 50 pays. Les lauréats 2003 de la Biennale de la danse de Madagascar ont fait apprécier leurs créations en France et à l'étranger. De nombreuses tournées de musiciens africains dans les pays du Nord ont été soutenues, ainsi que des coproductions théâtrales.

Dans le secteur du cinéma et de la télévision, le Fonds Images Afrique a été créé et le Fonds Sud Cinéma, fonds interministériel cofinancé avec le Centre national du cinéma, doté de 2,4 M€ par an, a fêté ses vingt ans. Enfin, un grand pôle de coopération télévisuelle extérieure a été institué et le rapprochement entre CFI et France Télévisions a été finalisé.

La coopération dans le secteur des sciences sociales et humaines, qui s'appuie sur un réseau de 27 centres de recherche et de 151 missions archéologiques, contribue au développement culturel des pays du Sud et à leur participation au dialogue international. La France a participé à de grands projets de valorisation du patrimoine, notamment à Angkor (Cambodge), à Dougga (Tunisie) et à Kilwa Kisiwani (Tanzanie) et a repris les fouilles

archéologiques en Afghanistan. Un ouvrage sur "20 ans de recherches archéologiques françaises à l'étranger" a été publié.

### **S'insérer dans la société mondiale de la connaissance**

L'appui à l'enseignement universitaire a emprunté deux voies principales : l'accueil dans les établissements supérieurs d'étudiants issus des pays en développement - 143 794 en 2003/2004, soit une augmentation de 8,9 % par rapport à 2002/2003 - et le soutien à l'affermissement des structures universitaires de ces pays. L'année a été marquée par la relance de la coopération universitaire franco-algérienne avec la création de l'école supérieure des affaires d'Alger et la première réunion du Haut Conseil franco-algérien universitaire et de recherche et a vu le lancement du programme de bourses "150 Irakiens". Un effort a été fait pour attirer les étudiants des pays émergents. Objectif prioritaire, la Chine a accueilli la plus grande manifestation de promotion de l'enseignement supérieur français jamais organisée hors des frontières.

La politique d'appui à la recherche s'est employée à favoriser l'intégration des chercheurs du Sud à la société mondiale de la connaissance. L'année a été marquée par :

- l'accroissement de la part du Fonds de solidarité prioritaire consacrée à la recherche, au bénéfice d'une quarantaine de projets visant à former les jeunes chercheurs, à organiser des jumelages entre équipes du Sud et équipes européennes, à mettre en place des réseaux et des plates-formes, à insérer les chercheurs et les équipes dans des projets de coopération internationale ;
- le renforcement de l'appui aux programmes multilatéraux de recherche sur les grands enjeux du développement (agronomie) et sur les évolutions à donner à l'aide au développement (réflexion sur les "biens publics globaux") ;
- l'encouragement au rapprochement des laboratoires publics et des entreprises dans des coopérations technologiques avec les pays émergents ;
- le lancement d'actions spécifiques pour expliquer les enjeux de la science au Sud et diffuser la culture scientifique.

### **Participer à la société de l'information**

Le Ministère a continué de favoriser l'accès des pays du Sud aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il a inscrit ses programmes dans le cadre du plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information, qui vise à réduire la fracture numérique et a appuyé la création et la reconnaissance internationale de la première organisation panafricaine de gestion de l'Internet. Son projet ADEN a démarré dans dix pays d'Afrique subsaharienne. Il s'est concrétisé par la première réunion des formateurs du programme à Yaoundé, la mise en place des premiers centres et la réalisation d'un système logiciel multilingue destiné aux cybercentres africains.

#### **L'action du Ministère dans les pays en développement en 2004**

Un budget de plus de 1,8 milliard d'euros

954 experts de l'assistance technique, dont 396 jeunes volontaires internationaux, placés auprès d'organismes étrangers pour mener des actions de coopération ou exercer une fonction de conseil

449 projets de développement en cours de réalisation, financés par le Fonds de solidarité prioritaire

279 actions portées par des ONG soutenues par le Ministère

323 actions menées par des collectivités territoriales soutenues par le Ministère

Un dispositif de 115 services de coopération et d'action culturelle, 79 établissements culturels, 139 Alliances françaises et 18 centres de recherche

## **Les moyens et les contrôles**



Conférence des ambassadeurs, 26.08.2004

### **LE BUDGET**

#### ***Un budget pour 2004 de 4 224,46 M €***

Le budget du ministère des Affaires étrangères pour 2004 s'établit en loi de finances initiale (LFI) à **4 224,46 M€**, enregistrant une augmentation de **2,6 %** (+ 107 M€) par rapport à la LFI 2003.

#### ***Une solidarité gouvernementale assumée dans la rigueur budgétaire***

Conformément aux orientations du Premier ministre, le Ministère a pleinement participé à l'effort de rigueur budgétaire, qui s'est traduit tout d'abord, **en matière d'emplois et de rémunérations, par la baisse de 4,2 % de la masse salariale** entre le projet de loi de finances (PLF) 2003 et le PLF 2004. La diminution des effectifs - moins 116 emplois - équivaut à un taux de non-renouvellement de 46 % des départs à la retraite. Les effectifs budgétaires atteignent ainsi **9 293 emplois** en 2004 (soit 3 927 agents à l'Administration centrale et 5 366 à l'étranger).

En second lieu, **la baisse de 2% des frais de fonctionnement de l'Administration centrale et du réseau** a participé de cet effort de maîtrise de la dépense. Enfin, certaines dotations budgétaires, bien que jugées insuffisantes, n'ont pu être augmentées (crédits d'intervention notamment). Le Ministère n'en préserve pas moins les domaines vitaux de son action au profit, principalement, du **rayonnement de la France et des intérêts des Français à l'étranger**.

#### ***Les cinq axes prioritaires du budget 2004 du Département***

Une politique de présence et une stratégie d'influence ont été mises en œuvre selon **cinq axes prioritaires** :

poursuivre la **consolidation de notre aide publique au développement**, conformément à l'engagement du président de la République de l'augmenter de 50 % en cinq ans ;

veiller à la **sécurité des Français à l'étranger** ;

assurer la **sécurité, la cohérence et l'efficacité du réseau des services de l'Etat** à l'étranger ;

conforter le **rayonnement linguistique et culturel** par un soutien réaffirmé et amplifié à la francophonie ;

mener à bien, par un financement ambitieux, la **réforme de l'asile**.

### ***Un budget au service de la modernisation du Ministère***

Impulsée par la **stratégie ministérielle de réforme (SMR)**, la modernisation du Ministère trouve notamment sa traduction dans l'expérimentation de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), la généralisation de la globalisation des crédits, la mise en place du nouveau système de gestion comptable Accord 1 bis.

Le Ministère a lancé dans cinq pays (Allemagne, Chine, Espagne, Italie, Royaume-Uni) **une expérimentation de "budget-pays LOLF"** qui permettra aux ambassadeurs de tester la fongibilité asymétrique des crédits de rémunération vers les crédits de fonctionnement, le mouvement inverse n'étant pas autorisé par la loi organique, au sein du titre III (moyens des services), en contrepartie d'un renforcement du contrôle de gestion dans le cadre de la recherche de la performance. Ce projet permettra de tester l'adaptabilité de notre outil diplomatique, consulaire et de coopération aux nouvelles règles de gestion publique en vigueur à compter du 1er janvier 2006.

Cette expérimentation va de pair avec la poursuite de la modernisation de l'outil de gestion dans les postes qui se traduit par la **globalisation des crédits de fonctionnement**, facilitant les économies d'échelle. Le pendant de cet effort de modernisation est le maintien de la priorité accordée à la formation qui, en 2004, bénéficie de 5 M€ (tous chapitres budgétaires confondus), notamment dans le cadre du projet **ACCORD 1 bis**, progiciel de gestion intégrée auquel le Ministère s'est raccordé au printemps.

Données sur l'évolution des ressources financières et humaines du ministère en 2004. Voir les graphiques : [Cliquez ici](#).

### **L'Inspection générale des Affaires étrangères**

Dans le cadre de son programme annuel, l'Inspection générale a inspecté 34 ambassades, 33 postes consulaires et 3 représentations permanentes. Elle s'est penchée sur les moyens de renforcer le travail en réseau dans des pays où nous disposons d'implantations multiples (Belgique, Chine, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Italie) et sur les perspectives offertes par une approche régionale mieux pensée (Amérique centrale, pays andins). Pour la première fois, l'inspection du réseau américain a associé l'Inspection générale des Finances et le Contrôle général des armées.

L'Inspection générale a consacré une part de ses activités encore plus importante que dans le passé aux audits qui lui ont été confiés par le Ministre ou dans un cadre interministériel. Ont ainsi été examinés le service des systèmes d'information et de communication, les services implantés à Nantes et la Maison des Français de l'étranger. Dans le cadre du Comité interministériel d'audit des programmes, mis en place dans la perspective de la LOLF, l'Inspection générale a participé à l'audit du programme "Rayonnement culturel et scientifique" du Ministère et du programme "Emploi outre-mer" du ministère de l'Outre-mer. Elle a par ailleurs été étroitement associée à la mission confiée par le Premier ministre au préfet Le Bris sur l'organisation et le fonctionnement des services de l'Etat à l'étranger. Dans les postes, son travail d'audit a porté sur le logement des agents à Londres, New York et Tokyo, ainsi que sur la mise en œuvre du "contrat désendettement/développement" au Cameroun.

S'inscrivant elle-même dans le processus de modernisation du Ministère, l'Inspection générale s'est attachée à rénover ses méthodes et la présentation de ses rapports, organisés désormais autour de quelques thématiques ciblées.

Le rapport annuel de l'Inspection générale, public depuis 2003 et consultable sur le site France-Diplomatie, présente de manière plus détaillée ses activités de l'année 2004 et ses réflexions sur quelques sujets transversaux : l'adaptation et la rationalisation du réseau diplomatique, consulaire et culturel ; le travail en réseau ; la politique des ressources humaines ; le rôle des ambassadeurs dans le pilotage stratégique de notre aide au développement.



Assemblée nationale.

#### L'EVOLUTION DU PILOTAGE ET DU CONTROLE DE LA DEPENSE

La recherche de l'efficacité et la mesure de la performance au moyen de nouvelles règles budgétaires et comptables sont au cœur de la mise en œuvre de la LOLF, ce qui conduit à renforcer les différents contrôles, internes et externes.

Le Ministère a ainsi étayé ses **outils de contrôle** (tableaux de bord d'indicateurs, analyse des coûts, analyse comparative), la démarche de performance imposant de doter les responsables publics d'outils de gestion efficaces.

Ce travail est coordonné par une **cellule de contrôle de gestion ministérielle** rattachée au directeur général de l'administration. Elle s'appuie sur un **réseau de contrôleurs de gestion** en phase de déploiement, qui interviendront auprès des responsables de programme et des ambassadeurs.

Dès l'automne, le Ministère a par ailleurs présenté au **Parlement** des avant-projets de ce que seront les projets annuels de performance des programmes (PAP) institués par la LOLF. Ces documents présentent le budget du Ministère de manière plus lisible (par politique publique) et regroupent les principaux **objectifs et indicateurs de performance associés aux demandes de crédits**. La préparation de cette préfiguration des PAP a permis de mesurer l'enrichissement apporté, par le dialogue budgétaire avec le Parlement, voulu par les rédacteurs de la loi organique.

**La Cour des comptes** voit également son rôle transformé par la loi organique, notamment dans le travail qu'elle effectue pour le Parlement. Dans ce cadre, elle s'est par exemple intéressée à la définition des objectifs et indicateurs de performance du Ministère. Enfin, son rôle traditionnel de contrôle du bon emploi des fonds publics s'est concrétisé par plusieurs enquêtes relatives au MAE ayant fait l'objet de publications, notamment sur **l'enseignement français à l'étranger (rapport annuel)** et **l'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration (rapport particulier)**.



Cour des comptes.

### **Un nouveau bâtiment pour le Ministère**

Annoncé par le Ministre le 7 juin, le projet de site unique du Ministère vise à regrouper en un seul site à Paris l'ensemble de ses agents - un peu plus de 3 000 aujourd'hui -, à l'exception de ceux en poste à Nantes et des agents des archives et de la valise diplomatique, qui seront regroupés à La Courneuve, dans un bâtiment à construire affecté à ces deux services.

Ce projet entraînera une amélioration sensible du fonctionnement du Ministère, actuellement éclaté entre onze sites différents à Paris. Il sera l'occasion de réaliser des économies de fonctionnement importantes et permettra de réaliser progressivement des économies d'emplois liées à la réduction des besoins en logistique (gardiennage, navettes, entretien, etc.).

Le projet ne doit pas entraîner de charge d'investissement nette pour l'Etat : il doit donc être financé par la vente des immeubles domaniaux dont le Ministère est affectataire. Un comité de pilotage du projet, comprenant les représentants du personnel du Ministère, se réunit régulièrement sous la présidence du Ministre.

La préparation du projet se développe selon trois axes :

- La valorisation des immeubles domaniaux : déjà rendue nécessaire par la LOLF, l'évaluation précise de la valeur de marché des immeubles domaniaux occupés par le Ministère est indispensable pour chiffrer a priori la faisabilité de l'opération. Elle a été confiée au cabinet Ernst et Young. La direction des Domaines procèdera de son côté à une évaluation.
- Le programme de l'opération : la préparation d'un programme fonctionnel permettra au Ministère d'évaluer précisément les besoins en surface à l'horizon 2008-2010. La préparation du programme a été attribuée au cabinet Polyprogramme, qui a notamment réalisé le programme de l'ambassade de France à Pékin. Il commencera ses travaux en février et proposera un programme fonctionnel au plus tard en avril 2005. La surface nécessaire indicative est de 60 000 m<sup>2</sup>.
- La recherche d'un site : elle a été menée directement par le Ministère, qui a présenté au Ministre et au comité de pilotage du projet le résultat des recherches. Plusieurs sites paraissent possibles, à Paris et dans la très proche banlieue. Le Ministre a exprimé ses préférences, et entamé divers contacts avec les élus de Paris et de deux communes de banlieue. A ce jour, aucune décision n'a été prise et le choix devrait intervenir dans le courant de l'année 2005. Le Ministère devrait être dans ses nouveaux locaux à la fin 2009.



Réunion hebdomadaire des directeurs dans le bureau du Secrétaire général, M. Jean-Pierre Lafon.

#### FEMMES ET HOMMES DU MINISTÈRE

La gestion qualitative demeure au cœur des préoccupations et des priorités de la Direction des ressources humaines, qui poursuit ses efforts vers une meilleure connaissance des agents, davantage d'équité entre hommes et femmes et, pour les recrutés locaux, un renforcement de nos capacités d'adaptation aux situations de crise.

- L'évaluation réformée a constitué un chantier important, même si les résultats demeurent contrastés, surtout en matière d'outils de gestion informatique et de retards .
- La DRH a veillé à la parité hommes-femmes au sein des jurys de concours et des instances paritaires, les CAP ayant été paritaires également du côté de l'administration. Une étude a été engagée sur les différents aspects de la parité au Ministère, recrutements, avancements, difficultés spécifiques aux carrières féminines. Les premiers résultats ont été présentés au comité technique paritaire de décembre ainsi qu'un plan pluriannuel d'action portant sur l'encadrement supérieur, la nomination des femmes à des postes stratégiques, notamment dans le réseau diplomatique, la poursuite des actions en faveur des conjoints et de la mobilité.
- L'amélioration de la situation des recrutés locaux s'est poursuivie avec 35 grilles revalorisées, portant ainsi le nombre de cadres salariaux rénovés à 140 sur 160. La couverture sociale a connu des progrès dans plusieurs postes. Un groupe de travail sur la gestion des personnels de recrutement local a été institué avec les organisations syndicales, afin de renforcer le dialogue social.

Face à des situations d'urgence, la DRH a répondu aux demandes des postes en augmentant le nombre de missionnaires de renfort (53 missions de longue durée dans 46 postes et 13 missions de courte durée). La gestion des crises à Charm el-Cheikh, Port-au-Prince, Abidjan et en Asie a mobilisé pour la cellule de crise environ 1 120 volontaires et 38 missionnaires de soutien envoyés dans les postes.

**Deux avancées importantes ont été réalisées en matière de gestion des corps : la nouvelle mobilité statutaire et la réforme du corps des conseillers des Affaires étrangères dont l'entrée en vigueur est prévue pour le premier semestre 2005.**

La réforme du décret de 1997 sur la mobilité statutaire a trouvé son aboutissement dans un texte qui oblige les conseillers des affaires étrangères à effectuer une période de deux ans hors du Ministère et qui élargit les possibilités de mobilité aux entreprises privées, aux collectivités locales et à d'autres administrations, y compris étrangères.

#### Les décorations

Le Protocole instruit les candidatures des ressortissants étrangers et des Français résidant à l'étranger à une distinction dans les ordres nationaux de la Légion d'honneur et du Mérite.

En proposant au Ministre de distinguer des personnalités françaises ou étrangères, hommes et femmes dont l'action, l'œuvre ou la carrière sont remarquables, les postes diplomatiques et consulaires disposent d'un instrument qui permet de récompenser, de regrouper et de motiver un réseau d'influence et de rayonnement sans équivalent.

En 2004, 1 243 dossiers ont été instruits, dont 828 pour des ressortissants étrangers, provenant de 74 pays, et 415 pour des citoyens français.

sur les 828 candidatures étrangères proposées - dont seulement 74 femmes -, 646 nominations ou promotions, dont 50 femmes, dans les ordres nationaux de la Légion d'honneur ou du Mérite ont été signées par le président de la République et prononcées par la grande chancellerie de la Légion d'honneur. Il est à noter que ces nominations comprennent, à titre exceptionnel, 390 candidatures d'anciens combattants alliés, provenant de 14 pays, retenues dans le cadre du 60e anniversaire des débarquements de Normandie et de Provence et de la libération de la France.

sur les 415 candidatures françaises (comportant 76 femmes), dont 370 venant de 57 pays et 45 de France, 144 propositions au total, dont 45 femmes, ont abouti à une nomination ou à une promotion dans les deux ordres nationaux.

Le bureau des distinctions honorifiques a en outre étudié puis proposé aux Ministères compétents 395 candidatures étrangères et 185 candidatures françaises à une nomination ou promotion dans les ordres ministériels des Arts et Lettres et des Palmes académiques.

#### **LA DIMENSION EUROPEENNE**

Elle concerne d'abord la modernisation du réseau diplomatique, consulaire et culturel dans l'Union européenne, pour tenir compte de l'intégration communautaire croissante et adapter au développement d'un espace de liberté et de citoyenneté commun les missions que remplissent nos postes. Actuellement, la France mobilise environ 30 % de ses moyens dans les domaines culturel et consulaire dans l'Union à 25. Le Ministère a donc été amené à engager un plan d'aménagement du réseau, en fermant quelques postes, en créant des pôles d'activité à l'échelle nationale, par exemple l'Etat civil des Français en Allemagne à Berlin, la délivrance des visas à Francfort, adossés à des consulats généraux ou consulats aux dispositifs réduits, qui continuent de remplir leurs missions de protection et de service public de proximité, mais laissent aux administrations nationales l'instruction des dossiers. Ainsi déchargés d'une part de l'administration, les consulats concernés sont réorientés vers des missions de développement culturel et politique.

La dimension européenne imprègne les coopérations bilatérales avec les Etats membres, au premier rang desquelles figurent celles, anciennes, avec les partenaires allemand et britannique. 2004 a été marquée par la décision des ministres français et allemand de construire un bâtiment d'ambassade commun et un centre culturel conjoint ouvert en juin à Ramallah, en Cisjordanie, dont les premiers résultats de fréquentation sont à la mesure des espoirs. L'année a également vu la multiplication des accueils croisés de diplomates français et allemands, dans les capitales comme dans quelques postes (Lilongwe, Herat) et leur extension au domaine de la coopération internationale et du développement. La France et l'Allemagne entendent aussi renforcer les solidarités de leurs appareils diplomatiques en étendant les "colocalisations" au domaine consulaire.

Avec le Royaume-Uni, le Ministère a entrepris de conclure un accord intergouvernemental qui permettra d'étendre les traditionnels échanges de diplomates au secteur du développement.

Plus généralement, des contacts ont été noués pour développer les échanges de diplomates avec d'autres Etats membres et le Ministre a marqué son souhait que des implantations immobilières européennes plurilatérales soient envisagées.

Tous ces efforts de rapprochement s'inscrivent dans la perspective de création d'un service européen d'action extérieure dont le format, les attributions et les moyens ont fait l'objet de travaux prospectifs.



M. Schrameck, ambassadeur de France à Madrid,  
remet les insignes d'officier de la Légion d'honneur à  
M. Jesus de Polanco, président du groupe multimédia PRISA.  
Madrid, 11.11.2004

### Le Haut Fonctionnaire de Défense (HFD)

Autorité de qualification de sécurité pour l'ensemble du Ministère, le HFD a pour mission la protection du secret, la supervision de la sécurité des systèmes d'information, des règles de conservation et de classification des documents et l'application au Ministère des plans de défense et d'urgence.

- **Protection du secret** : le HFD décide des autorisations à manipuler des documents classifiés (584 habilitations, 15 refus). En 2004, une réforme a restreint le périmètre des enquêtes d'habilitation au niveau "secret-défense", liant son octroi à l'emploi et non plus seulement à la personne. Un catalogue des emplois au niveau "SD" a donc été réalisé pour l'administration centrale et est en cours d'achèvement pour nos ambassades. Le HFD a animé un groupe de travail pour simplifier les modalités de conservation des documents classifiés et un guide des utilisateurs a été diffusé.
- **Planification de défense** : dans le cadre du plan Vigipirate et sous les directives du SGDN, une planification spécifique a été mise en place pour couvrir l'hypothèse d'une action terroriste contre nos intérêts à l'étranger, "Pirate-ext". Le HFD a, d'autre part, préparé, en cas de crue centennale, un plan d'évacuation des locaux du Quai d'Orsay et du boulevard Saint-Germain avec repli sur le site de la rue La Pérouse.
- **Sécurité de nos implantations** : un groupe de travail a formulé pour 2005 des recommandations pour améliorer la sécurité des accès des sites parisiens - en attendant le site unique - et nantais. Le HFD, également chargé des autorisations d'accès, a délivré plus de 4 000 badges et cartes professionnelles. La protection de nos implantations à l'étranger fait pour sa part l'objet de fréquentes réunions avec les services concernés - équipements de sécurité, personnels de surveillance -, comme de missions d'audits assurées par le HFD et son équipe (Washington, Pristina, Beyrouth) ou en appui de celles du comité de sécurité interministériel (Abuja, Lagos, Maroc, Riyad, Le Caire, Sanaa). Plus de 70% des recommandations émises ont été suivies.
- **Gardes de sécurité** : l'une des attributions du HFD est d'assurer la gestion des gardes de sécurité issus de la police nationale (161) ou de la gendarmerie (323) affectés dans les postes. En 2004, une formation commune de ces personnels a été mise en place. Le HFD a participé à la sélection et à l'envoi de gardes pour des missions ponctuelles (2 à 6 mois) dans les pays les plus exposés (108 gardes envoyés dans 18 postes : Bagdad, Kaboul, Pristina, Bogota, etc.).
- **Livre blanc sur le concept de sécurité** : le HFD avait dirigé en 2003 les travaux d'un groupe interministériel chargé de définir les grandes lignes d'un concept de sécurité pour les implantations de l'Etat à l'étranger. Ce document, adopté en 2004, a commencé à être appliqué. Il vise à professionnaliser la fonction sécurité, à créer des procédures là où elles n'existent pas et à améliorer la coopération des acteurs de la sécurité.

## **Chronologie 2004**

### **CHRONOLOGIE 2004 Quelques repères**

#### **Janvier**

- 3 janvier - accident de la compagnie égyptienne Flash Airlines à Charm el-Cheikh (Egypte) ; déplacement du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Renaud Muselier.
- 5-6 janvier - visite au Portugal du ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin.
- 7-8 janvier - déplacement à Charm el-Cheikh du ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin.
- 8-9 janvier - visite du ministre libyen des Affaires étrangères, Abderrahmane Mohamad Chalgam. Signature d'un accord d'indemnisation des victimes françaises de l'attentat de 1989 contre le DC-10 d'UTA.
- 11-14 janvier - tournée dans le Golfe (émirats arabes unis, Oman, Koweït, Qatar, Bahreïn) du ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin.
- 19-20 janvier - visite du Premier ministre bissao-guinéen, Antonio Artur Sanha.
- 19-22 janvier - visite du Premier ministre macédonien, Branko Crvenkovski.
- 22-23 janvier - visite en Russie du ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin.
- 22-23 janvier - visite du président azerbaïdjanaïs, Ilham Aliev.
- 26-29 janvier - visite d'Etat du président chinois, Hu Jintao. 40e anniversaire des relations diplomatiques.
- 27 janvier - visite du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan.
- 28 janvier - visite du président chilien, Ricardo Lagos Escobar.
- 29 janvier - visite du ministre néerlandais des Affaires étrangères, Bernard Bot.
- 29-30 janvier - visite en Roumanie de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Noëlle Lenoir.
- 30 janvier - visite en Irlande du ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin.

#### **Février**

- 1er février - visite en Côte d'Ivoire du ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin.
- 2-5 février - tournée en Amérique latine (Chili, Argentine, Brésil, Mexique) du ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin.
- 11-14 février - visite du Premier ministre mauricien, Paul Bérenger.
- 12-13 février - visite en Afghanistan et en Inde du ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin.
- 16-20 février - visite d'Etat du président israélien, Moshé Katsav.
- 19-21 février - visite au Tchad et au Soudan du ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin.
- 19-21 février - visite du président burkinabé, Blaise Compaoré.

- 19-24 février - visite du Premier ministre bahreïnien, Cheikh Khalifa bin Salman Al Khalifa.
- 19 février-2 mars - tournée en Asie du Sud-Est (Thaïlande, Cambodge, Laos, Viêt Nam) du ministre délégué à la Coopération, au développement et à la francophonie, Pierre-André Wiltzer.
- 23-24 février - visite en Hongrie du président Jacques Chirac.
- 26-27 février - visite du Premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker.
- 28-29 février - visite au Pakistan du ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin.
- 29 février-7 mars - visite du président togolais, Gnassingbe Eyadema.

## **Mars**

- 1er-2 mars - visite au Japon du ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin.
- 4 mars - visite du roi Abdallah II de Jordanie.
- 4-5 mars - visite du ministre russe des Affaires étrangères, Igor Ivanov.
- 5 mars - visite du président égyptien, Mohamed Hosni Moubarak.
- 8 mars - visite en Belgique du ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin.
- 8-9 mars - visite du président géorgien, Mikheil Saakachvili.
- 10-11 mars - visite aux Pays-Bas du ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin.
- 11-12 mars - visite du "Premier ministre" palestinien, Ahmed Qoreï.
- 11-12 mars - visite du président slovène, Janez Drnovsek.
- 15 mars - visite du ministre angolais des Affaires étrangères, João Bernardo Miranda.
- 16 mars - visite du ministre polonais des Affaires étrangères, Włodzimierz Cimoszewicz.
- 23 mars - visite du Premier ministre serbe, Vojislav Kostunica.
- 31 mars - remaniement ministériel : nomination de Michel Barnier comme ministre des Affaires étrangères, de Claudie Haigneré comme ministre déléguée aux Affaires européennes, de Xavier Darcos comme ministre délégué à la Coopération, au Développement et à la Francophonie et de Renaud Muselier comme secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

## **Avril**

- 3 avril - visite en Russie du président Jacques Chirac.
- 5-7 avril - visite d'Etat de la reine Elisabeth II d'Angleterre.
- 6 avril - visite du vice-président syrien, Abel-Halim Khaddam.
- 6-7 avril - visite au Tchad et au Rwanda du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Renaud Muselier.
- 7 avril - visite du président togolais, le général Gnassingbe Eyadema.

- 8 avril - visite du vice-Premier ministre tchèque, ministre des Affaires étrangères, Cyril Svoboda.
- 13-14 avril - visite du président yéménite, Ali Abdallah Saleh.
- 13-14 avril - visite du ministre vietnamien des Affaires étrangères et de la coopération internationale, Nguyen Dy Nien.
- 14 avril - visite du Premier ministre danois, Anders Fogh Rasmussen.
- 14-16 avril - visite au Congo du ministre délégué à la Coopération, au développement et à la francophonie, Xavier Darcos.
- 15 avril - visite en Algérie du président Jacques Chirac.
- 15 avril - visite du ministre croate des Affaires étrangères, Miomir Zuzul.
- 15 avril - visite en Hongrie de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Claudie Haigneré.
- 17-19 avril - visite du Premier ministre libanais, Rafic Hariri.
- 19 avril - visite du président égyptien, Mohamed Hosni Moubarak .
- 19 avril - visite en Allemagne et en Russie du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.
- 19-20 avril - visite du ministre andorran des Affaires étrangères, Juli Minoves Triquell.
- 19-21 avril - visite du Premier ministre libyen, Choukri Mohamed Ghanem.
- 21 avril - visite du ministre iranien des Affaires étrangères, Kamal Kharrazi.
- 21-22 avril - visite du ministre polonais des Affaires étrangères, Włodzimierz Cimoszewicz.
- 22 avril - visite en Espagne du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.
- 23 avril - visite du ministre jordanien des Affaires étrangères, Marwan Muasher.
- 26 avril - visite du président arménien, Robert Kotcharian.
- 27-28 avril - visite en Afrique du Sud et au Gabon du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.
- 28 avril - visite du Premier ministre néerlandais, Jan Peter Balkenende.
- 29 avril - visite du Premier ministre espagnol, José Luis Rodriguez Zapatero.
- 30 avril - visite du Premier ministre roumain, Adrian Nastase.
- 30 avril - visite de la ministre suisse des Affaires étrangères, Micheline Calmy-Rey.



Sommet du G 8. Sea Island (Etats-Unis). 09.06.2004

## Mai

- 1er-5 mai - visite du Premier ministre québécois, Jean Charest.
- 4 mai - visite en Grande-Bretagne de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Claudie Haigneré.
- 5 mai - visite du président du Conseil italien, Silvio Berlusconi.
- 6-7 mai - visite du président mozambicain, Joachim Alberto Chissano.
- 7 mai - visite du ministre égyptien des Affaires étrangères, Ahmed Maher Al-Sayed.
- 7-12 mai - visite du Premier ministre malgache, Jacques Sylla.
- 8-12 mai - visite du roi Tuanku Syed Sirajuddin Putra Jamalullail, de Malaisie.
- 9 mai - visite du Premier ministre britannique, Tony Blair.
- 12 mai - 3e conseil des ministres franco-allemand à Paris.
- 10 mai - visite du Premier ministre estonien, Juhan Parts.
- 10 mai - visite en Belgique du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.
- 10-11 mai - visite en Argentine du secrétaire d' Etat aux Affaires étrangères, Renaud Muselier.
- 10-11 mai - visite du ministre béninois des Affaires étrangères et de l'Intégration africaine, Rogatien Biaou.
- 11 mai - visite du ministre mexicain des Affaires étrangères, Luis Ernesto Derbez.
- 13 mai - visite du Premier ministre haïtien, Gérard Latortue.
- 14-15 mai - visite en Haïti du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.
- 18 mai - visite du président de la Commission européenne, Romano Prodi.

- 24 mai - visite en Irlande du Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin.
- 25-28 mai - déplacement dans l'océan Indien (Madagascar, Comores) et au Tchad du ministre délégué à la Coopération, au développement et à la francophonie, Xavier Darcos.
- 26-27 mai - visite au Guatemala du président Jacques Chirac.
- 28 mai - déplacement en Haïti et en République dominicaine du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.
- 30-31 mai - visite au Maroc du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.

## **Juin**

- 2 juin - visite du Premier ministre irlandais, Bertie Ahern.
- 6 juin - cérémonies en Normandie commémorant le débarquement allié en 1944.
- 7-9 juin - visite du ministre brésilien, secrétaire général de la présidence de la République, Luiz Dolci.
- 8-10 juin - sommet du G8 de Sea Island ( Etats-Unis).
- 14-15 juin - déplacement au Brésil du secrétaire d' Etat aux Affaires étrangères, Renaud Muselier : XIe CNUCED.
- 16-17 juin - visite au Ghana du ministre délégué à la Coopération, au développement et à la francophonie, Xavier Darcos.
- 17-19 juin - visite de la ministre sud-africaine des Affaires étrangères, Nkosazana Dlamini-Zuma.
- 20-22 juin - tournée au Moyen-Orient (Egypte, Jordanie) du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.
- 20-24 juin - tournée en Afrique (Soudan, Côte d'Ivoire) du secrétaire d' Etat aux Affaires étrangères, Renaud Muselier.
- 24-28 juin - visite au Canada et aux Etats-Unis du ministre délégué à la Coopération, au développement et à la francophonie, Xavier Darcos.
- 25 juin - visite du ministre roumain des Affaires étrangères, Mircea Geoana.
- 28-30 juin - visite à Singapour et aux Philippines du secrétaire d' Etat aux Affaires étrangères, Renaud Muselier.
- 29-30 juin - visite dans les territoires palestiniens et à Jérusalem du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.

## **Juillet**

- 2 juillet - 23e sommet franco-italien à Paris.
- 3-5 juillet - visite en Norvège de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Claudie Haigneré.
- 5 juillet - 6e rencontre franco-marocaine des chefs de gouvernement.
- 5 juillet - visite en Grèce du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.

- 6-7 juillet - visite en Ethiopie du ministre délégué à la Coopération, au développement et à la francophonie, Xavier Darcos.
- 11-13 juillet - visite en Thaïlande du ministre délégué à la Coopération, au développement et à la francophonie, Xavier Darcos.
- 12 juillet - rétablissement des relations diplomatiques entre la France et l'Iraq.
- 12-13 juillet - visite en Algérie du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.
- 14-21 juillet - visite du président congolais, Denis Sassou Nguesso.
- 16 juillet - visite du ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov.
- 18-19 juillet - visite en Tunisie du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.
- 19-20 juillet - visite du ministre d'Etat gabonais, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie, Jean Ping.
- 19-21 juillet - visite du Premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan.
- 21 juillet - visite du ministre soudanais des Affaires étrangères, Moustafa Osman Ismaïl.
- 21-22 juillet - visite du Premier ministre malaisien, Abdullah Badawi.
- 21-22 juillet - visite du président élu panaméen, Martin Torrijos.
- 22-23 juillet - tournée dans les Balkans occidentaux (Croatie, Serbie-et-Monténégro, Bosnie-Herzégovine) du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.
- 26-29 juillet - déplacement en Afrique (Sénégal, Tchad, Soudan, Afrique du Sud) du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.
- 27 juillet - visite à Madagascar du président Jacques Chirac.

## **Août**

- 13-14 août - déplacement en Grèce du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.
- 29-30 août - visite en Slovaquie de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Clémence Haigneré.
- 30 août - 2 septembre - tournée (Haïti, Panama, Venezuela) du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Renaud Muselier.

## **Septembre**

- 1er-10 septembre - visite du Premier ministre malgache, Jacques Sylla.
- 6 septembre - visite au Danemark de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Clémence Haigneré.
- 6-7 septembre - tournée dans les Balkans (Kosovo, Ancienne république yougoslave de Macédoine, Albanie) du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.
- 7-9 septembre - visite du président azerbaïdjanais, Ilham Aliyev.
- 10 septembre - visite du ministre canadien des Affaires étrangères, Pierre Stewart Pettigrew.

- 15-19 septembre - visite du ministre néo-zélandais des Affaires étrangères, Phil Goff.
- 16 septembre - 21e séminaire gouvernemental franco-espagnol à Barcelone.
- 18-24 septembre - déplacement à New York du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier : 59e AGNU.
- 20 septembre - réunion sur l'action contre la faim et la pauvreté, à New York sous l'égide du président Jacques Chirac.
- 20 septembre - visite en Pologne de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Claudie Haigneré.
- 26-28 septembre - visite du président namibien, Sam Shafiishuma Nujoma.
- 27-28 septembre - visite du roi Abdallah II de Jordanie.
- 30 septembre - visite en Roumanie de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Claudie Haigneré.

## **Octobre**

- 4 octobre - visite du président polonais, Aleksander Kwasniewski.
- 5-6 octobre - visite du ministre érythrén des Affaires étrangères, Ali Saïd Abdella.
- 5-8 octobre - visite du Premier ministre bulgare, Siméon de Saxe Cobourg-Gotha.
- 6 octobre - visite en Libye du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.
- 6-12 octobre - tournée en Asie (Singapour, Viêt Nam, Chine) du président Jacques Chirac.
- 7-8 octobre - visite du président albanais, Alfred Moisiu.
- 8 octobre - visite en Estonie de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Claudie Haigneré.
- 12 octobre - visite au Luxembourg de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Claudie Haigneré.
- 13 octobre - visite du président égyptien, Mohamed Hosni Moubarak.
- 13-14 octobre - visite en Algérie du ministre délégué à la Coopération, au développement et à la francophonie, Xavier Darcos.
- 13-14 octobre - visite du Premier ministre canadien, Paul Martin.
- 13-15 octobre - visite du président sénégalais, Abdoulaye Wade.
- 14 octobre - visite aux Institutions européennes (Bruxelles) du Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin.
- 17-18 octobre - visite en Roumanie du Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin.
- 17-19 octobre - visite en Israël du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.
- 18 octobre - visite du Premier ministre suédois, Göran Persson.
- 26 octobre - 4e Conseil des ministres franco-allemand à Berlin.
- 26-28 octobre - visite à Maurice et au Kenya du secrétaire d' Etat aux Affaires étrangères, Renaud Muselier.

- 27-28 octobre - visite du président gabonais, Omar Bongo.
- 27-28 octobre - visite en Inde du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.
- 29 octobre - arrivée à Paris du président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, pour raisons de santé.

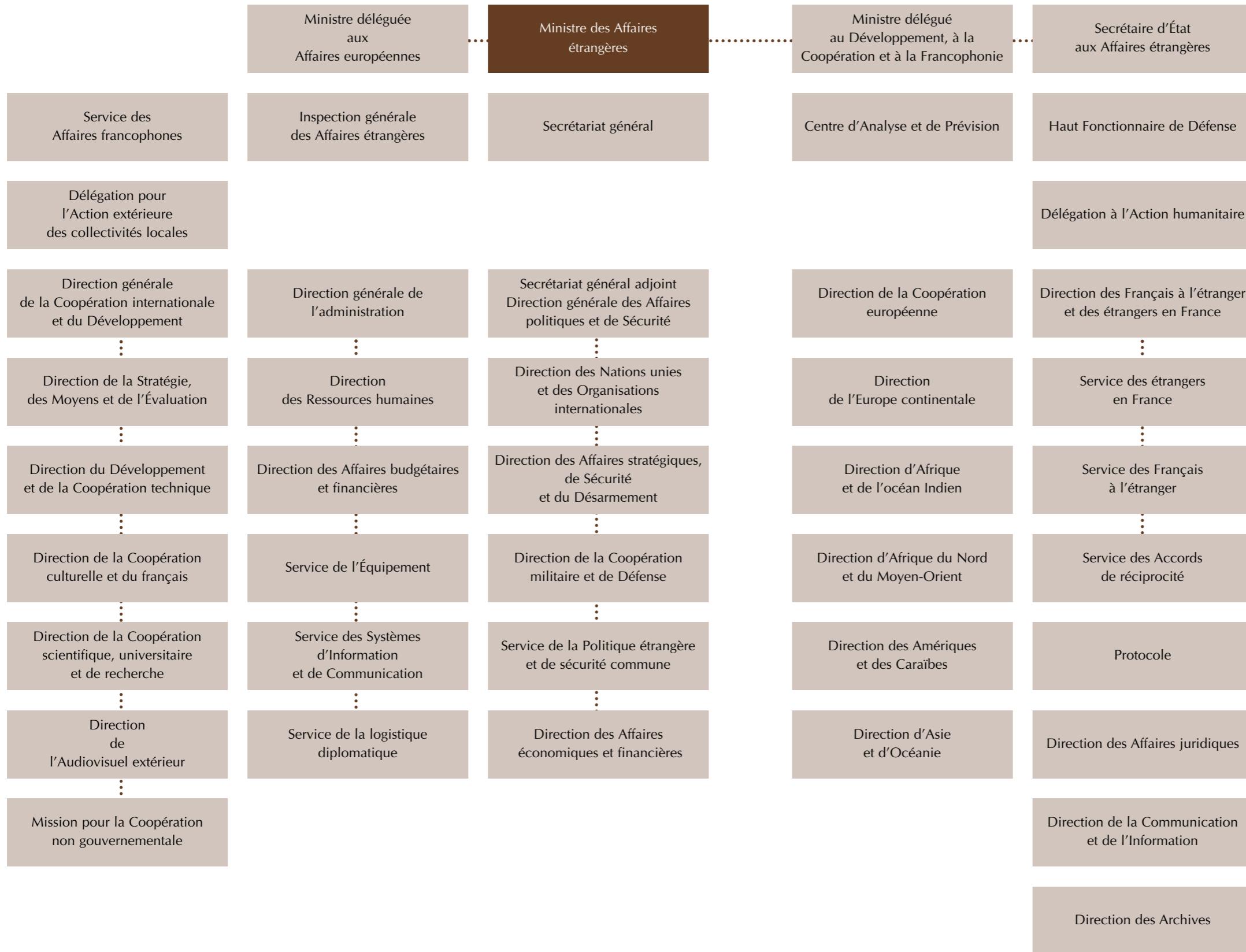
## **Novembre**

- 3-5 novembre - visite en Guinée équatoriale, à Sao Tomé-et-Principe et au Gabon du ministre délégué à la Coopération, au développement et à la francophonie, Xavier Darcos.
- 9-11 novembre - visite au Brésil et au Suriname du ministre délégué à la Coopération, au développement et à la francophonie, Xavier Darcos.
- 12 novembre - déplacement en Egypte du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier pour les funérailles de Yasser Arafat, décédé le 11 à Paris.
- 12 novembre - visite en Lituanie et en Suisse du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.
- 14-17 novembre - visite du Premier ministre malgache, Jacques Sylla.
- 17-19 novembre - visite au Mexique du Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin.
- 18-19 novembre - sommet franco-britannique et visite d' Etat au Royaume-Uni du président Jacques Chirac.
- 21-24 novembre - visite du président de Serbie-et-Monténégro, Svetozar Marovic.
- 22 novembre - visite du Premier ministre polonais, Marek Belka.
- 22 novembre - déplacement à l'OTAN (Bruxelles) du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.
- 25-26 novembre - visite en Libye du président Jacques Chirac.
- 27 novembre - 10e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage à Ouagadougou.
- 30 novembre -1er décembre - visite de la ministre surinamaise des Affaires étrangères, Maria Levens.

## **Décembre**

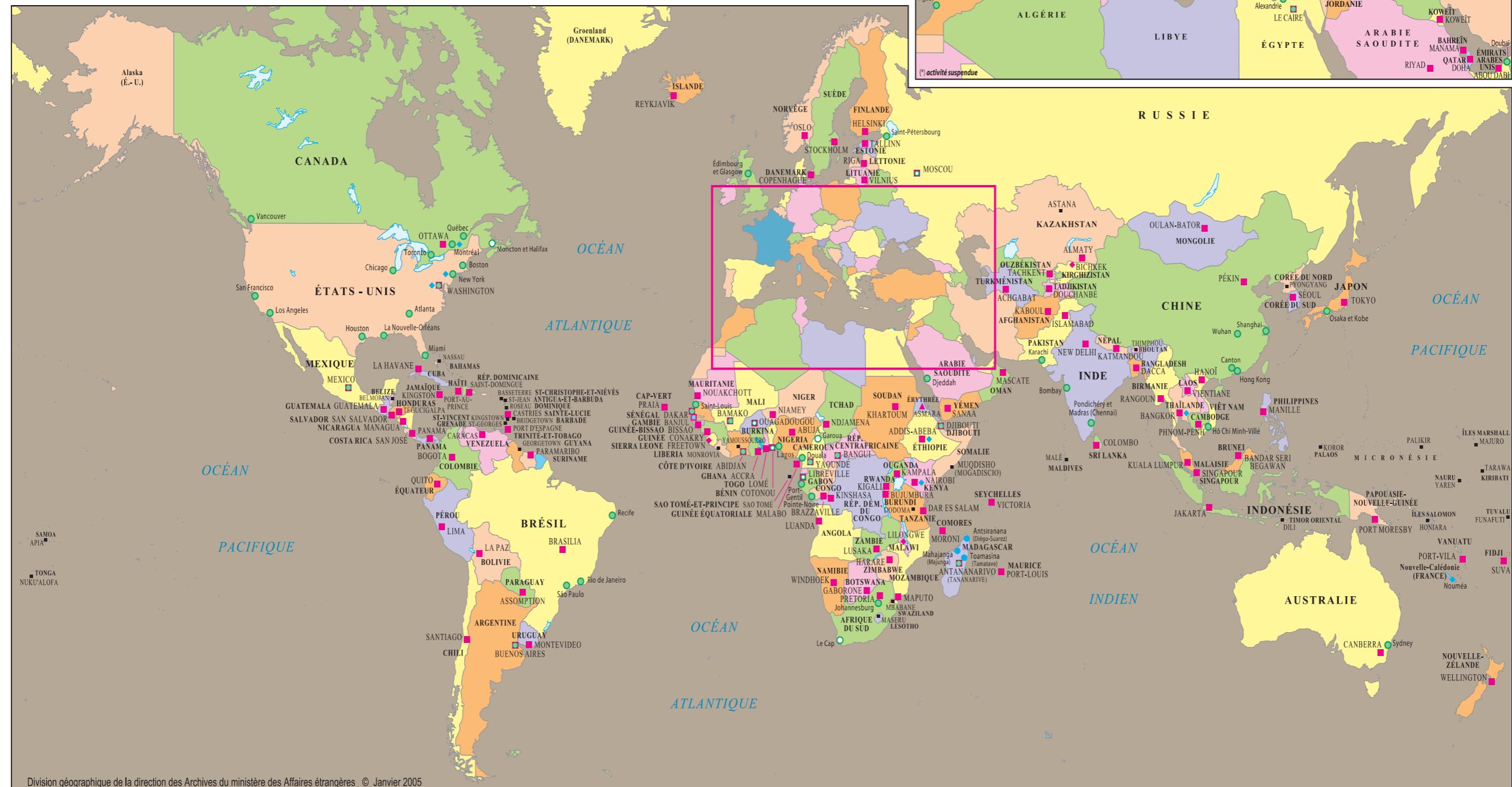
- 2 décembre - visite au Kenya du ministre délégué à la Coopération, au développement et à la francophonie, Xavier Darcos.
- 5-7 décembre - visite du président sud-coréen, Roh Moo-Hyun.
- 6 décembre - visite en Bulgarie du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.
- 7 décembre - 17e sommet franco-espagnol à Saragosse .
- 7-8 décembre - visite du président pakistanais, Pervez Musharraf.
- 10 décembre - séminaire franco-russe à Paris.
- 12-15 décembre - visite au Venezuela et aux Etats- Unis du secrétaire d' Etat aux Affaires étrangères, Renaud Muselier.

- 15-16 décembre - visite aux Etats-Unis du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.
- 16-18 décembre - visite au Cambodge du ministre délégué à la Coopération, au développement et à la francophonie, Xavier Darcos.
- 28-30 décembre - déplacement au Sri Lanka et en Thaïlande du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier, à la suite du raz-de-marée en Asie du Sud-Est.



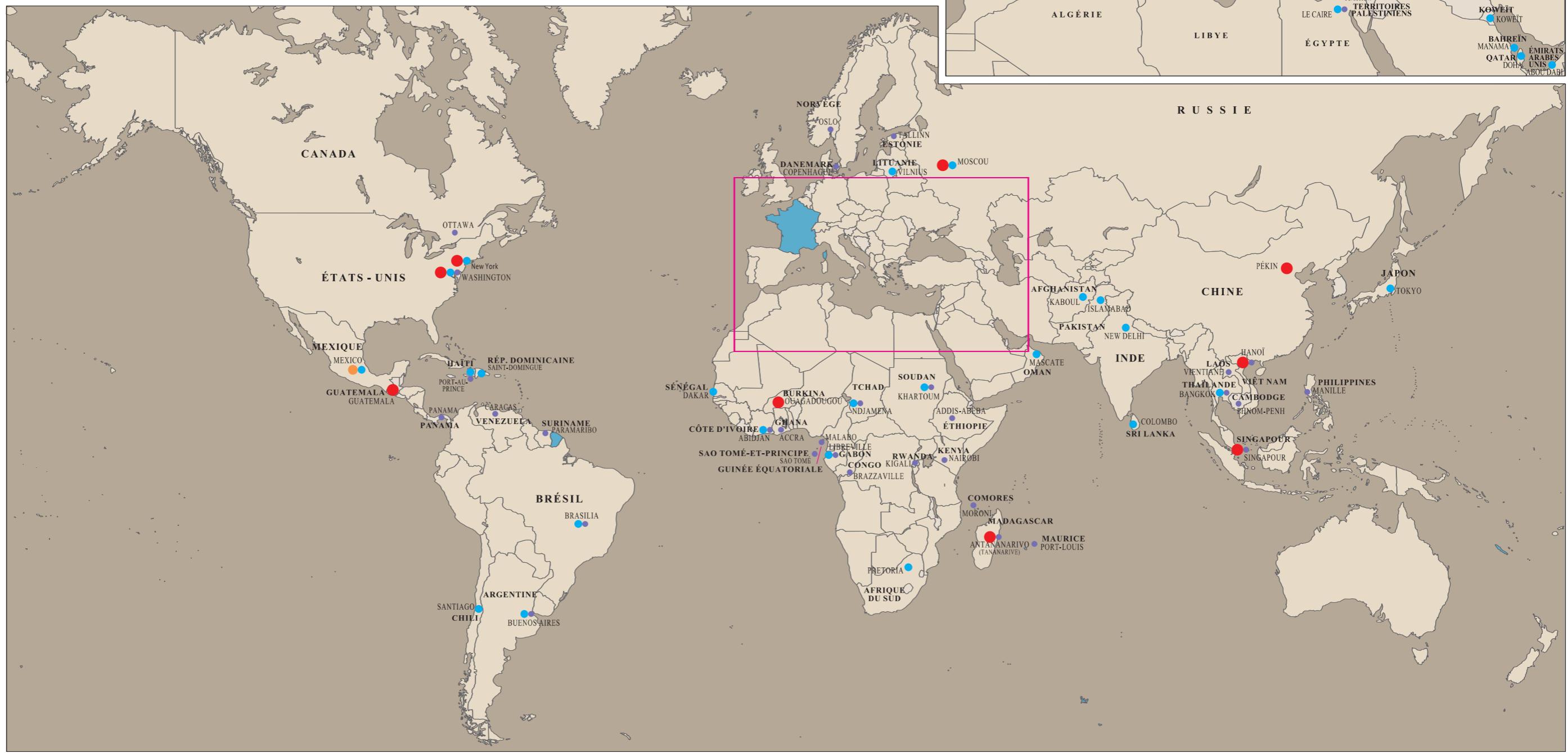
# Représentations diplomatiques et consulaires de la France à l'étranger et auprès des organisations internationales au 1<sup>er</sup> janvier 2005

- Ambassade de France
- ▲ Ambassadeur de France "hors les murs" (Asmara)
- ▣ Ambassade et consulat général
- ▢ Ambassade et consulat
- ◆ Représentation auprès des organisations internationales
- Consulat général de France à Jérusalem
- Consulat de France
- Chancellerie détachée
- ◆ Antenne diplomatique
- Antenne consulaire
- ▢ Bureau de liaison (Priština)
- ▣ Bureau (Banja Luka, Banjal et Podgorica)



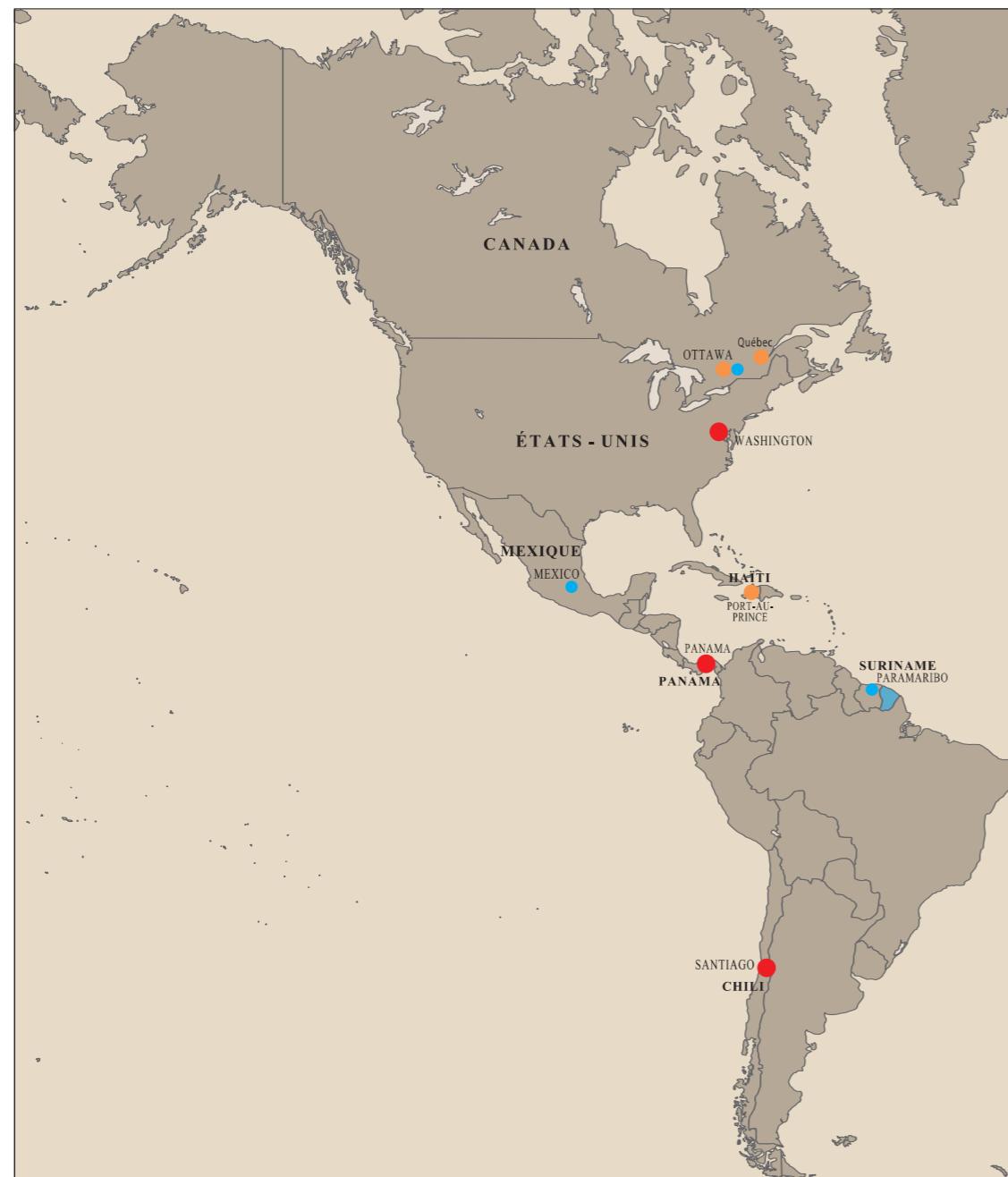
## **Visites à l'étranger du président de la République, du Premier ministre, du ministre des Affaires étrangères, des ministres délégués et du secrétaire d'État en 2004**

- Président de la République
  - Premier ministre
  - Ministre des Affaires étrangères
  - Ministres délégués et secrétaire d'État



## Visites en France des chefs d'État, chefs de gouvernement et ministres des Affaires étrangères en 2004

- Chef d'État
- Chef de gouvernement
- Ministre des Affaires étrangères



# Glossaire

- ACP** Afrique-Caraïbes-Pacifique (Accord de Cotonou)
- ADEN** Projet d'appui au désenclavement numérique
- ADM** Armes de destruction massive
- AEFE** Agence pour l'enseignement français à l'étranger
- AFAA** Association française d'action artistique
- AFD** Agence française de développement
- AGNU** Assemblée générale des Nations unies
- AIEA** Agence internationale de l'énergie atomique
- AMIS** Opération de surveillance du cessez le feu au Soudan
- ANMO** Afrique du Nord et Moyen Orient
- APD** Aide publique au développement
- ASEM** Forum Europe/Asie
- AUMIS** Opération d'observation du cessez le feu de l'Union africaine
- CAN** Communauté andine des nations
- CAP** Commission administrative paritaire
- CCT** Comité du contre-terrorisme de l'ONU
- CEDEAO** Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
- CEFR** Comité d'entraide pour les Français rapatriés
- CEMAC** Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
- CFI** Canal France International
- CHEAR** Centre des hautes études de l'armement
- CIG** Conférence intergouvernementale
- CNUCED** Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
- COMESA** Common market for Eastern and Southern Africa
- CRR** Commission de recours des réfugiés
- CSFE** Conseil supérieur des Français de l'étranger
- CTED** Direction exécutive du comité du contre-terrorisme
- DCI** Direction de la communication et de l'information
- DCMD** Direction de la coopération militaire et de défense
- DGCID** Direction générale de la coopération internationale et du développement
- DOM-TOM** Départements et territoires d'outre-mer
- DRH** Direction des ressources humaines
- ECPAD** Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense
- ENVR** Ecole nationale à vocation régionale
- EUROMED** Processus euro-méditerranéen
- FED** Fonds européen de développement
- FEMIP** Facilité euro-méditerranéenne pour l'investissement et le partenariat
- FIAS** Force internationale d'assistance à la sécurité
- FINUL** Force intérimaire des Nations unies au Liban
- FRANZ** Accord France, Australie, Nouvelle-Zélande
- FSP** Fonds de solidarité prioritaire
- G7/G8** Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement (Etats unis, Canada, France, Grande-Bretagne, Japon, Italie, Allemagne, Russie)
- HCR** Haut commissariat aux réfugiés
- HFD** Haut fonctionnaire de défense
- IFAC** Institut de formation à l'administration consulaire
- IHEDN** Institut des hautes études de défense nationale

**INSEE** Institut national de la statistique et des études économiques  
**ITER** Projet de réacteur thermonucléaire expérimental  
**KFOR** Force de l’Otan au Kosovo  
**LFI** Loi de finances initiale  
**LOLF** Loi organique relative aux lois de finances  
**MAE** Ministère des Affaires étrangères  
**MEDEF** Mouvement des entreprises de France  
**MFI** Mission des fonctionnaires internationaux  
**MIAB** Mission interafricaine au Burundi  
**MINUCI** Mission de l’Onu en Côte d’Ivoire  
**MINUK** Mission de l’Onu au Kosovo  
**MINUSTAH** Opération de maintien de la paix des Nations unies en Haïti  
**MONUC** Mission de l’ONU au Congo  
**NEPAD** Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique  
**NU** Nations unies  
**OFPRA** Office français de protection des réfugiés et apatrides  
**OIF** Organisation internationale de la Francophonie  
**OMC** Organisation mondiale du commerce  
**OMD** Objectifs du Millénaire pour le développement  
**OMP** Opérations de maintien de la paix  
**ONG** Organisation non gouvernementale  
**ONU** Organisation des Nations unies  
**ONUB** Opération des Nations unies au Burundi  
**ONUCI** Opération des Nations unies pour la Côte d’Ivoire  
**ONUE** Organisation des Nations unies pour l’environnement  
**OSCE** Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
**OTAN** Organisation du traité de l’Atlantique nord  
**PAP** Projets annuels de performance des programmes  
**PED** Pays en développement  
**PESC** Politique étrangère et de sécurité commune  
**PESD** Politique européenne de sécurité et de défense  
**PLF** Projet de loi de finances  
**PME** Petites et moyennes entreprises  
**PNUE** Programme de l’Onu pour l’environnement  
**PSOTC** Peace support operations training center  
**RACVIAC** Regional arms control, verification and implementation assistance center  
**RDC** République démocratique du Congo  
**RECAMP** Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix  
**RFI** Radio France Internationale  
**SADEC** Communauté de développement des Etats de l’Afrique australe  
**SGDN** Secrétariat général de la défense nationale  
**SIDA** Syndrome immuno-déficitaire acquis  
**SMR** Stratégie ministérielle de réforme  
**UE** Union européenne  
**UEMOA** Union économique et monétaire ouest-africaine  
**UNESCO** Organisation des Nations unies pour la science et la culture  
**ZSP** Zone de solidarité prioritaire